

Diplôme de conservateur des bibliothèques

Mémoire d'étude/ Janvier 2013

**Travailler avec les communautés dans
les bibliothèques françaises :
pratiques, tabous, évolutions**

Lucie Leprevost-Grancher

Sous la direction de Christophe Catanèse
Conservateur en chef
Responsable de la formation initiale des conservateurs - ENSSIB

Remerciements

Au terme de ce travail, j'adresse mes remerciements à mon directeur de mémoire, Christophe Catanèse, pour ses conseils.

Je tiens à exprimer toute ma gratitude aux professionnels qui ont bien voulu prendre le temps de répondre à mes questions : Raphaëlle Bats, Christian Benoit, Thomas Chaimbault, Anna Charon-Portefaix, Thierry Claerr, Jean-Arthur Creff, Emmanuel Cuffini, Lucie Daudin, Gilles Eboli, Nicolas Galaud, Eloïse Guénéguès, Hélène Hatzfeld, Céline Leclair, Philippe Mignard, Renata Pannekoucke, Marine Rigeade, Matthieu Rochelle, Florence Salanouve, Marion Serre et Ramzi Tadros.

Je remercie également mes parents et Sébastien pour leur soutien et leurs relectures attentives.

Résumé :

Souvent associée au communautarisme, soupçonnée de porter atteinte au modèle républicain, la notion de communautés suscite une profonde méfiance en France où prévaut le principe d'égalité de tous les citoyens. Dans une société de plus en plus cosmopolite, les bibliothèques publiques, soucieuses de s'adresser à tous et de proposer des services adaptés à la population de leur territoire, sont pourtant de plus en plus confrontées à la question des communautés issues de l'immigration, qui constituent une part non négligeable de leur public potentiel. Depuis plusieurs années, certaines institutions s'efforcent de rendre leurs services et leurs ressources accessibles à ces publics et faire en sorte que la diversité culturelle de leurs usagers soit représentée dans l'espace de la bibliothèque. Si cette préoccupation est encore loin d'être partagée par l'ensemble des bibliothèques publiques, le tabou - encore très important il y a quelques années - semble se lever progressivement, sous l'influence notamment des modèles étrangers. Une évolution des pratiques professionnelles, avec le soutien des politiques publiques, permettrait aux bibliothèques de surmonter leurs difficultés à mettre en place et à pérenniser les actions en direction des communautés de l'immigration, mais aussi de jouer un rôle central dans le dialogue interculturel.

Descripteurs :

Bibliothèques publiques - - France

Bibliothèques et immigrés

Multiculturalisme

Intégration sociale - - France

Abstract :

Viewed as a potential threat to the republican model, the notion of « communities » is a subject of suspicion in France, where the equality of all citizens is the cornerstone principle. While the society becomes more and more cosmopolitan, public libraries, keen to provide services to all citizens and provide services that are tailored to the population of their own area, are nonetheless facing the growing issue of the migrant communities, that are an important part of their potential public. For some years, some institutions have been keen to make their services and resources available to these publics and make the cultural diversity of their users noticeable in the library's space organization. Although this intent is far from being shared by all the French public libraries, the taboo — still quite important some years ago — seems to disappear progressively, with the influence of foreign examples among other things. Having professional practices evolve, with the support of public policies, would allow libraries to overcome their problems in taking on and make persistent the actions targeted at migrant communities, but also to play a key role in the dialogue between different cultures.

Keywords :

Public libraries - - France

Libraries and immigrants

Multiculturalism

Social integration - - France

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :
« **Patrimoine-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France** »
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/deed.fr> ou
par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San
Francisco, California 94105, USA.

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	9
INTRODUCTION	11
1. LES COMMUNAUTES EN FRANCE : PANORAMA DES ENJEUX ET SPECIFITES.....	13
« Communautés » : un terme problématique	13
<i>Essai de définition</i>	<i>13</i>
<i>La crainte du communautarisme.....</i>	<i>14</i>
Communautés et immigration en France	19
<i>Des réalités difficiles à mesurer</i>	<i>19</i>
<i>Jalons : l'immigration en France.....</i>	<i>21</i>
<i>La répartition sur le territoire français</i>	<i>23</i>
<i>Les pratiques linguistiques.....</i>	<i>23</i>
2. LES BIBLIOTHEQUES FRANÇAISES AU SERVICE DES COMMUNAUTES DE L'IMMIGRATION : ETAT DES LIEUX.....	25
Missions sociales et multiculturelles des bibliothèques : réflexions professionnelles et prescriptions internationales	25
<i>La bibliothèque pour tous : le rôle social de la bibliothèque</i>	<i>25</i>
<i>Diversité et publics issus de l'immigration dans les réflexions professionnelles</i>	<i>26</i>
<i>Les recommandations internationales : pour une bibliothèque multiculturelle.....</i>	<i>29</i>
Services et actions en direction des communautés : exemples et illustrations	31
<i>La diversité culturelle au cœur des animations</i>	<i>31</i>
<i>Proposer des collections adaptées.....</i>	<i>32</i>
<i>Faire rencontrer le public et les services : communication et médiation</i>	<i>36</i>
Difficultés et résistances	42
<i>Les communautés : un impensé dans beaucoup d'institutions.....</i>	<i>42</i>
<i>Des difficultés pratiques</i>	<i>42</i>
<i>Identifier les besoins et les publics</i>	<i>45</i>
<i>Une question sensible</i>	<i>47</i>
3. CONFRONTATION AUX PRATIQUES INTERNATIONALES ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION.....	51
S'inspirer et adapter : quelques modèles étrangers	51
<i>Le modèle anglo-saxon</i>	<i>51</i>
<i>Les Idea Stores anglais</i>	<i>59</i>

<i>Libraries for all : des initiatives européennes</i>	60
Repenser la situation française	61
<i>Faire évoluer les pratiques professionnelles</i>	61
<i>Un enjeu politique</i>	67
<i>Surmonter les craintes idéologiques</i>	69
CONCLUSION	73
BIBLIOGRAPHIE	75
Communautés, immigration, multiculturalisme et société	75
Communautés, diversité culturelle et bibliothèques	77
<i>Textes de référence</i>	77
<i>En France</i>	77
<i>À l'étranger</i>	80
ANNEXES	83
TABLE DES ANNEXES	83
TABLE DES MATIERES	91

Sigles et abréviations

- ABF : Association des bibliothécaires de France
- ADRI : Agence pour le développement des relations interculturelles
- ALA : *American Library Association* (Association des bibliothèques américaines)
- ASL : Ateliers socio-linguistiques
- BAC : Bibliothèque et Archives Canada
- BBF : Bulletin des bibliothèques de France
- BDP : Bibliothèque départementale de prêt
- BM : Bibliothèque municipale
- BMVR : Bibliothèque municipale à vocation régionale
- BPI : Bibliothèque publique d'information
- BULAC : Bibliothèque universitaire des langues et civilisations
- CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale
- CNIL : Commission nationale de l'informatique et des libertés
- CSB : Conseil supérieur des bibliothèques
- CUCS : Contrat urbain de cohésion sociale
- DCB : Diplôme de conservateur des bibliothèques
- DLL : Direction du livre et de la lecture
- ENSSIB : Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques
- FEI : Fonds européen d'intégration
- FLE : Français langue étrangère
- GIS : Groupement d'intérêt scientifique
- IFLA : *International Federation of Library Associations and Institutions* (Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions)
- INALCO : Institut national des langues et civilisations orientales
- INED : Institut national d'études démographiques
- INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
- IPAPIC : Institutions patrimoniales et pratiques interculturelles
- LVE : Langues vivantes étrangères
- MJC : Maison des jeunes et de la culture
- SLL : Service du livre et de la lecture
- UNESCO : *United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation* (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture)
- ZUS : Zone urbaine sensible

INTRODUCTION

Le terme « communautés » apparaît comme un tabou dans les bibliothèques françaises. Celles-ci se sont en effet longtemps vues comme les garantes du modèle d'intégration français, et par conséquent porteuses des valeurs de la République et attachées à l'idéal d'un savoir commun, universel et partagé. Alors qu'elles ont été parfaitement intégrées aux missions des bibliothèques dans certains pays, les questions de multiculturalisme ou de diversité culturelle suscitent de nombreux débats et réticences en France.

Pourtant, confrontées à une société de plus en plus cosmopolite, où cohabitent différents groupes porteurs de spécificités – linguistiques, religieuses, ethniques, sociales, culturelles – les bibliothèques publiques, lieux d'accès à l'information et à la culture, lieux ouverts à tous, lieux d'intégration sociale et d'exercice de la citoyenneté, sont nécessairement amenées à une réflexion sur leurs missions, leur rôle, leurs publics. Pour les bibliothèques, l'enjeu est non seulement de prendre en compte la diversité culturelle et linguistique des usagers, mais aussi de donner aux publics issus de l'immigration les moyens d'accéder à leurs ressources, tout en faisant en sorte que ceux-ci soient représentés dans l'espace public qu'est la bibliothèque. Depuis plusieurs années, plusieurs institutions, en mettant en place une offre de service adaptée (collections en langues étrangères, animations culturelles, etc.), ont tenté d'apporter des éléments de réponse à ces questions complexes. Mais les différentes actions des bibliothèques françaises en direction des publics issus de l'immigration ont longtemps été des initiatives relativement isolées, très liées à la bonne volonté et aux compétences – en particulier linguistiques – des personnels. D'autre part, les bibliothèques françaises, contrairement à la plupart des institutions étrangères, restent très réticentes à l'idée de proposer des services qui ciblent une communauté en particulier. La situation évolue cependant progressivement.

Ce mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques se propose de dresser un état des lieux de la façon dont les bibliothèques publiques françaises prennent aujourd'hui en compte la diversité culturelle croissante de leur public et s'adressent aux différentes communautés – à entendre ici au sens restreint de communautés de l'immigration – des territoires qu'elles desservent. Il s'agit d'interroger à la fois les évolutions idéologiques et les conditions pratiques qui permettent ou freinent la mise en place de services spécifiques.

Ce travail s'appuie sur des lectures variées et sur l'étude de la littérature professionnelle, française et étrangère, ainsi que sur des entretiens avec des professionnels des bibliothèques. Une enquête quantitative ou à visée exhaustive s'est avérée impossible à mener dans le temps et les conditions impartis. Il nous a semblé préférable de recueillir quelques témoignages ciblés de professionnels confrontés à la question de l'accueil des communautés et des publics issus de l'immigration, afin de dresser un état des lieux des services mis en place en direction des communautés dans les bibliothèques françaises et de mesurer les difficultés et les résistances, idéologiques mais aussi pragmatiques, qui peuvent freiner le développement de tels services, ou, au contraire, d'observer les conditions qui peuvent en assurer le succès. Nous avons choisi des bibliothèques de collectivités particulièrement concernées par les problématiques liées aux

populations issues de l'immigration (Plaine Commune, Montreuil, Roubaix, Mulhouse...). Il nous a également semblé important d'inclure le point de vue du ministère de la culture, de la BPI, mais aussi d'associations travaillant sur ces questions, comme Approches Culture et Territoire. Les résultats de ce travail d'enquête ont largement dépendu des aléas des rencontres et des réponses qui ont pu être obtenues ou non.

Le caractère parfois sensible du sujet nous a conduit à préférer la forme d'entretiens libres ou semi-directifs, qui ont été menés par téléphone ou sur place. Les thèmes abordés dans ces entretiens ont concerné les actions entreprises dans les bibliothèques en direction des publics issus de l'immigration, leur conception, leur mise en œuvre et leurs résultats. Les conservateurs et bibliothécaires ont également été interrogés sur leurs partenariats avec les milieux associatifs, ainsi que sur le dialogue engagé avec leurs tutelles autour de ces problématiques. Nous avons également cherché à identifier quels types de difficultés pose la mise en place de services en direction des communautés issues de l'immigration, et quels freins ont pu être rencontrés par les professionnels confrontés à ces questions. Nous avons également pu assister à une journée d'étude organisée par le groupe FLE/LVE de l'association des bibliothèques en Seine-Saint-Denis, le 23 octobre 2012.

Avant de s'intéresser à la façon dont les bibliothèques françaises travaillent avec les communautés issues de l'immigration, il importe de revenir rapidement sur le contexte français : dans une société très cosmopolite, où vit un nombre croissant d'individus aux origines diverses, le terme « communautés » apparaît particulièrement problématique en France, où prévaut un « modèle républicain » qui met en avant une culture commune et unique.

Cependant, face à une société de plus en plus cosmopolite et confrontées à des territoires où sont établies différentes communautés, certaines bibliothèques ont entrepris de mettre en place des services spécifiques en direction des publics issus de l'immigration, dans l'idée de rendre cet espace public accessible à tous et de conforter ses missions sociales. La mise en place de tels services reste difficile et est le fait d'une minorité d'institutions.

Pour repenser la situation française, les exemples étrangers, en particulier le modèle anglo-saxon, peuvent fournir des sources d'inspiration utiles. Mais, un certain nombre d'évolutions sur le plan des mentalités professionnelles et du discours politique paraissent indispensables afin que les bibliothèques françaises puissent travailler efficacement avec les communautés.

1. LES COMMUNAUTÉS EN FRANCE : PANORAMA DES ENJEUX ET SPECIFICITÉS

« COMMUNAUTÉS » : UN TERME PROBLÉMATIQUE

Problématique parce qu'elle est porteuse de nombreux sens et parce qu'elle désigne des réalités floues, mais aussi parce qu'elle est associée à celle, péjorative, de « communautarisme », la notion de « communautés » suscite bien des méfiances en France.

Essai de définition

Dérivé de l'adjectif latin *communis* signifiant « commun, qui appartient à plusieurs », lui-même issu de *cum* (« avec ») et *munus* (« office, fonction, obligation »), le terme « communauté » désigne d'abord le caractère de ce qui est commun à plusieurs personnes. Sous l'Ancien Régime, il désignait les personnes morales de droit public reconnues officiellement, notamment dans le domaine religieux, comme les communautés monastiques. Le mot a conservé un sens juridique et administratif : il est employé par exemple pour parler du régime matrimonial de la communauté des biens. Au sens politique et administratif, il désigne l'association de plusieurs communes ou de plusieurs Etats (communauté de communes, communauté européenne).

Au sens le plus courant, le terme « communautés » est aujourd'hui employé pour parler d'un groupe social, généralement défini comme un groupe de personnes unies par des intérêts, des habitudes, des opinions ou des caractères communs¹. Est ainsi désigné un ensemble d'individus partageant les mêmes caractéristiques sociales, culturelles ou ethniques, et unis par un sentiment commun d'appartenance à ce groupe.

« La "communauté", catégorie que la sociologie a utilisée et traitée dès ses débuts, renvoie à une confiance mutuelle, à un lien émotionnel et à une homogénéité relative. Par exemple, la famille est une communauté, et on parle bien de "communauté familiale". Il existe aussi des communautés professionnelles. On parle, par exemple, de la "communauté universitaire" ou de la "communauté des chercheurs". Les communautés jouent, de ce point de vue, un rôle social essentiel, dans la mesure où elles peuvent donner aux personnes qui en font partie une forme de reconnaissance. Elles sont parfois un refuge contre l'anonymat, l'indifférence, ou même l'agression. »²

Le terme est employé pour parler de réalités très variées, de la communauté familiale à la communauté nationale, en passant par les communautés professionnelles, la communauté homosexuelle ou encore les communautés virtuelles, qui se sont développées avec l'avènement du Web.

¹ Définition donnée par le *Larousse*.

² Patrick Lozès et Michel Wieviorka, *Lutte contre le racisme et le communautarisme : rapport au Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales et au Ministre des Affaires Étrangères et Européennes*, Paris, 2010, p. 10 [en ligne <http://medias.lemonde.fr/mmpub/edt/doc/20100309/1316418_e409_rapportlozes.pdf> (consulté le 18 décembre 2012)].

Aujourd'hui, le mot est très souvent utilisé pour parler des populations issues de l'immigration en France. Dans ce sens, les communautés sont à rapprocher de la notion de « minorités ». Les deux termes sont généralement employés pour désigner des groupes, autochtones ou d'origine étrangère, présentant des spécificités culturelles. L'expression « minorités », qui présuppose la démarcation d'une majorité légitimement définie, est emprunte d'une connotation péjorative et généralement évitée en France.

Le terme « communautés » est très ambigu car pouvant relever aussi bien du plan linguistique, ethnique ou religieux ; de fait, il est souvent employé dans un sens relativement vague et ne renvoie pas toujours à une réalité effective. Certaines populations immigrées ont de fait une véritable organisation communautaire, en groupes unis par une origine, une religion, une langue communes, et forment ainsi, par le biais d'institutions, d'associations, de véritables communautés établies sur un territoire. Il existe en effet une tendance des immigrés à recréer une situation d'« entre soi », à constituer des micro-sociétés avec leurs compatriotes pour retrouver et partager une culture commune. Dans d'autres cas toutefois, la notion reste plus artificielle et désigne de manière générale les immigrés d'une nationalité donnée sans que ceux-ci ne soient véritablement unis par un sentiment d'appartenance à cette communauté. Les populations qu'on a tendance à désigner comme « communauté de l'immigration » ne s'identifient pas nécessairement comme telles.

La crainte du communautarisme

Communautarisme : quelle définition ?

Si la notion de communautés est mal acceptée en France, c'est qu'elle est généralement associée à celle de communautarisme. Ce terme relativement récent³ met en avant, à la fois la primauté du groupe sur l'individu et la volonté de communautés, quelles qu'elles soient, de se différencier du reste de la société.

Interrogé sur la définition du « communautarisme », Michel Wieviorka apporte la réponse suivante :

« Le communautarisme, c'est lorsque le groupe impose sa loi aux individus et qu'il n'accepte pas l'idée que des principes supérieurs à ceux dont il s'est doté lui-même puissent régler sa vie intérieure ou ses relations avec l'extérieur. »⁴

Henri Pena-Ruiz souligne les effets aliénants potentiels du communautarisme :

« D'une part, le gommage de la singularité, puisque l'individu est censé n'être qu'un échantillon anonyme de la communauté ; d'autre part, l'affrontement intercommunautaire, puisqu'il n'y a pas de reconnaissance d'une loi commune. »⁵

Le communautarisme est rejeté en France, à la fois parce qu'il nuit à la construction de l'individu et du citoyen, en voulant soumettre ses opinions,

³ Sa première occurrence dans *Le Petit Robert* date de 1971 et dans *Le Grand Larousse* de 1994.

⁴ Laurent Etre, « Quelle culture républicaine face au communautarisme ? » dans *L'Humanité*, le 22 mai 2010 [en ligne <<http://www.humanite.fr/node/4232>> (consulté le 20 décembre 2012)].

⁵ *Ibid.*

croyanances et comportements à ceux de la communauté, mais aussi – et surtout – parce qu’il est une remise en cause des valeurs communes de la République.

« Le mot communautarisme désigne en France une logique exclusive de la différence et le primat accordé aux règles communautaires sur les règles républicaines, menaçant la cohésion nationale et la sécurité publique. Il signifie que l’on souhaite s’arroger des privilèges, des droits particuliers dans l’espace public, du simple fait d’une appartenance à une communauté. »⁶

Attachée à un idéal qui valorise une République une et indivisible, dans laquelle les individus sont égaux, la société française est traditionnellement hostile à toute démarche qui relève des revendications d’un groupe communautaire. Celles-ci doivent avant tout être compatibles avec le principe de l’égalité des droits qui prévaut.

« Le terme se caractérise donc par son sens péjoratif mais également par son équivocité liée au fait qu’on l’oppose tout autant au républicanisme qu’à la laïcité, au nationalisme, à l’universalisme ou à l’individualisme. Le communautarisme de manière vague incarnerait une menace constante pesant sur l’unité de la nation, sur la République et les droits de l’homme. »⁷

L’idéal républicain en France

Comme le proclame la Constitution de 1958, la France est une « République indivisible, laïque, démocratique et sociale » qui « assure l’égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d’origine, de race ou de religion ». Hérité de la *Déclaration des droits de l’homme et du citoyen*, le modèle français prévoit l’égalité entre tous les citoyens français, quelles que soient leurs origines ethniques, leur religion ou leur culture. Tous ont les mêmes droits et devoirs et sont reconnus égaux devant la loi. La seule différenciation est celle liée à la nationalité, entre les citoyens français et les étrangers.

Une seule communauté est donc reconnue : celle des citoyens⁸. Elle se veut un espace neutre, où les individus sont unis par les valeurs universelles de la République. Le projet national recherche l’universalité et met en avant une homogénéité culturelle, considérée comme le ciment de la nation.

« La nation se définit par son ambition de transcender par la citoyenneté des appartenances particulières biologiques, historiques, économiques, sociales, religieuses (laïcité) ou culturelles, de définir le citoyen comme un individu abstrait. »⁹

Les spécificités culturelles et religieuses de chacun sont alors renvoyées à la sphère privée, les différences ayant à s’effacer devant un civisme conçu comme universel. On oppose donc très fortement un espace public où prévalent les règles communes de la République et un espace privé où les « minorités culturelles » sont

⁶ Patrick Lozès, « La lutte contre le communautarisme ne peut être une lutte contre les communautés », dans *Le Monde*, 9 mars 2010 [en ligne <http://www.lemonde.fr/societe/article/2010/03/09/patrick-lozes-la-lutte-contre-le-communautarisme-ne-peut-etre-une-lutte-contre-les-communautes_1316414_3224.html> (consulté le 18 décembre 2012)].

⁷ Catherine Halpern, « Communautarisme, une notion équivoque » dans *Sciences Humaines*, n°148, avril 2004 [en ligne <http://www.scienceshumaines.com/communautarisme-une-notion-equivoque_fr_3959.html> (consulté le 19 décembre 2012)].

⁸ Cf. Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens : Sur l’idée moderne de nation*, Paris : Gallimard, 1994.

⁹ Dominique Schnapper, *Op. cit.*, p. 23.

libres de cultiver leurs différences. Ce modèle part du principe que la non-reconnaissance des particularismes culturels dans la vie publique est garante d'une cohésion nationale et du maintien des valeurs républicaines. D'autre part, l'égalité de tous les citoyens est garantie par le fait qu'aucun ne peut se prévaloir de droits différents en fonction de son appartenance à une communauté. L'effacement des particularismes devant les règles de la République est donc vu comme un rempart aux tensions entre les différents groupes.

Dès lors, toute tentative d'affirmation d'une communauté est perçue comme une atteinte à cet idéal républicain. Depuis 2005 et la question du port du voile à l'école, les débats politiques font régulièrement ressurgir le « spectre du communautarisme »¹⁰ qui remettrait en cause la neutralité de l'espace public.

Une spécificité française

Cette crainte du communautarisme et la méfiance envers les communautés qui en découlent sont propres au modèle français. Ces deux notions ne suscitent pas la même méfiance dans le monde anglo-saxon en particulier. Le terme anglais *communitarianism* n'est d'ailleurs par porteur du même sens que sa traduction française.

Dérivé du mot *communitarian* forgé par John Goodwyn Barmby au milieu du XIX^e siècle pour souligner la primauté de la collectivité sur les individus et celle du droit commun sur le droit individuel, le terme a été repris au début des années 80, en réponse aux théories libéralistes exposées par John Rawls dans *A Theory of Justice* en 1971. Les philosophes « communautariens » se sont réappropriés l'idéal communautaire pour affirmer que « l'individu n'existe pas indépendamment de ses appartenances, soient-elles culturelles, ethniques, religieuses ou sociales »¹¹.

Au-delà de ces considérations philosophiques, il faut noter l'importance du fait communautaire aux Etats-Unis. L'histoire du pays et de son peuplement, par vagues d'immigration successives, est liée à cette conception qui fait du communautarisme un état de fait à la fois fondateur et constitutif de la société américaine.

« Ce qui frappe plutôt l'observateur de la société américaine, c'est l'omniprésence de la référence communautaire en son sein. On est ainsi, aux Etats-Unis, membre d'une ou de plusieurs communautés en même temps que l'on est Américain, voire avant d'être Américain ou encore pour être véritablement Américain. »¹²

Depuis le début du XXI^e siècle, au *melting-pot*, qui visait l'assimilation des populations immigrées aux origines diverses, a été préféré l'expression *salad bowl* qui met en valeur la complémentarité des différentes communautés ethniques, qui conservent leurs particularismes et leurs cultures pour venir enrichir la société. L'identité communautaire reste très forte aux Etats-Unis où la société se veut avant

¹⁰ Laurent Lévy, *Le spectre du communautarisme*, Paris : Amsterdam, 2005.

¹¹ Catherine Halpern, *Op. cit.*

¹² Laurent Bouvet, « Le communautarisme : fondement ou aporie de l'identité américaine ? » dans *Autour du communautarisme*, cahiers du CEVIPOF n°43, septembre 2005, p. 146-147 [en ligne <http://www.cevipof.com/fichier/p_publication/427/publication_pdf_cahier.43.pdf> (consulté le 19 décembre 2012)].

tout multiculturelle. L'*affirmative action* (discrimination positive) décrétée par le président Lyndon Johnson en 1965 vient renforcer cette conception de la société, en accordant des mesures visant à favoriser les « minorités » traditionnellement discriminées en raison de leur couleur de peau, de leur religion, de leur genre, de leur orientation sexuelle ou de leur origine nationale.

Le Canada a choisi d'appliquer une politique officielle du multiculturalisme, qui rejette l'assimilation et garantit les droits de chacun à maintenir les liens avec sa langue et sa culture d'origine. Issu de l'histoire de son peuplement, le caractère multiculturel du pays est inscrit dans la constitution, la *Charte canadienne des droits et libertés*, depuis 1982. En 1988 a été adoptée la Loi sur le multiculturalisme canadien, qui garantit « que les personnes appartenant à une minorité ethnique, religieuse ou linguistique ne peuvent être privées du droit d'avoir leur propre vie culturelle, de professer et de pratiquer leur propre religion, ou d'employer leur propre langue » et par laquelle « le gouvernement fédéral reconnaît que la diversité de la population canadienne sur les plans de la race, de la nationalité d'origine, de l'origine ethnique, de la couleur et de la religion constitue une caractéristique fondamentale de la société canadienne et qu'il est voué à une politique du multiculturalisme destinée à préserver et valoriser le patrimoine multiculturel des Canadiens tout en s'employant à réaliser l'égalité de tous les Canadiens dans les secteurs économique, social, culturel et politique de la vie canadienne »¹³.

En France, il existe une certaine méfiance à l'égard de ces politiques multiculturalistes à l'anglo-saxonne dans l'idée qu'elles pourraient nuire à l'unité nationale. On considère généralement que désigner les personnes selon leur groupe ethnique incite à un repli dans les communautés en niant la complexité des identités et leur évolution dans le temps. Les immigrés vivraient de façon cloisonnée, sans réel dialogue ni intégration. D'autre part, l'*affirmative action* telle qu'elle est pratiquée en Amérique du Nord est généralement perçue comme tendant à renforcer les discriminations. Si la France a mis en place des mesures de « discrimination positive », celles-ci s'appliquent en fonction de territoires perçus comme défavorisés¹⁴ et non en fonction des individus et de leurs origines, encore moins de leur couleur de peau.

La remise en cause du modèle d'intégration à la française

Les dérives de l'anticonnautarisme

Si les modèles multiculturalistes anglo-saxons demeurent inquiétants pour un regard français, depuis quelques années le système d'intégration à la française fait l'objet d'une remise en question ; nombreuses sont les voix à s'élever pour dénoncer l'universalisme républicain et la lutte contre le communautarisme, avec les dérives qu'ils engendrent.

¹³ Loi sur le multiculturalisme canadien [en ligne <<http://lois-laws.justice.gc.ca/fra/lois/C-18.7/page-1.html>> (consulté le 18 décembre 2012)].

¹⁴ Des territoires classés « zones d'éducation prioritaires » ou « zones urbaines sensibles » par exemple doivent recevoir des moyens supplémentaires et faire l'objet de politiques ciblées pour tenter de compenser les difficultés sociales qui y sont observées.

Sociologues et politologues soulignent dans une littérature récente que le terme de communautarisme est avant tout une notion politique, floue et menaçante¹⁵. Systématiquement brandi comme un idéal républicain dans de nombreux débats politiques, l'antcommunautarisme est aussi source de dérives parfois inquiétantes, parmi lesquelles la discrimination et le racisme se trouvent au premier plan.

« Il n'existe que peu d'espace en France pour penser ces différences entre communautés et communautarisme. La société française redoute l'existence des communautés, dans lesquelles elle tend à voir systématiquement du communautarisme, à tel point que les deux notions sont régulièrement confondues dans le débat politique, que cet amalgame soit volontaire, ou non. Sous couvert de lutter contre le communautarisme, certains cherchent, en réalité, à lutter contre les communautés, ou contre certaines d'entre elles.

Cette dérive est d'autant plus préoccupante que les communautés les plus visées par cet amalgame sont, précisément, celles qui sont les plus discriminées ou les plus stigmatisées en France : les Noirs, les Arabes, les Asiatiques, les Juifs ou les homosexuels. Dans ces conditions, il n'est pas rare de voir les discours contre le communautarisme se rapprocher dangereusement du racisme le plus traditionnel, voire se confondre avec lui. »¹⁶

Pour beaucoup, le discours anticomunautariste est avant tout un discours stigmatisant envers des communautés déjà victimes de nombreuses discriminations, et en particulier de discriminations sociales. En effet, sans associer systématiquement les populations issues de l'immigration à des situations sociales difficiles, le fait est qu'elles sont globalement plutôt défavorisées. Sous couvert d'égalité de tous les individus, le modèle républicain entraîne des contradictions et soulève des questions en matière d'équité : en théorie, tous les citoyens sont égaux devant la loi, mais, de fait, les communautés issues de l'immigration se trouvent souvent en situation d'inégalité sociale, ce qui contribue à alimenter les tentations communautaristes.

« Dépossédés de la question sociale, les individus qui subissent de plein fouet la dégradation de leurs conditions d'existence sont portés à se tourner vers les solidarités exclusives de groupes, de « communautés » religieuses ou non. »¹⁷

Quelle place pour la diversité culturelle ?

D'autre part, en mettant en avant l'homogénéité culturelle comme ciment de l'unité de la nation et en prônant l'intégration, le modèle républicain accorde de fait peu de place à la diversité culturelle¹⁸. La langue et la culture communes sont

¹⁵ Laurent Lévy, *Op. cit.*, p. 5.

¹⁶ Patrick Lozès et Michel Wieviorka, *Lutte contre le racisme et le communautarisme : rapport au Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales et au Ministre des Affaires Étrangères et Européennes*, Paris, 2010, p. 10 [en ligne http://medias.lemonde.fr/mmpub/edt/doc/20100309/1316418_e409_rapportlozes.pdf (consulté le 18 décembre 2012)].

¹⁷ Laurent Etre, *Op. cit.*

¹⁸ Pour une étude plus approfondie de l'histoire, de la définition de cette notion et son appropriation par les politiques publiques, nous renvoyons au mémoire d'étude de Florence Salanouve : *Diversité culturelle en bibliothèques publiques : enjeux, impensés, perspectives*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques,

considérées comme des éléments importants de la République, que les immigrés doivent s'approprier pour pouvoir en faire partie. Poussée à l'extrême, cette conception revient cependant à nier la complexité de l'identité de chacun et l'évolution d'une société où se côtoient des groupes porteurs de différences linguistiques et culturelles de plus en plus variées. Sous l'influence du modèle anglo-saxon et des politiques internationales qui mettent en avant la diversité culturelle comme « patrimoine commun de l'humanité »¹⁹, la société française tend désormais à faire davantage de place à cette diversité.

COMMUNAUTÉS ET IMMIGRATION EN FRANCE

Par l'expression « communautés de l'immigration », on peut aussi bien désigner des étrangers²⁰ résidant en France, des immigrés²¹ ayant acquis la nationalité française ou des Français de naissance aux origines géographiques, ethniques, culturelles variées. Ces réalités sont difficiles à mesurer, et ce d'autant plus qu'il existe un tabou en France sur les statistiques « ethniques ». Il est donc impossible de dresser un portrait démographique précis des communautés de l'immigration en France. Il faut se contenter des indications apportées par les statistiques et études de l'immigration française et des étrangers résidant en France.

Des réalités difficiles à mesurer

La population française se divise entre individus de nationalité française et étrangers. Il est possible de mesurer la part des étrangers résidant en France, ou celle des immigrés qui y sont installés. En revanche, il est difficile de mesurer précisément les « communautés ».

L'appartenance à une communauté relève des « données sensibles », qui d'après la loi « Informatique et Libertés » de 1978, amendée en 2004, sont des informations qui révèlent « les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale, ou des données

Villeurbanne : Enssib, 2011 [en ligne <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-49226>> (consulté le 14 décembre 2012)].

¹⁹ UNESCO, *Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle*, Paris : UNESCO, 2001, article 1 [en ligne <<http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127162f.pdf>> (consulté le 3 décembre 2012)].

²⁰ « Un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment). A la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition. » Définition donnée par l'INSEE [en ligne <<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/etranger.htm>> (consulté le 18 décembre 2012)].

²¹ « Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré. » Définition donnée par l'INSEE [en ligne <<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/immigre.htm>> (consulté le 18 décembre 2012)].

relatives à la santé ou la vie sexuelle »²² et dont la collecte et le traitement sont très encadrés en France.

Cela suscite régulièrement de vives polémiques entre ceux qui considèrent qu'elles sont un moyen de reconnaître les sources de discriminations et donc de les combattre, et ceux pour qui elles contribueraient à les alimenter.

« Inutiles, les statistiques ethniques sont également dangereuses. Loin de donner une image de la diversité, elles reviendraient à la simplifier outrageusement. Il est impossible de classer une population d'origines multiples en représentant cette diversité. Une classification unique serait forcément réductrice et inappropriée. Elle inventerait des groupes qui n'existent pas, créerait des divisions là où il y a rapprochement, suggérerait homogénéité là où il y a diversité, mettrait des frontières là où il y a continuité. Les statistiques ethniques auraient pour effet de faire droit à la notion de « race » dont chacun reconnaît le caractère non-scientifique et le danger et de développer les affrontements communautaires. »²³

Dans son rapport rendu en 2007, *Mesure de la diversité et protection des données personnelles*²⁴, la Cnil a renouvelé son refus d'une mesure de la diversité par des classifications ethno-raciales, arguant que, si la lutte contre les discriminations requiert de les identifier et de les mesurer, la mise en relief des origines ethniques amène de nouveaux dangers de discriminations. Tout en autorisant l'accès à des données « objectives » relatives à l'ascendance des individus (nationalité, lieu de naissance des parents, origines) dans un but de recherche, elle s'oppose à la création d'un référentiel « ethno-racial ».

Le recensement obligatoire de la population interdit le recueil d'informations sur la religion ou l'origine ethnique. En revanche, les enquêtes non obligatoires sont autorisées à poser des questions dites sensibles, pouvant faire apparaître directement ou indirectement une appartenance à un parti politique, une religion ou une race ou encore une orientation sexuelle, à condition que cette question soit pertinente pour l'enquête et que l'enquêteur ait reçu un accord formel des répondants. Toutes les recherches portant sur ces questions sont très encadrées.

Au-delà de ces limitations propres à la législation française, l'ethnicité tout comme l'appartenance à une communauté sont des notions complexes, soumises à une part de subjectivité et sont donc par nature difficiles à mesurer. Il est possible de mener une double étude, en recensant de manière objective les membres d'une communauté, sur des critères de langue, de couleur de peau... et de croiser ces résultats avec un questionnement des individus sur leur sentiment d'appartenance et leur identification à cette communauté.

L'Insee et l'Ined ont mené en 2008-2009 une grande enquête visant à identifier « l'impact des origines sur les conditions de vie et les trajectoires sociales, tout en prenant en considération les autres caractéristiques sociodémographiques que sont le milieu social, le quartier, l'âge, la génération, le

²² Loi n°78-17, section 2, article 8 [en ligne <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000886460>> (consulté le 22 décembre 2012)].

²³ Jean-François Amadiou et Patrick Weil, « Engagement républicain contre les discriminations » dans *Libération*, 23 février 2007, [en ligne <<http://www.liberation.fr/evenement/010194553-engagement-republicain-contre-les-discriminations>> (consulté le 21 décembre 2012)].

²⁴ [en ligne <<http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/approfondir/dossier/diversite/RapportdiversiteVD.pdf>> (consulté le 21 décembre 2012)].

sexe, le niveau d'études »²⁵, afin de fournir des statistiques permettant d'étudier les phénomènes d'intégration et de discrimination, questions qui occupent une place très importante dans les débats publics. Réalisée en suivant les règles de volontariat et d'anonymat imposées par la Cnil, l'enquête « Trajectoires et origines » a permis de récolter des informations sur les pays d'origine et sur les langues parlées des personnes interrogées, mais aussi sur leurs appartenances ethniques déclarées, et de fournir des éléments pour l'analyse de la diversité et des discriminations en France.

Jalons : l'immigration en France

En France, un immigré est défini comme « une personne née étrangère à l'étranger et entrée en France en cette qualité en vue de s'établir en territoire français de façon durable »²⁶. Elle peut ou non devenir française par acquisition. D'après l'Insee, en 2008 vivaient en France²⁷ 5,4 millions d'immigrés, soit environ 8% de la population nationale. Plus de la moitié étaient étrangers (3,2 millions), alors que les autres avaient acquis la nationalité française²⁸.

Gérard Noiriel estimait en 2002 que « le quart, voire le tiers, de la population vivant en France est issu de l'immigration, pour peu que l'on remonte jusqu'aux arrière-grands parents »²⁹.

Il faut noter que ces chiffres ne tiennent compte que de l'immigration légale. Il faut donc y ajouter les immigrés en situation illégale demeurant en France, qui sont entrés clandestinement sur le territoire français ou qui y sont restés après l'expiration de leur titre de séjour. Cette immigration illégale est difficile à mesurer. En 2005, le nombre d'immigrés en situation irrégulière était estimé à 400 000³⁰.

L'immigration récente et les différentes vagues de l'immigration en France font de la population française une population de plus en plus diversifiée.

D'après les recensements, en 2009, 38,4% des immigrés résidant en France venaient de pays européens, alors que 43,2% venaient d'Afrique et 14,4% d'Asie³¹. L'immigration française a profondément évolué tout au long du XX^e siècle. Majoritairement européenne au début du siècle, très marquée par l'histoire coloniale après la seconde guerre mondiale, elle est aujourd'hui à la fois beaucoup plus diverse et lointaine.

²⁵ INED, enquête « Trajectoires et origines » [en ligne <<http://teo.site.ined.fr/>> (consulté le 22 décembre 2012)].

²⁶ Définition donnée sur le site Vie publique : « Les mots de l'immigration, de l'intégration » [en ligne <<http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-immigration/glossaire-definitions/>> (consulté le 21 décembre 2012)].

²⁷ « La présence étrangère en France, dénombrement des résidents en France selon la nationalité au 1^{er} janvier 2008 » [en ligne <http://www.immigration.gouv.fr/spip.php?page=dossiers_det_res&numrubrique=242&numarticle=1458> (consulté le 21 décembre 2012)].

²⁸ Cf. Annexes, Les immigrés résidant en France, p. 84.

²⁹ NOIRIEL, Gérard, *Atlas de l'immigration en France : exclusion, intégration, ...*, Paris : Ed. Autrement, 2002, p. 11.

³⁰ « Contrôle de l'immigration : vers une immigration choisie », 2005 [en ligne <<http://www.vie-publique.fr/actualite/dossier/controle-immigration/controle-immigration-vers-immigration-choisie.html>> (consulté le 21 décembre 2012)].

³¹ Cf. Annexes, Population immigrée par pays de naissance, p. 85.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, dans un contexte de reconstruction, puis de croissance économique avec les Trente Glorieuses, la France encourage officiellement l'immigration, notamment pour pallier au manque de main d'œuvre. Créé en 1945, l'Office national d'immigration assure le recrutement et l'accueil des travailleurs étrangers et contrôle cette immigration. Celle-ci est alors essentiellement européenne. Jusque dans les années 60, les Italiens sont la première nationalité étrangère en France, avant d'être dépassés par les Espagnols qui quittent l'Espagne de Franco. Dans les années 1950, la France est aussi une destination privilégiée pour les émigrants portugais fuyant clandestinement la dictature salazariste. En 1975, ils sont au premier rang des nationalités étrangères. La France accueille aussi des réfugiés politiques venant des pays communistes ou des dictatures militaires (Pologne, Hongrie, Chili...). L'émigration des colonies françaises, notamment du Maghreb, mais aussi d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud-Est se développe également durant cette période, en particulier après la décolonisation.

Au milieu des années 70, le ralentissement économique met un frein à cette politique d'immigration. Régulée par les politiques publiques, qui visent à contrôler les flux migratoires et à encourager les retours, l'immigration se réduit et est limitée aux étrangers concernés par les regroupements familiaux et aux réfugiés politiques. Depuis le début du XXI^e siècle, le manque de main d'œuvre, dans des secteurs comme le bâtiment ou l'hôtellerie, incite à nouveau les entreprises et les pouvoirs publics à faire appel à des travailleurs étrangers. Les nationalités se diversifient : la part des Européens se réduit progressivement pour être rattrapée par l'immigration africaine. De 1975 à 2009, la part des immigrés européens en France est passée de 66% à 38%. L'essor de l'immigration algérienne, commencée dans les années 50, s'est poursuivi : le nombre d'immigrés algériens continue d'augmenter régulièrement. Ils représentaient 13,5% de la population immigrée en 2009. Les immigrés nés au Maroc constituent aujourd'hui plus de 12% de la population immigrée alors qu'ils n'en représentaient que 6% en 1975. L'immigration africaine ne concerne plus seulement les anciennes colonies du Maghreb, au premier rang desquelles l'Algérie : la part des immigrants d'Afrique sub-saharienne (Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal, Mali, République démocratique du Congo...) se développe considérablement. Les guerres civiles provoquent également l'émigration vers la France depuis des pays sans lien colonial avec celle-ci, comme le Zaïre, l'Angola ou le Cap-Vert. Les Turcs émigrent également massivement vers la France, d'abord pour des raisons économiques dans les années 70, puis pour des raisons politiques après 1980. Ces dernières années, on observe une croissance de l'immigration en provenance d'Asie. Depuis la fin des années 70, l'immigration vietnamienne, cambodgienne et laotienne s'est ralentie, alors que le nombre d'immigrés chinois a doublé entre 1999 et 2009. L'immigration en provenance de l'Asie méridionale (Inde, Pakistan, Bangladesh, Sri Lanka) s'est considérablement développée ces dernières années.

La répartition sur le territoire français

La population immigrée est inégalement répartie sur le territoire français³². Pour des raisons liées à l'activité économique, la majorité des immigrés vivent en zone urbaine. Seuls 4% des ruraux sont immigrés. 66% des immigrés habitent dans des agglomérations de plus de 100 000 habitants et la part de population immigrée résidant dans une ville est proportionnelle à la taille de celle-ci. En raison de son activité économique, l'Île-de-France accueille 38% des immigrés. 19% des habitants de l'agglomération parisienne et 27% des habitants de Seine-Saint-Denis sont immigrés.

La répartition des immigrés sur le territoire est variable selon leurs origines. Celle des immigrés originaires d'Europe est sensiblement la même que celle des non immigrés. Ceux-ci, en dehors de l'Île-de-France, sont majoritairement installés dans des régions frontalières de leurs pays d'origine : 19% des immigrés espagnols vivent en Languedoc-Roussillon quand 39% des Italiens sont installés en PACA ou Rhône-Alpes.

Une grande partie des immigrés algériens sont établis dans les Bouches-du-Rhône, pour des raisons de proximité avec leur pays d'origine. L'Alsace compte une forte proportion d'immigrés d'origine turque, certainement en raison de la proximité avec l'Allemagne, premier pays d'immigration turque. Les immigrés venus d'Afrique et d'Asie sont très majoritairement établis dans des zones urbaines de plus de 100 000 habitants (75%) et plus de la moitié des immigrés vivent en Île-de-France.

Les pratiques linguistiques

La maîtrise du français

Depuis 2006, la loi relative à l'immigration et à l'intégration exige « la reconnaissance de l'acquisition d'un niveau satisfaisant de maîtrise de la langue française »³³ pour un établissement durable sur le territoire français. De manière générale les immigrés originaires d'Europe ont une très bonne maîtrise du français. Il en est de même pour ceux qui sont originaires de pays ayant un passé colonial avec la France : 70% des immigrés algériens, 61% des marocains, 74% des originaires d'Afrique subsaharienne et 65% des immigrés d'Asie du Sud-Est ont une bonne ou très bonne maîtrise du français à l'oral, d'après une enquête menée au milieu des années 90³⁴.

Il faut noter que les dernières vagues d'immigration ont apporté en France une population non francophone, notamment en provenance d'Asie. Contrairement aux migrants venant de pays ayant des liens coloniaux avec la France, les immigrés d'Asie méridionale, par exemple, ne maîtrisent que très rarement le français. Cette faible maîtrise de la langue du territoire d'accueil est un frein considérable à

³² Cf. Annexes, Population immigrée par région, p. 86

³³ Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, article L311-9 [en ligne < <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006335045&cidTexte=LEGITEXT000006070158&dateTexte=20080218&fastPos=1&fastReqId=1325108602&oldAction=rechCodeArticle> > consulté le 22 décembre 2012)].

³⁴ Patrick Simon, « Pratiques linguistiques et consommation médiatique » dans *De l'immigration à l'assimilation. Enquête sur les populations étrangères en France*, Paris : La Découverte / Ined, 1996.

l'intégration, à l'emploi et tend à renforcer la dépendance à l'égard de la communauté d'origine.

Le plurilinguisme

L'enquête « Trajectoires et origines » a permis de dresser un état des lieux de la diversité des pratiques linguistiques en France³⁵. Etudiant le plurilinguisme des populations immigrées, cette enquête révèle l'importance du maintien des langues étrangères dans le milieu familial, chez les immigrés et descendants d'immigrés. Une grande partie d'entre eux pratiquent aussi bien les langues de leur pays ou régions d'origine (dialectes arabes ou kabyles en Algérie, dialectes d'Afrique subsaharienne...) que le français, pratiqué dans les pays d'ancienne administration française, ou appris après l'arrivée en France. Plus de la moitié des personnes interrogées ont déclaré utiliser davantage une autre langue que le français pour la communication familiale, notamment parmi les immigrés ou descendants d'immigrés originaires d'Asie du Sud-Est ou de Turquie. En revanche, le lien avec la langue d'origine est beaucoup plus rapidement perdu chez les descendants d'immigrés du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne. Ceux-ci maîtrisent d'ailleurs très rarement les langues d'origine à l'écrit.

Très marquées par l'idéal républicain et la crainte du communautarisme propres au modèle français, les bibliothèques sont en même temps amenées à desservir une population de plus en plus diversifiée et sont confrontées à des communautés porteuses d'histoires, de cultures et de langues variées.

³⁵ Stéphanie Condon, Corinne Régnard, « Diversité des pratiques linguistiques » dans *Trajectoires et Origines, enquête sur la diversité des populations en France*, 2010, p. 31-37 [en ligne <http://www.ined.fr/fichier/t_publication/1516/publi_pdf1_dt168_teo.pdf> (consulté le 22 décembre 2012)].

2. LES BIBLIOTHEQUES FRANÇAISES AU SERVICE DES COMMUNAUTÉS DE L'IMMIGRATION : ETAT DES LIEUX

Cette partie vise à dresser un état des lieux de la façon dont la question des communautés issues de l'immigration est abordée dans les bibliothèques françaises. Bien que conscientes de leur rôle social et de leur importance en matière d'intégration, les bibliothèques, marquée par l'idéal républicain français, sont parfois réticentes à faire une place aux communautés et à la diversité culturelle, pourtant composante essentielle de la société actuelle. Cependant, des actions ont été entreprises en ce sens, et le tabou semble moins présent aujourd'hui qu'il pouvait l'être il y a quelques années. Les difficultés persistent mais plusieurs bibliothèques ont entrepris une politique active pour prendre en compte les communautés dans leur offre de services.

MISSIONS SOCIALES ET MULTICULTURELLES DES BIBLIOTHEQUES : REFLEXIONS PROFESSIONNELLES ET PRESCRIPTIONS INTERNATIONALES

La bibliothèque pour tous : le rôle social de la bibliothèque

Si elles relèvent du domaine culturel dans les politiques publiques et dans l'opinion, les bibliothèques ont également une dimension sociale. La bibliothèque publique est un lieu ouvert à tous sans discrimination juridico-administrative. Etranger, citoyen français, immigré en situation régulière ou non : chacun y est en principe admis et peut disposer de ses ressources. La charte des bibliothèques adoptée par le CSB en 1991 indique que la bibliothèque doit être accessible à tous :

« La bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux ressources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu. »³⁶

Elle précise qu'« aucun citoyen ne doit en être exclu du fait de sa situation personnelle »³⁷.

Lieu ouvert à tous, lieu de sociabilité, lieu d'accès à la culture et à l'information, lieu de cohésion et d'insertion, la bibliothèque a un rôle éminemment social.

« La participation des bibliothèques à l'accès de tous à la connaissance a, en particulier depuis la seconde moitié du dix-neuvième siècle, toujours fait partie de leur activité. Leur rôle social, entendu comme implication dans

³⁶ Charte des bibliothèques article 3

³⁷ Charte des bibliothèques, article 4.

la réduction des inégalités d'accès au savoir et à la culture, est au cœur des modèles successifs de bibliothèques élaborés depuis les bibliothèques populaires. »³⁸

Ce rôle social des bibliothèques a fait l'objet d'une abondante littérature et de débats dans le milieu professionnel. Reconnu de manière unanime, il pose cependant la question des limites des missions des bibliothèques, qui ne doivent pas se substituer aux autres acteurs sociaux des secteurs associatif et public (pôle emploi, MJC, centres d'insertion...).

Depuis longtemps, les bibliothèques s'interrogent sur les moyens de toucher des populations éloignées de la lecture – publics dits « empêchés » : personnes âgées et isolées, personnes en situation de handicap, personnes issues de quartiers défavorisés... Diverses actions sont menées à différents niveaux pour permettre à chacun d'accéder aux ressources de la bibliothèque.

Diversité et publics issus de l'immigration dans les réflexions professionnelles

Des débats professionnels

La question des publics issus de l'immigration et des communautés a longtemps été absente des réflexions professionnelles. Comme l'école, la bibliothèque publique apparaît traditionnellement comme un creuset républicain, une institution qui doit permettre l'intégration, le partage d'une langue, d'une culture et de valeurs communes. Dès lors, les communautés n'y ont en théorie pas leur place. Une partie des acteurs professionnels sont attachés à cette conception de la bibliothèque comme porteuse de l'idéal républicain.

Depuis quelques années cependant, un certain nombre de voix s'élèvent pour souligner la nécessité de prendre en compte les publics issus de l'immigration. Cette question se pose de manière récurrente dans la profession et suscite des débats autour de deux conceptions différentes de la mission de service public des bibliothèques, entre ceux qui les voient comme les opérateurs d'une cohésion sociale forte et ceux qui pensent qu'elles doivent matérialiser la pluralité socio-culturelle³⁹.

Ces deux visions de la bibliothèque ne semblent pourtant pas nécessairement incompatibles :

« Lieu de l'hospitalité, la bibliothèque assure cette double fonction : accueillir celui qui vient d'ailleurs en respectant son identité et son histoire, en lui permettant de maintenir des liens avec sa culture d'origine et sa langue maternelle et en lui offrant la possibilité de s'adapter et de s'intégrer au pays

³⁸ Fabrice Chambon, *Le rôle social des bibliothèques : quels terrains d'action et stratégies d'alliances pour la réduction des inégalités d'accès au savoir ?*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Villeurbanne : Enssib, 2010 [en ligne <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48221>> (consulté le 22 décembre 2012)], p. 11.

³⁹ Vincent Geisser, « Le pluralisme culturel : l'impensé des bibliothèques publiques ? », dans *Pluralité en actes : Un nouvel enjeu pour les bibliothèques publiques*, Paris : ABF, 2004, p. 58.

d'accueil, en apprenant sa langue, en s'initiant à la culture, au mode de vie et au fonctionnement de la société dans laquelle il se trouve désormais. »⁴⁰

Comme le souligne Dominique Tabah, l'action des bibliothèques en direction des publics issus de l'immigration renvoie au rôle des institutions dans les politiques d'intégration culturelle et sociale.

Il s'agit pour les bibliothèques de prendre en compte l'identité de leur public effectif ou potentiel et de permettre le maintien d'un lien avec leur langue et leur culture d'origine. Dans son étude sur les langues d'immigration en bibliothèques, Hélène Bouquin-Keller souligne en effet que « perdre le contact avec sa culture, et la langue qui la porte, c'est risquer de perdre son identité »⁴¹, point de repère sans lequel aucune intégration n'est imaginable.

D'autre part, la question des communautés est inséparable de la question sociale : travailler avec les communautés issues de l'immigration, c'est travailler avec des publics porteurs de cultures différentes, qui parlent une autre langue que le français. Si l'amalgame ne saurait être systématique, travailler avec les communautés implique aussi parfois de travailler avec des populations en situation difficile. Un certain nombre des publics issus de l'immigration vivent dans des quartiers défavorisés et dans des conditions économiques et sociales très dures. Cet aspect tend à biaiser la question : travailler avec les communautés nécessite de prendre en compte cette réalité sociale, mais il serait tout aussi réducteur d'assimiler les publics issus de l'immigration à un public en situation difficile.

Une publication de la DLL

Dans le cadre de l'Office national de la promotion culturelle des immigrés, en 1974, une circulaire préconisait la mise en place de bibliothèques avec des fonds constitués d'ouvrages simples en langues d'immigration ou en français, à destination des travailleurs immigrés. Cette expérience semble cependant avoir été très limitée.

Dans les années 80, un groupe de travail composé de bibliothécaires et de représentants du secteur associatif a été chargé par la DLL de réfléchir aux besoins des bibliothèques françaises en la matière et d'élaborer des solutions pour les aider à surmonter les difficultés pratiques liées notamment aux acquisitions de documents en langues étrangères. Ce groupe a en particulier travaillé avec l'ADRI pour élaborer des outils à destination des bibliothèques. Le travail de ce groupe a abouti à la publication du volume *Bibliothèques publiques et communautés de l'immigration : guide pratique*⁴². Après une introduction générale et une présentation de quelques initiatives exemplaires, celui-ci proposait une sélection bibliographique de livres en langues d'immigration (arabe, espagnol, portugais, langues de Yougoslavie et turc) dans le but d'aider les bibliothécaires à constituer

⁴⁰ Dominique Tabah, « Cultures étrangères, usagers étrangers et immigrés à la bibliothèque de Bobigny » dans *Pluralité culturelle en actes*, Paris : ABF, 2004, p. 44.

⁴¹ Hélène Bouquin, *Les langues dites « d'immigration » dans les bibliothèques municipales françaises*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Villeurbanne : Enssib, 2000, p. 8 [en ligne <<http://enssibal.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/bouquin.pdf>> (consulté le 13 décembre 2012)].

⁴² Direction du livre et de la lecture, *Bibliothèques publiques et communautés de l'immigration : guide pratique*, Paris : DLL, 1984.

une première collection d'ouvrages dans les langues des communautés de l'immigration.

La publication de ce guide semble avoir été suivie de peu d'effets et n'a pas débouché sur la mise en place d'une réflexion plus durable sur ces questions au sein du ministère de la Culture.

Une question abordée dans les mémoires Enssib

A l'Enssib, au cours des vingt dernières années, plusieurs mémoires ont été consacrés aux questions de l'accueil des publics issus de l'immigration et du multiculturalisme dans les bibliothèques françaises. Plusieurs de ces mémoires s'appuient sur une comparaison avec les bibliothèques étrangères. C'est le cas, en particulier, des mémoires de Catherine Revest⁴³, qui étudie l'exemple d'une bibliothèque suédoise, de celui d'Olivier Tacheau⁴⁴ qui examine la situation française en matière de multiculturalisme à partir de l'exemple américain, ou encore de celui d'Amélia Laurenceau⁴⁵ qui s'intéresse aux bibliothèques publiques québécoises. Les études de Hélène Bouquin⁴⁶, de Nelly Godonou-Dossou⁴⁷ ou d'Aline Moncey⁴⁸ s'attardent sur la constitution de collections en langues d'immigration et sur l'accueil des publics étrangers ou immigrants dans différentes bibliothèques françaises. Marie-Pierre Cordier s'est plus spécifiquement intéressée à la question de l'alphabétisation des migrants dans les bibliothèques françaises⁴⁹. Récemment, le mémoire de Florence Salanouve⁵⁰ a interrogé la place réservée à la diversité culturelle dans les bibliothèques françaises.

La plupart de ces études ont souligné le retard français par rapport aux modèles étrangers, en notant que les actions mises en place dans les bibliothèques françaises sont très souvent ponctuelles, peu formalisées, dépendantes des bonnes volontés et des compétences d'un bibliothécaire en particulier, et, de ce fait, souvent peu durables.

⁴³ Catherine Revest, *Les langues dites d'immigration dans les bibliothèques publiques suédoises : l'exemple de Göteborg*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Villeurbanne : Enssib, 1992.

⁴⁴ Olivier Tacheau, *Bibliothèque publique et multiculturalisme aux États-Unis. Jalons pour repenser la situation française*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Villeurbanne : Enssib, 1997 [en ligne <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1602>> (consulté le 13 décembre 2012)].

⁴⁵ Amélia Laurenceau, *Les bibliothèques publiques du Québec face à la diversité culturelle*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Villeurbanne : Enssib, 2004.

⁴⁶ Hélène Bouquin, *Les langues dites « d'immigration » dans les bibliothèques municipales françaises*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Villeurbanne : Enssib, 2000 [en ligne <<http://enssibal.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/bouquin.pdf>> (consulté le 13 décembre 2012)].

⁴⁷ Nelly Godonou-Dossou, *L'accueil du public étranger en bibliothèque municipale : le cas de la bibliothèque municipale de Lyon*, Villeurbanne : Enssib, 2002 [en ligne <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-582>> (consulté le 13 décembre 2012)].

⁴⁸ Aline Moncey, *L'accueil des populations migrantes à la Maison du Livre, de l'Image et du Son de Villeurbanne : une enquête sociologique des publics multilingues*, Villeurbanne : Enssib, 2008 [en ligne <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-2017>> (consulté le 13 décembre 2012)].

⁴⁹ Marie-Pierre Cordier, *L'alphabétisation des migrants dans les bibliothèques publiques : actions, partenariats*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Villeurbanne : Enssib, 2012 [en ligne <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56776>> (consulté le 13 décembre 2012)].

⁵⁰ Florence Salanouve, *Diversité culturelle en bibliothèques publiques : enjeux, impensés, perspectives*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Villeurbanne : Enssib, 2011 [en ligne <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-49226>> (consulté le 13 décembre 2012)].

Les recommandations internationales : pour une bibliothèque multiculturelle

La prise en compte de la diversité culturelle et linguistique au sein des bibliothèques est un sujet de recommandations théoriques énoncées par le biais des grandes organisations internationales que sont l'Unesco ou l'Ifla.

En 2006, le conseil d'administration de l'Ifla a approuvé le manifeste sur la bibliothèque multiculturelle⁵¹. Celui-ci vient compléter la déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle⁵² adoptée en 2001 qui souligne le rôle des différentes institutions culturelles, dont les bibliothèques, dans la promotion des expressions et acteurs de la diversité culturelle⁵³.

En 1994, le manifeste de l'Ifla/Unesco sur la bibliothèque publique mettait en avant le rôle des bibliothèques publiques dans l'accès à l'information et à la connaissance et soulignait la nécessité de mettre en place des services adaptés à tous les publics :

« Les services que [la bibliothèque] assure sont également accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de condition sociale. Des prestations et des équipements spéciaux doivent y être prévus à l'intention de ceux qui ne peuvent, pour une raison ou un autre, utiliser les services et le matériel normalement fournis, par exemple les minorités linguistiques, les handicapés, les personnes hospitalisées ou incarcérées. »⁵⁴

Une des missions de la bibliothèque publique est d'« encourager le dialogue interculturel et [de] favoriser la diversité culturelle »⁵⁵.

Ces préconisations sont reprises et détaillées dans le manifeste de l'Ifla/Unesco sur la bibliothèque multiculturelle. Approuvé par le conseil d'administration de l'Ifla en août 2006 et adopté par l'Unesco en octobre 2009, ce texte a été élaboré dans le cadre de la section de l'Ifla dédiée aux services des bibliothèques à destination des populations multiculturelles⁵⁶. Cette section existe au sein de l'Ifla depuis 1981. Elle vise à promouvoir la coopération internationale entre institutions concernant les services en direction des minorités linguistiques et culturelles. Elle propose à cet effet un forum international d'échange sur le développement de services multiculturels et multilingues et encourage la recherche et les publications sur ces thématiques. Elle-même est à l'origine de plusieurs publications sur le sujet.

Le manifeste, écrit en anglais, est aujourd'hui disponible en vingt-et-une langues. Il affirme que la bibliothèque multiculturelle est « une porte d'entrée vers une société culturelle diversifiée en dialogue ». Il s'appuie sur le constat que la société actuelle est caractérisée par une grande pluralité linguistique et par des

⁵¹ http://www.ifla.org/files/assets/library-services-to-multicultural-populations/publications/multicultural_library_manifesto-fr.pdf (consulté le 3 décembre 2012).

⁵² <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127162f.pdf> (consulté le 3 décembre 2012).

⁵³ <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127162f.pdf> p. 30 (consulté le 3 décembre 2012).

⁵⁴ <http://archive.ifla.org/VII/s8/unesco/fren.htm> (consulté le 3 décembre 2012).

⁵⁵ <http://archive.ifla.org/VII/s8/unesco/fren.htm> (consulté le 3 décembre 2012).

⁵⁶ <http://www.ifla.org/mcultp> (consulté le 3 décembre 2012).

taux de migration importants qui accentuent la diversité culturelle dans tous les pays. Il reprend également les principes énoncés dans la charte de l'Unesco en affirmant que « multiculturalisme constitue la base de la force collective de nos communautés locales et de notre société planétaire » et qu'il est « à la source des échanges, de l'innovation, de la créativité et de la coexistence pacifique entre les peuples »⁵⁷.

« Par conséquent, tous les types de bibliothèques doivent refléter, soutenir et promouvoir la diversité culturelle et linguistique à l'échelle internationale, nationale et locale, et doivent donc travailler en fonction du dialogue interculturel et de la citoyenneté active.

Parce que les bibliothèques servent des intérêts et des communautés diversifiés, elles agissent en tant que centres culturels, d'apprentissage et d'information. Les services offerts par les bibliothèques abordent la question de la diversité culturelle et linguistique à la lumière de leur engagement envers les principes des droits et libertés fondamentaux et de l'égalité d'accès à l'information et à la connaissance pour tous, dans le respect de l'identité culturelle et des valeurs. »⁵⁸

Le manifeste édicte ensuite des grands principes et des recommandations générales pour la mise en œuvre de cette « bibliothèque multiculturelle ». Celle-ci nécessite un travail sur les collections et services — y compris numériques — et sur les actions culturelles et les programmes éducatifs, mais aussi un effort de communication et d'information autour de ces services dans les langues appropriées. En donnant accès à l'information et à la culture à des communautés culturelles et linguistiques variées, ces différents services doivent favoriser le dialogue interculturel en protégeant le patrimoine culturel et linguistique dans sa diversité.

En outre, des services spécifiques doivent être mis en place en direction des publics traditionnellement les plus fragiles et les plus éloignés de la bibliothèque :

« Une attention spéciale doit être accordée aux groupes qui sont souvent marginalisés dans les sociétés diversifiées au plan culturel : les minorités, les demandeurs d'asile et les réfugiés, les résidents ayant un permis de résidence temporaire, les travailleurs migrants et les communautés autochtones.

Toutes ces actions doivent s'inscrire dans un plan stratégique reposant sur une analyse précise des besoins des usagers. Le personnel doit être formé et sensibilisé à ces questions, mais doit aussi être « le reflet des caractéristiques culturelles et linguistiques de la communauté afin d'assurer la conscience culturelle, de refléter la communauté que la bibliothèque dessert et de favoriser la communication. »⁵⁹

Le manifeste exhorte les pouvoirs publics à accorder aux bibliothèques les moyens de mettre en œuvre de telles actions en direction des « communautés diversifiées au plan culturel ». Il encourage enfin les bibliothèques à s'inscrire dans des réseaux de coopération, aux échelles locale, nationale et internationale, afin de

⁵⁷ http://www.ifla.org/files/assets/library-services-to-multicultural-populations/publications/multicultural_library_manifesto-fr.pdf (consulté le 3 décembre 2012).

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ *Ibid.*

permettre des échanges et la diffusion des recherches et pratiques exemplaires dans ces domaines.

Le travail de la section des services des bibliothèques à destination des populations multiculturelles à l'Ifla a également abouti à la publication du guide : *Les communautés multiculturelles : directives pour les bibliothèques*⁶⁰. La première édition de ce guide a été publiée en 1987. La troisième et dernière édition date de 2009 et est actuellement disponible en neuf langues. Reprenant les grands principes du manifeste, ce guide édicte des recommandations et indique des normes à respecter pour la mise en place des services d'une bibliothèque multiculturelle. Il se veut comme un guide pratique et rapporte également un certain nombre de pratiques exemplaires dans différents pays qui peuvent servir de modèle pour le développement de tels services.

Les prescriptions de ces textes internationaux restent cependant théoriques. Elles sont le signe d'un intérêt des grandes instances internationales pour cette question mais sont souvent méconnues des bibliothécaires et difficiles à mettre en œuvre dans beaucoup d'institutions, tout particulièrement en France.

SERVICES ET ACTIONS EN DIRECTION DES COMMUNAUTÉS : EXEMPLES ET ILLUSTRATIONS

Ces préoccupations ne sont pourtant pas étrangères aux bibliothèques françaises. Un certain nombre d'institutions ont pleinement conscience de la diversité culturelle de leur public et s'efforcent de la prendre en compte dans leur offre de services. Rares sont cependant les actions qui ciblent ouvertement une communauté en particulier et ce n'est généralement pas sous l'angle des communautés que les bibliothèques envisagent les services qu'elles proposent. Dans la plupart des cas, le travail avec les communautés se fait indirectement, par la prise en compte du caractère multiculturel d'un territoire et des origines de leur public réel et potentiel. En proposant des services en direction des publics peu ou non francophones et en plaçant la diversité culturelle au cœur de leurs animations, un certain nombre de bibliothèques travaillent de fait avec les communautés issues de l'immigration. Il s'agit ici d'aborder les principales actions et services mis en œuvre au sein des bibliothèques françaises, à travers un certain nombre d'exemples.

La diversité culturelle au cœur des animations

Les animations, les actions culturelles et la valorisation des collections sont un moyen pour les bibliothèques de travailler avec les publics issus de l'immigration. Sans nécessairement cibler une communauté en particulier, ce type d'actions est l'occasion de travailler sur la diversité culturelle, en faisant de la bibliothèque un lieu où dialoguent différentes cultures tout en permettant aux communautés de voir leur culture représentée dans l'espace de la bibliothèque.

⁶⁰ http://www.ifla.org/files/assets/library-services-to-multicultural-populations/publications/Les%20communaut%C3%A9s%20multiculturelles_%20Directives%20pour%20les%20bibl%20%80%A6.pdf (consulté le 13 octobre 2012).

De plus en plus de bibliothèques intègrent pleinement la diversité culturelle au cœur de leur programmation culturelle par le biais d'expositions, sélections bibliographiques, projections de films, ateliers créatifs, conférences, rencontres avec des artistes, soirées conte....

Le cinquantième anniversaire de l'indépendance de l'Algérie a été l'occasion de différentes actions dans les bibliothèques. A Plaine Commune, pour éviter tout risque de dérive ou de débat sur un sujet encore sensible, le choix a été fait d'aborder cet événement selon le regard des habitants du territoire de la communauté d'agglomération, afin de présenter sur la façon dont ils ont pu en être affectés. Un cahier spécial a été édité proposant une série de portraits d'habitants d'origine algérienne du territoire et une sélection de documents disponibles dans les médiathèques en lien avec les thématiques abordées. A la bibliothèque de Noisy-le-Sec, cette commémoration a été l'occasion de proposer un ensemble d'animations sur le thème « France-Algérie : deux siècles d'amour et de haine » avec, par exemple, une sélection bibliographique « Regards croisés sur l'Algérie »⁶¹, une exposition de photographies d'Yves Robertet et Alain Gedovius « La casbah d'Alger », ou encore un concert de musique châabi.

Sans cibler spécifiquement les communautés, ces actions sont un moyen de s'adresser à elles et de les prendre en compte dans les services de la bibliothèque. Ces actions culturelles sont rarement envisagées sous l'angle communautaire : il s'agit avant tout de répondre à la diversité culturelle du public des bibliothèques.

Les séances de contes proposées dans de nombreuses bibliothèques sont l'occasion de mettre en valeur les cultures de différentes communautés. A Noisy-le-Sec, des soirées conte proposées à l'annexe de la médiathèque Roger Gouhier font une grande place à la diversité culturelle. Elles attirent un public adulte du quartier de cette annexe, territoire très cosmopolite situé en ZUS. La directrice, Marion Serre, note que les contes d'origine africaine ou arabe remportent généralement un très grand succès auprès de ce public. Les contes d'autres cultures, qui correspondent moins à celles du quartier (contes scandinaves, irlandais...) sont moins plébiscités, mais la volonté de la bibliothèque est de rester dans une logique de diversité culturelle et de refuser la logique communautaire.

Proposer des collections adaptées

« Une bibliothèque doit adapter ses collections à ses publics, actifs et potentiels. Comme une partie de ses publics possède une autre langue que le français, il est naturel qu'elle enrichisse ses collections de documents en langues étrangères. Mais, parce qu'il s'agit de populations migrantes et de politique d'intégration, la question des fonds en langues étrangères fait débat. »⁶²

Imprégnées par le modèle d'intégration par la langue, hantées par la crainte du communautarisme, certaines bibliothèques françaises semblent réticentes au développement de collections et de services en langues étrangères, et tout particulièrement en langues dites d'immigration. La prise en compte de la diversité linguistique est pourtant un élément très important pour répondre aux besoins des

⁶¹ <http://www.mediathèque-noisylesec.org/images/selection/fichiers/algerie.pdf> (consulté le 13 décembre 2012).

⁶² Suzanne Arlabosse et Dominique Tabah, « Les services et l'action des bibliothèques en direction des populations immigrées et non francophones : l'exemple de la Seine-Saint-Denis », dans *BBF*, 2009, n°2, p. 40 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-02-0039-006>> (consulté le 11 décembre 2012)].

communautés issues de l'immigration. Pour une partie des populations étrangères et immigrées, la langue est un obstacle majeur à la fréquentation et à l'utilisation des services et des collections⁶³. En apportant une réflexion sur la bibliothèque en langue étrangère, il s'agit non seulement de s'adresser à une population qui ne maîtrise pas le français, mais aussi de proposer un autre moyen d'accès à différentes cultures.

Les collections en langues d'immigration

Une façon de répondre aux besoins des communautés issues de l'immigration est la constitution de collections de documents en langues étrangères, et plus particulièrement en langues dites « d'immigration »⁶⁴. Par opposition aux langues « d'études » que sont l'anglais, l'allemand, l'espagnol ou encore l'italien⁶⁵, qui font l'objet d'un apprentissage scolaire et qui sont aujourd'hui représentées dans la plupart des bibliothèques publiques, les langues « d'immigration », comme l'arabe, le turc ou encore le tamoul, sont très rarement présentes dans les collections des bibliothèques. Des ouvrages dans ces langues sont pourtant un moyen pour les lecteurs issus de l'immigration de conserver un contact avec leur culture d'origine. Ils sont aussi un point d'entrée vers les collections pour un public qui maîtrise peu ou mal le français.

Pour les bibliothèques, la constitution de fonds en langues d'immigration pose un certain nombre de problèmes pratiques, sur lesquels nous reviendrons. Elle implique également une bonne connaissance du public, effectif et potentiel, qui n'est pas toujours évidente.

Certaines institutions estiment qu'il est important qu'un maximum de langues soit représenté dans les collections de la bibliothèque, afin de constituer des collections d'appel. Ainsi la bibliothèque de Montreuil a fait le choix de proposer une petite dizaine de fonds d'environ 70-80 documents en différentes langues « d'origine », comme l'arabe, le tamoul, le portugais, le polonais, le chinois, etc. D'autres considèrent que des fonds de quelques dizaines de documents ne présentent pas de réel intérêt pour les publics. La bibliothèque de Noisy-le-Sec a préféré se concentrer sur l'action culturelle plutôt que de développer des petits fonds sans avoir les moyens de faire un vrai travail autour de ces collections.

Dans les bibliothèques de Plaine Commune, la question des collections en langues d'immigration a fait l'objet d'une réflexion importante à l'échelle du réseau. En effet, en 2007, peu après le transfert à la communauté d'agglomération

⁶³ Dominique Tabah, « Cultures étrangères, usagers étrangers et immigrés à la bibliothèque de Bobigny » dans *Pluralité culturelle en actes*, Paris : ABF, 2004, p. 40.

⁶⁴ Dans son travail sur l'accueil des populations migrantes à la MLIS, Aline Moncey rapporte les observations de Marion Lhuillier qui émet des réserves sur l'emploi de l'expression « langues d'immigration » dans le vocabulaire professionnel et déplore le « glissement sémantique associant une langue et une catégorie de ses locuteurs, en l'occurrence des immigrés » qui « peut avoir des conséquences perverses, dans la mesure où l'on pourrait penser d'une part, que ces langues ne sont pas « développées », c'est-à-dire incapables de production littéraire - donc indignes des bibliothèques ? ». Elle précise que « dans l'état actuel de [s]es réflexions sur le sujet, il n'existe pas de langues d'immigration ni de langues d'étude, mais des langues tout court, avec lesquelles nous sommes amenés à travailler parce que les populations qui les parlent font partie de notre lectorat potentiel ». Consciente des limites de cette expression, nous la conservons par commodité.

⁶⁵ Langues d'immigration autrefois, l'espagnol, l'italien et le portugais sont aujourd'hui passées dans la catégorie des langues d'études.

des compétences en matière de lecture publique, les médiathèques de Plaine Commune ont entrepris de travailler sur leurs fonds en langues étrangères. Il s'agissait d'identifier les collections déjà présentes au sein des différentes bibliothèques du nouveau réseau et d'aborder cette question de manière mutualisée. Le diagnostic établi a pointé la dispersion des différents fonds de langues qui les rendait peu pertinents et peu cohérents. Plusieurs bibliothèques proposaient des collections en différentes langues, mais celles-ci se résumaient toutes à un petit nombre d'ouvrages.

A donc été entrepris un travail de clarification des différents types de documents, distinguant les fonds de documents d'apprentissage (méthodes de langues, dictionnaires, etc.) et les documents en « langues vivantes ». Des outils pour l'apprentissage des langues ont été conservés dans les différentes bibliothèques, en revanche le constat a été fait que pour les documents en langues étrangères, en particulier pour les documents adultes, cet éparpillement posait problème. Il a semblé préférable d'opérer un regroupement de ces différentes collections, afin de constituer de véritables fonds de langues, dont la répartition dans les différentes bibliothèques du réseau a été rationalisée au moyen d'une carte documentaire⁶⁶ : l'anglais et, dans une moindre mesure, les langues d'apprentissage comme l'allemand, l'italien ou l'espagnol ont été conservés dans la plupart des bibliothèques ; en revanche pour les langues « d'immigration », il a été choisi de constituer des fonds de documents dans quelques bibliothèques, en s'appuyant sur les fonds déjà existants et sur les communautés des territoires desservis. Ainsi, il a semblé pertinent de développer le fonds tamoul à la bibliothèque John Lennon de La Courneuve, qui disposait déjà d'un ensemble de documents dans cette langue issus du don d'une association. L'identification de la présence géographique des différentes communautés a incité à établir un fonds turc à la Maison du temps libre à Stains et un fonds chinois à la médiathèque André Breton d'Aubervilliers. Entre 2008 et 2010, une politique d'acquisition ciblée, rendue possible par des budgets fléchés, a visé à développer ces différentes collections, et les bibliothèques concernées ont procédé à des échanges de documents afin de constituer de véritables fonds cohérents et relativement étoffés.

Quel contenu ?

La tendance des collections en langue étrangère des bibliothèques française à se concentrer sur les grands classiques de la littérature est l'objet de remarques fréquentes. En effet, ce type de collections ne correspond pas aux attentes du public. Pour que les fonds en langue d'immigration intéressent les communautés, il faut qu'ils proposent une variété de documents représentative de celle de la bibliothèque. Romans contemporains, romans populaires, documentaires sur l'histoire et la culture du pays d'origine, presse qui permette de suivre l'actualité, ouvrages pratiques... sont appréciés. Des documentaires sur la France et des traductions de classiques de la littérature française sont également régulièrement demandés par les lecteurs en langue étrangère, soucieux de se familiariser avec leur pays d'immigration et avec sa culture, mais n'ayant pas les capacités linguistiques pour lire ce type de documents en français.

« Bien qu'initialement il n'ait pas été jugé indispensable de proposer des auteurs français traduits, il est apparu, en discutant avec le public, que

⁶⁶ Cf. Annexes, Carte des langues du réseau de Plaine Commune, p. 87.

certains lecteurs recherchaient de la littérature française traduite dans leur langue, comme cette lectrice vietnamienne qui pensait ne jamais avoir un niveau suffisant pour apprécier *Les misérables* en français, cet adolescent qui voulait relire des nouvelles de Maupassant en chinois, ou encore ce monsieur arabophone qui aurait aimé se faire une opinion sur les livres de Houellebecq. »⁶⁷

Développer de telles collections n'est cependant pas possible dans toutes les langues. Lucie Daudin, directrice adjointe du réseau de Plaine Commune, souligne ainsi que, si le développement d'un fonds généraliste et l'achat de traductions de classiques français ne pose pas de problème en langue turque, une politique semblable est impossible pour la langue tamoule, dans la mesure où une telle production éditoriale n'existe pas.

Les collections papier sont également à compléter par des collections multimédia (musique, films...), très appréciées des lecteurs.

Secteurs jeunesse et adulte : une différenciation des usages et des besoins

Une différenciation est faite entre les collections en langues étrangères en secteurs adultes et jeunesse. Pour les bibliothécaires, les besoins ne sont pas les mêmes. En secteur adultes, il importe de proposer une offre documentaire cohérente à travers des collections étoffées, à destination des adultes qui souhaitent conserver un lien avec leur pays d'origine ou qui ne peuvent pas lire dans une autre langue. Les besoins sont très différents en secteur jeunesse : scolarisés, les enfants sont beaucoup plus vite francophones que leurs parents et peuvent souvent s'approprier davantage les collections en français des bibliothèques. Néanmoins, il paraît important que les parents puissent pratiquer la lecture avec leurs enfants dans leur langue d'origine. D'autre part, plusieurs bibliothécaires estiment que les collections en langues étrangères à destination des jeunes publics revêtent une dimension symbolique, visant à introduire la notion de diversité culturelle.

A Plaine Commune, par exemple, à l'inverse du regroupement qui a été entrepris pour les collections adultes, le choix a été fait de conserver une représentation de livres pour enfants en différentes langues dans toutes les médiathèques, même si cela implique de proposer un bac, avec quelques albums en arabe, en polonais, en turc, ... La médiation autour de ces collections jeunesse en langues étrangères insiste d'ailleurs sur cette dimension symbolique. A Bobigny ou à Montreuil, les collections jeunesse sont développées parallèlement aux fonds adultes, dans les mêmes langues.

Des collections pour l'apprentissage du français

Complémentaires des collections en langues étrangères, des fonds pour l'apprentissage du français sont également proposés dans un certain nombre de bibliothèques, à destination des publics non francophones. Par des méthodes de français langue étrangère ou des fonds d'ouvrages dans un français accessible, il s'agit de proposer des collections permettant à ces usagers de s'approprier la langue française. Dans plusieurs bibliothèques, les méthodes traditionnelles sont

⁶⁷ Suzanne Arlabosse et Dominique Tabah, « Les services et l'action des bibliothèques en direction des populations immigrées et non francophones : l'exemple de la Seine-Saint-Denis », dans *BBF*, 2009, n°2, p. 41 [en ligne < <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-02-0039-006> > (consulté le 11 décembre 2012)].

complétées par des méthodes électroniques ou en ligne et des dispositifs d'autoformation, comme la méthode Rosetta Stone, qui propose une approche intuitive de l'apprentissage des langues, adaptée au public non francophone.

Quelle place pour ces collections ?

« Avec les ayatollahs de la classification Dewey, les méthodes de langue risquent fort de se trouver entre la linguistique française et les mathématiques ! Certaines bibliothèques ont donc eu l'audace (!) de déroger aux règles de classement et d'indexation et ont choisi, à juste titre, de regrouper ces documents dans un pôle à part qui réunit les livres en langues étrangères et toutes les ressources utiles, prônant ainsi une véritable logique de service. »⁶⁸

Dans leur état des lieux des services et de l'action des bibliothèques en direction des populations immigrées et non francophones en Seine-Saint-Denis, Suzanne Arlabosse et Dominique Tabah soulèvent la question de la place réservée dans la bibliothèque aux collections en langues d'immigration. Le développement de tels fonds doit s'accompagner d'un travail de valorisation et de communication, nous le verrons plus loin, mais il est également important de réserver à ces collections une place visible dans l'espace de la bibliothèque. Dans la plupart des bibliothèques, les ouvrages en langues étrangères se trouvent noyés parmi les rayonnages de documentaires et sont de ce fait peu visibles et peu accessibles pour des usagers peu familiers des bibliothèques et de leur fonctionnement.

Certains sont réticents à l'idée de réserver une place à part aux collections plus spécifiquement destinées aux communautés de l'immigration, y voyant une forme de stigmatisation.

Dans les bibliothèques de Montreuil, une réflexion est actuellement en cours sur la place des méthodes FLE. Pour le moment, elles n'ont pas été mises à part. Les bibliothécaires s'interrogent sur la place la plus adaptée, différentes possibilités sont envisagées, comme celle d'en faire un fonds à part, nettement isolé et identifié, celle de les placer avec les livres en langues étrangères ou encore celle de les rapprocher du fonds emploi.

La question de la signalétique de ces collections se pose également. La directrice de la médiathèque André Breton d'Aubervilliers souligne l'absurdité d'avoir un fonds d'ouvrages en langue chinoise qui ne soit pas accompagné d'une signalétique adaptée dans cette même langue.

En effet, la constitution de collections en langues étrangères apparaît inutile si elle n'est pas accompagnée d'un travail de valorisation et de communication. Pour que ces fonds puissent pleinement trouver leur public et être utilisés par les publics issus de l'immigration, il faut favoriser leur visibilité.

Faire rencontrer le public et les services : communication et médiation

Un des enjeux essentiels réside dans la communication et la médiation autour de l'offre de services, des collections et des animations mises en place par la

⁶⁸ Suzanne Arlabosse et Dominique Tabah, « Les services et l'action des bibliothèques en direction des populations immigrées et non francophones : l'exemple de la Seine-Saint-Denis », dans *BBF*, 2009, n°2, p. 42 [en ligne < <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-02-0039-006>>] Consulté le 11 décembre 2012.

bibliothèque. Les recommandations de l'Ifla dans son manifeste sur la bibliothèque multiculturelle évoquent d'ailleurs la nécessité d'« élaborer des documents de marketing et de sensibilisation dans les médias et dans les langues appropriées afin d'attirer différents groupes à la bibliothèque »⁶⁹. Par l'élaboration d'outils de communication adaptés, mais aussi par un accueil particulier, à travers des groupes et des partenariats avec des associations, il s'agit d'informer des publics, des services qui peuvent s'adresser à eux et les intéresser. Pour cela, les associations se révèlent des partenaires privilégiés.

Elaborer des outils de communication

L'accessibilité des services de la bibliothèque aux publics issus de l'immigration, et en particulier aux publics non francophones, passe aussi par l'élaboration d'une communication adaptée pour les informer pleinement des ressources et du fonctionnement de l'institution. Encore rarement envisagée dans la plupart des bibliothèques, la communication revêt pourtant une importance fondamentale.

Les guides du lecteur : des outils d'information multilingues

Dans le souci de faire connaître ses services et ses collections aux publics non francophones, les bibliothèques de Bobigny ont élaboré en 2005-2006 un guide multilingue, outil de promotion des services de la bibliothèque en six langues (français, anglais, arabe, chinois, tamoul et turc)⁷⁰. Il présente les ressources de la bibliothèque et les conditions d'inscription. Il donne également les informations pratiques pour accéder à la médiathèque Elsa Triolet et à son annexe, ainsi que les lieux de passage du Bibliobus.

Lors de son intervention durant la journée d'étude FLE/LVE de l'association des bibliothèques en Seine-Saint-Denis du 23 octobre 2012, la directrice de la bibliothèque, Michelle Dumeix a présenté cette initiative comme une marque d'hospitalité de la part de la bibliothèque. Pour répondre pleinement à la mission d'intégration de la bibliothèque, il s'agit d'aider les usagers non francophones à s'approprier le lieu, à accéder à cet espace de sociabilité. Cet outil a été distribué dans les différents services de la ville (CAF, écoles...) mais a également été déposé chez différents commerçants et lieux fréquentés par les communautés (taxiphones, bouchers, épiciers...). Il a également été remis aux partenaires associatifs pour qu'ils soient le relais de sa diffusion. L'expérience et les observations ont permis de noter le succès de cet outil qui a rempli pleinement son objectif en attirant à la bibliothèque de nouveaux publics.

D'autres bibliothèques ont élaboré des outils semblables. C'est le cas du réseau des bibliothèques de Toulouse, qui, dans le cadre de l'ouverture de la nouvelle médiathèque Grand M, fin mars 2012, dans le quartier du Mirail, quartier populaire et cosmopolite, a édité un « mini guide » multilingue de la bibliothèque. Distribué dans le quartier, ce petit dépliant présente en sept langues (français,

⁶⁹ http://www.ifla.org/files/assets/library-services-to-multicultural-populations/publications/multicultural_library_manifesto-fr.pdf (consulté le 3 décembre 2012), p. 3.

⁷⁰ Cf. Annexes, Le guide multilingue de la bibliothèque de Bobigny, p. 89.

anglais, arabe, catalan, chinois, espagnol et russe) la médiathèque, ses services et collections, ainsi que les conditions d'inscription et d'emprunt.

Les bibliothèques de Montreuil, conscientes de la nécessité de la communication autour de leurs services à destination des publics immigrés et non francophones sont actuellement en train de réfléchir à l'élaboration d'un guide multilingue.

La communication en ligne

La communication en ligne autour des services pour les communautés de l'immigration est encore peu développée. Il est vrai que, d'une part, un certain nombre de bibliothèques ont encore des sites web relativement limités, liés au site de leur mairie, et que d'autre part, les publics visés ne sont pas les mieux équipés en outils informatiques. De plus, la consultation du site internet de la bibliothèque relève d'une démarche active de la part de l'utilisateur, ce qui ne correspond pas aux pratiques d'un public que l'on cherche à conquérir.

Cependant, pour un public qui maîtrise mal le français, le rappel des principales informations pratiques dans sa langue d'origine peut s'avérer utile. Le site des bibliothèques de Grenoble propose une présentation du réseau en six langues (anglais, allemand, arabe, espagnol, italien, portugais). Le réseau, la bibliothèque municipale internationale, les conditions d'inscription et les tarifs, ainsi que les conditions de prêt sont donc accessibles pour les locuteurs de ces différentes langues⁷¹.

La traduction en plusieurs langues d'une page « Je ne suis pas français » est actuellement en cours pour le site internet des bibliothèques de Montreuil.

« Lire, écouter, voir », les catalogues bilingues des fonds de Plaine Commune

Pour promouvoir les différents fonds en langues d'immigration, le réseau de Plaine Commune a entrepris l'édition d'une collection intitulée « Lire, écouter, voir ». Deux volumes, consacrés au fonds turc de La Courneuve et au fonds tamoul de Stains ont été édités⁷², le guide des collections chinoises de la médiathèque André Breton est actuellement en cours d'élaboration et constituera le troisième volet de cette série de publications. Cette initiative est née de la volonté de donner aux bibliothécaires un outil pour la médiation de ces collections, ainsi que du souci de faire connaître ces fonds auprès des publics, et tout particulièrement auprès des différentes communautés. Le choix s'est porté sur l'édition d'un catalogue bilingue des fonds en langues d'immigration. Cependant, il y avait également une volonté d'en faire des outils plus larges, permettant d'entrer en relation avec les communautés en présentant leur *background* culturel tout en donnant un outil de médiation des collections. Ces guides apportent un regard sur les habitants de la communauté d'agglomération qui ont des origines étrangères. La communication a été bâtie sur l'angle de la population du territoire. Le guide propose une galerie de portraits d'habitants du territoire (artistes, commerçants...) qui ont cette culture en les invitant à donner un éclairage sur eux-mêmes. Ces guides contiennent également des articles de fond pour comprendre l'immigration et le parcours des

⁷¹ <http://www.bm-grenoble.fr/>, onglet « la bibliothèque en 6 langues » (consulté le 12 décembre 2012).

⁷² Cf. Annexes, Les catalogues des fonds tamoul et turc de Plaine Commune, p. 88.

communautés. Ils ont été établis par des journalistes et ont nécessité un long travail bibliothéconomique et journalistique. Leur réalisation s'échelonne sur plus d'un an et nécessite des moyens financiers importants.

La sortie de ces guides s'est accompagnée de l'organisation d'évènements culturels et festifs mettant en valeur la culture et la communauté concernée. Ainsi, la publication du guide tamoul a été l'occasion d'une journée de manifestation autour de la culture tamoule, proposant diverses animations, comme des spectacles de danse ou de marionnettes, une démonstration de cricket, des ateliers henné, danse bollywood et cerfs-volants, ainsi qu'un buffet. Cette journée a remporté un grand succès auprès du public, tout particulièrement auprès de la communauté tamoule, mais également auprès des autres usagers de la bibliothèque. Il est cependant difficile de mesurer si cet évènement a eu un impact sur la fréquentation de la bibliothèque et sur l'utilisation du fonds tamoul. Au dire des bibliothécaires, ce fonds a trouvé son public et connaît des taux de rotation satisfaisants.

Anna Charon-Portefaix, directrice de la médiathèque André Breton, travaille actuellement à l'organisation des festivités autour du lancement du guide sur les collections chinoises, qui se feront en deux temps : en février lors du Nouvel An chinois, et en septembre pour la fête de la lune, deux évènements importants pour cette communauté.

La nécessité de la médiation

Groupes et associations : des relais indispensables

Le relais des associations, des groupes d'alphabétisation, de FLE ou d'ASL, ou encore des partenariats scolaires pour les publics les plus jeunes, est reconnu comme indispensable par tous les bibliothécaires qui travaillent sur les services et l'accueil de publics immigrés et non francophones. Pour des gens qui ne parlent pas français, qui ne maîtrisent pas l'institution, le relais d'un groupe – qu'il soit d'apprentissage ou communautaire – est nécessaire pour faire connaître les services et les ressources de la bibliothèque.

Les accueils de groupes sont une dimension essentielle du travail des bibliothèques en direction des publics non francophones et immigrés. En proposant des accueils adaptés, des visites de découverte de la bibliothèque, de ses locaux, de ses ressources et de son fonctionnement, il s'agit de donner à ce public les codes pour qu'il puisse s'approprier la bibliothèque. Par exemple, la bibliothèque de Bobigny accueille des classes de primo-arrivants pour leur présenter la bibliothèque et ses collections, et a imaginé un jeu pour inciter les élèves à s'approprier le lieu, les outils de recherche documentaire et les collections. Ce principe fonctionne bien et a été repris dans le cadre de l'accueil de groupes d'alphabétisation ou de FLE. La projection de vidéos (court-métrages, documentaires) est aussi l'occasion de créer une discussion à l'issue du visionnage.

Le travail avec les associations peut se faire dans une démarche de présentation de la bibliothèque. Il peut aussi prendre la forme de construction d'animations, d'actions culturelles ou d'expositions en lien avec les usagers. De nombreuses bibliothèques ont monté, en lien à la fois avec des artistes et des associations, des ateliers d'écriture ou des ateliers chorégraphiques pour inciter des publics peu francophones à s'exprimer, mais aussi pour mettre en valeur leurs différentes cultures.

Cependant, les partenariats associatifs s'avèrent parfois fragiles : beaucoup reposent sur les contacts des bibliothécaires avec une personne en particulier, ou avec un formateur, dans le cadre des groupes d'apprentissage. Le départ d'une personne peut donc remettre en cause des partenariats souvent peu formalisés.

Pour beaucoup de bibliothèques, l'offre de services se construit en lien avec les partenaires associatifs. La médiathèque de Noisy-le-Sec a organisé une réunion avec les associations de la ville pour renouveler les partenariats, présenter les activités possibles au sein de la médiathèque et voir les propositions et demandes qui émanent des partenaires afin d'adapter la politique de services de la bibliothèque. Céline Leclair, de la bibliothèque de Roubaix, note que l'accueil de groupes est l'occasion pour les bibliothécaires d'identifier les collections qui intéressent le plus les publics ; ce travail permet de faire évoluer la politique documentaire pour qu'elle corresponde au mieux aux attentes du public.

Les partenariats avec les associations se construisent tout particulièrement à l'échelle d'un quartier, ce qui souligne la nécessité d'avoir des bibliothèques implantées dans les quartiers où vivent les publics issus de l'immigration. Les annexes jouent à ce titre un rôle clé. La bibliothèque de Roubaix constate d'ailleurs qu'il lui est plus difficile de travailler avec les associations de quartier, dans la mesure où elle ne dispose que d'un grand équipement central, insuffisant pour rayonner sur l'ensemble d'une ville de 100000 habitants. A Marseille, où le travail avec les communautés et les publics issus de l'immigration n'est pas réellement pensé et construit, l'implantation de la bibliothèque de l'Alcazar dans un quartier très cosmopolite permet malgré tout la fréquentation de publics issus de l'immigration.

Deux expériences originales : les ateliers de conversation de la bibliothèque de Montreuil

Depuis décembre 2011, la médiathèque Robert Desnos de Montreuil propose des ateliers de conversation. Initié par Dominique Tabah, ce projet est né du constat que l'arrêt des cours de FLE proposés par la ville ou par les associations durant les vacances scolaires freinait la progression d'un certain nombre d'apprenants, et d'autre part qu'un grand nombre de personnes étaient désireuses de parler français en dehors du cadre des cours suivis et cherchaient à créer un lien social dans le cadre de leur pratique du français. Pour mettre en place des ateliers de conversation, les bibliothécaires se sont inspirés des séances proposées à la BPI⁷³. Les ateliers ont lieu deux fois par mois et toutes les semaines durant les vacances scolaires. Chaque séance dure une heure et demie et débute par une présentation de tous les participants et d'un support (magazine, livre...) choisi par les animateurs autour d'un thème collant à l'actualité, en évitant les questions religieuses ou politiques trop sensibles, avant une discussion sur ce sujet par petits groupes de deux ou trois pour faciliter la prise de parole et se termine par un échange commun. Ces séances sont ouvertes à tous sans inscription mais

⁷³ Le service autoformation de la BPI a mis en place depuis plusieurs années des ateliers de conversation en différentes langues, y compris le français. Ceux-ci sont essentiellement fréquentés par des étudiants étrangers pour qui ils sont un moyen de perfectionner leur apprentissage de la langue tout en rencontrant d'autres étudiants. Cf. http://www.bpi.fr/fr/la_bpi_et_vous/se_former/ateliers_de_conversation_en_fle_et_en_espagnol.html (consulté le 13 décembre 2013).

accueillent vingt personnes maximum chacune. Elles sont encadrées par deux membres du personnel de la bibliothèque. Si les ateliers ont d'abord été animés par deux agents plus particulièrement chargés des services en direction des publics non francophones, tout le personnel de la bibliothèque a été invité à y participer et aujourd'hui les séances sont animées par roulements par différents membres du personnel.

La communication autour de ces ateliers s'est faite par l'élaboration en interne d'un flyer qui décline les mots « parler français » et « bibliothèque » en différentes langues. Ce petit flyer a été distribué dans la ville et aux formateurs en FLE. Les ateliers ont rapidement remporté un grand succès, par le biais du bouche-à-oreille. Ils sont l'occasion d'un échange interculturel car des participants de différentes nationalités s'y retrouvent, mais aussi d'une découverte de la bibliothèque. D'après les observations des bibliothécaires, les participants sont en majorité de jeunes actifs, sans enfants, très peu francophones et qui ne sont pas encore inscrits à des cours de FLE. Certains des participants réguliers à ces ateliers étaient déjà usagers de la bibliothèque, d'autres le sont devenus grâce à ces séances.

Après la présentation de ces ateliers durant la journée d'étude du groupe FLE/LVE de l'association des bibliothèques en Seine-Saint-Denis, le 23 octobre 2012, une réaction d'une personne de l'assistance a été de se demander en quoi ce type d'ateliers relève du travail des bibliothécaires. Pour Renata Pannekoucke, responsable des services en direction des publics non francophones à Montreuil, cette offre est une réponse à une demande. Ces ateliers permettent l'accès à un service de la bibliothèque à des personnes à qui il est difficile de proposer des livres et des collections. D'autre part, les collections ou animations (exposition...) de la bibliothèque sont employées comme support à la discussion. Ces ateliers sont une façon d'ancrer la bibliothèque dans son rôle de lieu de sociabilité et de socialisation, mais aussi de proposer une médiation autour de ce qui se passe dans la bibliothèque et dans la ville.

Les ateliers multimédia de la bibliothèque de Noisy-le-Sec

La bibliothèque de Noisy-le-Sec a élaboré un portail FLE présentant « une sélection de sites consacrés à l'initiation à Internet, l'apprentissage du français et des liens vers des sites qui facilitent la vie quotidienne »⁷⁴. Ce site a servi de base à l'animation d'ateliers multimédia hebdomadaires réservés à des groupes d'apprentissage du FLE qui suivent des cours dispensés par la mairie⁷⁵ ou par des associations. Les groupes sont reçus durant quatre séances, la première étant consacrée à une visite découverte de la médiathèque, les trois suivantes à des ateliers dans la salle multimédia. Ces séances sont l'occasion pour les apprenants de s'initier à l'outil informatique et de découvrir un ensemble de ressources en ligne susceptibles de les aider dans leur apprentissage du français mais aussi dans leurs démarches quotidiennes. D'après Marion Serre, les ateliers multimédia ont permis de faire connaître la bibliothèque à un grand nombre de personnes qui en sont ensuite devenues des usagers réguliers, qui reviennent utiliser la salle multimédia en libre accès et ses différentes ressources, dans une logique de loisirs

⁷⁴ <http://www.mediathèque-noisysec.org/fle/index.html> (consulté le 13 décembre 2012).

⁷⁵ La ville de Noisy-le-Sec a mis en place des cours de FLE depuis 2000.

– pour emprunter des films et de la musique notamment – ou pratique – pour envoyer des mails ou consulter la presse en ligne.

L'expérience originale de la médiathèque Roger Gouhier prouve à quel point l'outil informatique s'avère un vecteur intéressant pour un public qui maîtrise mal le français.

DIFFICULTES ET RESISTANCES

Les communautés : un impensé dans beaucoup d'institutions

Les exemples développés plus haut ne doivent pas occulter la réalité la plus répandue : dans la plupart des bibliothèques françaises, la question des communautés issues de l'immigration est encore loin de se poser.

Tous les territoires ne sont certes pas concernés au même degré par ces publics mais, même dans les bibliothèques situées dans des villes de forte immigration, on observe fréquemment une grande difficulté à identifier les besoins et à mettre en place les actions nécessaires.

Par exemple, des actions culturelles sont initiées au cas par cas, avec les associations qui en font la demande. Cela ne permet que la mise en place de services ponctuels, dans le cadre de collaborations peu formalisées et souvent peu durables. Les bibliothèques engagées dans des réflexions plus pérennes et plus poussées sur l'accueil des communautés de l'immigration, comme celles de Montreuil ou de Plaine Commune, font figure d'exception.

Selon les professionnels interrogés, cette absence de services spécifiques est plutôt liée à une difficulté à identifier ces publics et leurs besoins. Aucune réticence à l'idée de leur proposer des services adaptés n'est exprimée. Jean-Arthur Creff à Mulhouse reconnaît que le modèle de l'universalisme républicain reste très fort mais il ne ressent aucun tabou sur le sujet. L'idée d'un travail spécifique en direction des communautés – en particulier de la communauté turque, très présente à Mulhouse – et d'une prise en compte de la diversité culturelle au sein du réseau ne semble pas poser de problèmes particuliers. Aucun frein idéologique ou pratique n'est clairement identifié : des conditions propices à la mise en place de tels services, comme le soutien de la tutelle politique ou la collaboration avec des associations, semblent réunies. Cependant, aucune demande du public n'a été identifiée, en conséquence de quoi la mise en place de services en direction des communautés de l'immigration n'apparaît pas comme une priorité.

Dans beaucoup de bibliothèques, la présence des communautés de l'immigration est observée comme un état de fait mais ne débouche pas pour autant sur une réflexion sur la diversité culturelle. Dans plusieurs institutions, les personnels voient des usagers aux origines diverses venir utiliser les postes informatiques pour consulter leurs mails ou lire des journaux étrangers en ligne, mais cela ne débouche pas sur des propositions pensées et construites pour leur proposer d'accéder à différents services.

Des difficultés pratiques

Il est vrai que le travail en direction des communautés de l'immigration pose un certain nombre de difficultés d'ordre pratique aux bibliothécaires.

Les compétences professionnelles

Le traitement des fonds en langues étrangères en particulier peut s'avérer problématique, notamment dans le cas de langues rarement maîtrisées par le personnel. Acquisitions, catalogage, mais aussi valorisation des collections ne peuvent être réalisés dans les conditions habituelles. Le travail autour des collections en langue d'immigration peut donc provoquer une remise en question de certains schémas professionnels, ce qui peut être à la fois déstabilisant et problématique.

Si elle n'est pas nécessairement beaucoup plus onéreuse que l'acquisition de collections en français, la constitution de collections en langues étrangères pose un certain nombre de problèmes. Les fournisseurs habituels des bibliothèques proposant rarement une offre en langues d'immigration, les acquisitions doivent se faire hors marché. Le choix des documents dans une langue qui est rarement maîtrisée par les professionnels s'avère parfois complexe. Dans certains cas, les bibliothèques s'appuient sur des libraires spécialisés compétents, qui peuvent les aider dans le choix des documents. Les bibliothèques de la région parisienne ont un partenariat bien établi avec une librairie chinoise, habituée à travailler avec les bibliothèques et au fait des besoins des institutions. Dans d'autres cas, la constitution des collections peut s'avérer plus compliquée. Pour les collections en tamoul, les acquisitions se font « au poids », auprès des libraires du quartier tamoul près de la Gare du Nord à Paris. Au dire des bibliothécaires de Plaine Commune, la communication n'est pas toujours facile. Dès lors le travail de sélection, d'acquisition, de constitution d'une offre construite est impossible et les bibliothécaires doivent accepter de ne pas avoir la maîtrise complète de leur politique documentaire.

La co-création et l'implication des communautés dans cette constitution des collections peut apparaître comme une solution intéressante mais cependant difficile à mettre en place. Plaine Commune a essayé d'associer les lecteurs au choix des documents tamouls mais cette tentative n'a remporté que peu de succès.

Les dons peuvent aussi permettre la constitution de ces collections. Le fonds chinois de la bibliothèque de Bobigny provient en grande partie d'un don de la bibliothèque de Shanghai par le biais d'un programme d'échange. La BMVR de Marseille va recevoir des documents chinois grâce au même programme, cependant elle ne dispose actuellement d'aucun agent capable de les traiter. La constitution du fonds tamoul de Plaine Commune est également issue d'un don d'une association communautaire. L'analyse de ce fonds a révélé que celui-ci était très orienté, car provenant d'une association très marquée religieusement. Dans un souci de neutralité, il a donc fallu tenter d'équilibrer cette collection.

Les bibliothèques peuvent parfois s'appuyer sur les compétences de membres du personnel, mais il s'agit d'une possibilité très conjoncturelle et qui présente l'inconvénient de faire reposer ce travail sur la disponibilité et la bonne volonté d'un agent. A Plaine Commune, deux bibliothécaires d'origine tamoule ont pu aider au travail de translittération, de catalogage et d'indexation des fonds de La Courneuve, ainsi qu'à l'élaboration du guide bilingue. D'autres bibliothèques sont cependant réticentes à l'idée de faire reposer le travail sur des collections en direction d'une communauté sur des agents qui partagent cette origine et se refusent par principe à demander à des collègues d'origine maghrébine, par

exemple, de travailler sur des fonds en arabe. Ces compétences linguistiques ne sont de toute façon pas nécessairement présentes au sein de l'équipe. Pour le traitement du fonds chinois, le réseau de Plaine Commune a dû faire appel à un vacataire étudiant pour la traduction des notices.

Plusieurs des langues sur lesquelles sont amenées à travailler les bibliothèques présentent la difficulté supplémentaire d'un alphabet en caractères non latins, qui ne peuvent pas forcément être traités et pris en compte dans les systèmes intégrés de gestion de bibliothèques. Pour le catalogage du fonds tamoul de Plaine Commune, a été fait le choix de la translittération, en s'appuyant sur des recommandations fournies par l'Inalco. De l'aveu des bibliothécaires, ce travail n'a pas toujours été fait rigoureusement et la description du fonds est reconnue comme très imparfaite.

Des moyens nécessaires

La mise en place de services en direction des publics issus de l'immigration réclame des moyens – humains et financiers – dont les bibliothèques ne disposent pas toujours. La constitution de collections en langues étrangères et l'organisation de manifestations culturelles de qualité sont coûteuses en temps et en argent ; d'autre part, elles ne peuvent être assumées qu'au détriment d'autres actions, ce à quoi les professionnels sont réticents.

Peu de bibliothèques disposent d'agents dont la fiche de poste inclut le travail en direction des communautés issues de l'immigration. Le poste de Renata Pannekoucke, responsable des services en direction des publics non francophones à Montreuil, fait à cet égard figure d'exception. En l'absence d'un agent fléché sur ces questions, il est difficile, sans une très forte volonté de la direction, de développer ses services.

D'autre part les budgets de la bibliothèque ne permettent pas toujours de développer des services en direction des publics immigrés. Les Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) constituent un moyen d'obtenir des subventions pour ce type de projet. Les bibliothèques de Bobigny, de Montreuil ou de Noisy-le-Sec, par exemple, en ont bénéficié, ce qui a permis le développement de leurs différentes actions, en particulier des ateliers multimédia dans le cas de la bibliothèque de Noisy-le-Sec ou l'acquisition de collections en langues pour la médiathèque Elsa Triolet de Bobigny. Par le biais des financements du CUCS, la bibliothèque de Montreuil a pu obtenir les sommes de 14 000 € en 2010 et 11 000 € en 2011. Ce contrat étant renouvelable sur trois ans, l'objectif était de lancer différents projets qui devront s'intégrer au fonctionnement courant de la bibliothèque à l'issue de ces trois années. Un agent en service civique a également été mis à disposition de la bibliothèque pour travailler sur l'accueil des publics non francophones.

Des financements de certains projets peuvent également être obtenus par le fonds européen d'intégration. Les sommes allouées sont cependant versées *a posteriori*, ce qui oblige la municipalité à consentir à une avance, et sur présentation de justificatifs très précis qui ne sont pas adaptés aux projets menés. Ainsi, pour le financement d'un atelier en direction de publics non francophones, le FEI requiert des indicateurs présentant le niveau scolaire, l'assiduité, les progrès de chacun des participants, éléments qui ne peuvent être fournis dans un tel cadre et qui peuvent apparaître contraires à la politique de la bibliothèque.

Un soutien politique

D'autre part, la mise en place d'une offre de services en direction des communautés issues de l'immigration est également dépendante de la volonté des élus. Les professionnels soulignent qu'il est impossible de développer des fonds en langues étrangères et des actions mettant en valeur la diversité culturelle sans appui politique.

Si tant des exemples cités dans cette étude concernent la Seine-Saint-Denis, c'est d'une part parce que ce département est depuis longtemps confronté aux questions de l'immigration et de l'intégration, mais aussi parce que les projets des bibliothécaires en direction des communautés de l'immigration rencontrent dans l'ensemble un écho favorable de la part des élus. Le service « Politique de la ville » de la mairie de Montreuil, service de lutte contre les discriminations au sein de la municipalité, est un partenaire privilégié des bibliothèques. La bibliothèque Elsa Triolet de Bobigny peut compter sur l'appui de la municipalité pour le développement d'actions autour de l'interculturel, car la mairie a fait de l'intégration des populations étrangères une de ses priorités. Les actions développées par la bibliothèque et ses projets s'insèrent pleinement dans le contrat de ville « pour mieux vivre ensemble »⁷⁶.

Il appartient aux professionnels des bibliothèques de travailler et de communiquer en direction des élus et des décideurs politiques pour leur faire prendre conscience de l'importance sociale et culturelle de la bibliothèque et de l'importance d'une réflexion sur la notion de multiculturalisme dans la politique de la ville. A Brest, par exemple, la construction d'une grande médiathèque centrale de 8000 m², prévue en 2015, a été l'occasion d'une réflexion commune avec les élus et d'une identification des besoins et des publics prioritaires. L'élargissement des publics est apparu comme une volonté forte de la part de la collectivité.

A l'inverse, d'autres bibliothèques reconnaissent que leurs projets souffrent de l'instabilité politique de leur municipalité ou de l'absence de préoccupation de leurs élus pour ces questions.

Identifier les besoins et les publics

L'offre de services en direction des communautés de l'immigration est compliquée à mettre en œuvre du fait de la difficulté à identifier les publics et leurs besoins, deux prérequis indispensables pour pouvoir cibler des actions adéquates.

Des publics méconnus

Une des premières difficultés rencontrées par les professionnels est la méconnaissance des publics issus de l'immigration sur le territoire qu'ils desservent. Nous l'avons dit, les statistiques ethniques ne sont pas autorisées en France et les recensements et statistiques ne permettent pas de connaître précisément les communautés au niveau d'un territoire. La Cnil s'oppose à ce que la nationalité ou l'origine ethnique des usagers soient inscrites dans les fichiers des lecteurs des bibliothèques. La connaissance des habitants du territoire doit donc

⁷⁶ http://www.bobigny.fr/jsp/site/Portal.jsp?page_id=271 (consulté le 13 décembre 2013).

bien souvent reposer sur l'observation. Les bibliothèques peinent à obtenir des informations plus précises.

Il y a quelques années, la bibliothèque de Bobigny a dérogé à la règle imposée par la Cnil en mentionnant la nationalité lors de l'inscription, afin de pouvoir établir des statistiques sur la fréquentation et « de dresser ainsi un portrait plus précis des usagers et de mettre en lumière le rôle de la bibliothèque en matière d'intégration »⁷⁷. S'appuyant sur une déclaration volontaire de l'utilisateur et expliquée comme un moyen d'améliorer l'offre de services de la bibliothèque en proposant des ouvrages en langues étrangères, cette démarche a été plutôt bien reçue par les lecteurs. Cette initiative a été un outil de réflexion précieux pour mieux cibler les actions de la bibliothèque.

Pour construire la carte documentaire qui a permis la constitution des différents fonds en langues étrangères du réseau de Plaine Commune, il a été possible de s'appuyer sur des observations des différents quartiers et d'interroger différents partenaires. L'Éducation nationale a notamment été sollicitée afin de recueillir des indications sur les différentes langues étudiées dans les lycées de son territoire. Néanmoins, Lucie Daudin souligne qu'aucune donnée précise n'a pu être obtenue. Nombreux sont les témoignages abondant en ce sens : les bibliothécaires, malgré des demandes réitérées auprès de leurs tutelles, ont rarement accès à des données chiffrées concernant les langues parlées et les communautés installées sur les territoires qu'elles desservent, ce qui complique leur travail sur les collections et l'offre de services à proposer.

Le réseau de Plaine Commune a d'ailleurs dû constater les limites de ces observations. Si les premières observations du territoire ont décidé le réseau à établir un fonds turc à la Maison du Temps libre de Stains, il a depuis été constaté que la communauté turque la plus importante est établie à Pierrefitte, et le réseau envisage donc maintenant de déplacer ce fonds.

Des besoins mal identifiés

D'autre part, les réponses apportées par les bibliothèques ne correspondent pas toujours aux besoins et aux attentes des différents publics, qui ne sont d'ailleurs pas toujours clairement identifiés. Les bibliothécaires apportent des réponses avec leurs schémas habituels, qui peuvent ne pas correspondre à la réalité pour un certain nombre d'utilisateurs.

Proposer des collections en langue d'immigration ne répond pas forcément aux besoins des communautés. En effet, celles-ci ne pratiquent pas toujours leur langue d'origine à l'écrit. D'autre part, la production éditoriale peut s'avérer inadaptée : ainsi, en arabe, la production éditoriale est essentiellement une production littéraire issue du Liban et d'Égypte ; or, beaucoup des immigrés arabophones parlent un arabe dialectal et ne maîtrisent pas l'arabe classique des documents qui leur sont proposés.

Marion Serre, directrice de la médiathèque de Noisy-le-Sec, rapporte une expérience peu concluante avec un groupe d'apprentissage du FLE, à qui la

⁷⁷ Suzanne Arlabosse et Dominique Tabah, « Les services et l'action des bibliothèques en direction des populations immigrées et non francophones : l'exemple de la Seine-Saint-Denis », dans *BBF*, 2009, n°2, p. 41 [en ligne < <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-02-0039-006>>] Consulté le 11 décembre 2012

bibliothèque a proposé un atelier d'écriture et de collecte de témoignages sur leur parcours. Cette animation n'a pas du tout fonctionné avec un groupe qui était avant tout désireux d'acquérir rapidement les moyens de se débrouiller en français. Elle a en revanche été reprise dans le cadre d'une association de femmes, où elle a porté des fruits plus intéressants. Marion Serre souligne l'importance pour les bibliothécaires de conserver une certaine humilité et de savoir accepter que certains publics puissent ne pas se retrouver dans l'offre de services de la bibliothèque. Il convient alors de s'interroger sur la façon dont il est possible de répondre à leurs besoins.

Des besoins différents selon les communautés

Il n'est d'ailleurs pas de réponse standardisée à apporter aux communautés possibles. Porteuses de cultures différentes, les communautés n'ont pas le même rapport à l'écrit, à la culture. Dès lors, une offre de services indifférenciée n'est pas envisageable. La production éditoriale ne le permet d'ailleurs pas. Dans plusieurs villes de Seine-Saint-Denis est installée une forte communauté malienne. Cependant, proposer un fonds en bambara, par exemple, langue la plus parlée au Mali, comme un fonds en langue turque ou tamoule, est à la fois impossible et vide de sens, dans la mesure où il ne s'agit pas d'une culture écrite. Renata Pannekoucke souligne qu'il ne faut pas créer un fonds pour créer un fonds, mais qu'il doit être porteur d'un sens ou répondre à un besoin identifié. Les bibliothèques de Montreuil ont pris des contacts avec des associations maliennes pour leur demander ce qui intéresserait la communauté. Elles ont exprimé leur souhait de trouver dans les bibliothèques des livres sur le Mali pour pouvoir transmettre l'histoire et la culture de leur pays. A Plaine Commune, la communauté malienne s'est particulièrement retrouvée dans les festivals de contes organisés par le réseau.

Une question sensible

Un tabou ?

Si, nous l'avons vu, le modèle d'intégration républicain et la crainte du communautarisme sont encore bien ancrés dans les mentalités françaises, les professionnels interrogés dans le cadre de cette étude ne semblent pas relever de frein idéologique à la mise en place de services en direction des publics issus de l'immigration. A nos questions, des réponses comme « Nous sommes républicains au sens où nous desservons tout le monde » ont pu être énoncées. Mais dans ce sens, la nécessité de desservir tous les usagers est plutôt vue comme une raison de mettre en place des services spécifiques à destination des publics les moins touchés par la bibliothèque. Les bibliothèques qui sont pour le moment peu engagées dans des actions en direction des communautés attribuent cette absence de politique de services davantage à des raisons pratiques, qu'à un éventuel frein idéologique.

Il faut cependant noter que les actions mises en place dans la majorité des bibliothèques, sont rarement envisagées sous l'angle « communautaire ». Il s'agit de proposer des services et collections en direction des « publics non francophones » et de faire une place à la diversité culturelle. Rares sont les bibliothèques qui, comme le réseau de Plaine Commune, déclarent travailler spécifiquement en direction des communautés. Le terme est d'ailleurs très peu employé. Lors de la journée d'étude FLE/LVE du 23 octobre 2012, une

intervenante évoquait la nécessité de bien connaître les différentes communautés du territoire pour créer des fonds en langues étrangères. Elle s'est aussitôt corrigée, notant que l'emploi de ce terme était prohibé.

A Plaine Commune, les travaux en direction des communautés turques, tamoules ou chinoises ne semblent pas avoir soulevé d'opposition majeure et ont été plutôt bien reçues par le public comme par le personnel. Cependant, l'idée d'égalité, d'équité reste très ancrée chez les équipes et une gêne relative a parfois été perçue quant au fait de travailler en direction d'un public en particulier, plutôt que de développer les actions au service de tous. Lucie Daudin note qu'elle n'a pas ressenti de freins particuliers de la part des équipes du réseau de Plaine Commune. Elle souligne cependant qu'il s'impose de s'entourer d'un certain nombre de précautions quand on travaille sur ce type de problématiques. La façon dont le travail est mené et présenté lui évite largement d'être critiqué ou accusé de favoriser le communautarisme. Le choix d'un angle « territorial », qui met en valeur les habitants de la communauté d'agglomération appartenant à telle ou telle communauté, est aussi une façon de faire accepter ce travail. La communication interne, auprès du personnel, autour des différentes actions menées s'impose comme essentielle pour faire comprendre et accepter cette politique.

Les risques : clichés et « folklorisation »

La question des communautés est abordée avec une grande prudence dans les bibliothèques. Les actions et services en direction des communautés ne doivent pas contribuer à en donner une vision péjorative. D'autre part, il s'agit de ne pas enfermer les communautés dans des services spécifiques, ni de les pointer du doigt.

« Il se fait qu'un service public, et ce y compris une bibliothèque, doit d'abord tenir compte du public, des publics, et ce quels qu'ils soient. Il est difficile de faire admettre cela aux fonctionnaires publics. Leur faire admettre pour tout un chacun relève de la gageure. Leur faire admettre pour un public "différent" relève de l'impossibilité, sauf à ne considérer ce public "différent" que dans sa différence et donc de ne pas avoir un service normal à lui rendre, mais un service "différent". Là réside sans doute une manière de discriminer sans le dire. Ne voir dans l'Autre que l'Autre et le traiter autrement. Ne restera à cet autre qu'à disparaître. Soit en quittant le lieu, en ne se faisant plus voir ou en allant se faire voir ailleurs. Soit en ne faisant plus voir sa "différence". »⁷⁸

Vincent Geisser pointe les risques de « folklorisation », « d'indigénéisation des lecteurs », « de « réification des cultures et des communautés d'origine » :

« L'humanisme d'une démarche professionnelle dans un sens pluraliste ou multiculturel ne garantit pas forcément son succès auprès des publics dits "particularistes". Au contraire, elle peut même être mal vécue et mal reçue par les lecteurs concernés. »⁷⁹

⁷⁸ Massimo Bortolini, « D'un public indésirable dans l'espace bibliothèque », dans *Ecarts d'identité*, n°84-85, mars-juin 1998, p. 47-48.

⁷⁹ Vincent Geisser, « Le pluralisme culturel : l'impensé des bibliothèques publiques ? », dans *Pluralité en actes : Un nouvel enjeu pour les bibliothèques publiques*, Paris : ABF, 2004, p. 57.

On peut en effet être rapidement amené à projeter certains clichés liés à une mauvaise connaissance ou à une vision exotique limitée de la culture des communautés avec lesquelles on souhaite travailler. Le risque est de ne leur renvoyer que l'image qu'une image construite d'eux-mêmes sans leur donner la possibilité de se percevoir autrement. Anna Charon-Portefaix souligne la volonté d'éviter les clichés sur la culture chinoise dans la préparation des journées liées au fonds chinois de la médiathèque André Breton d'Aubervilliers : les manifestations, prévues en deux temps, ont été conçues autour des thèmes de la Chine savante et de la culture chinoise urbaine contemporaine, dans le souci de ne pas alimenter les clichés liés à cette communauté. L'ambition est à la fois de proposer des thèmes susceptibles d'intéresser la communauté chinoise et de faire découvrir des volets de cette culture qui ne sont pas forcément connus. Il existe souvent un rapport mythique, figé, à la culture d'origine des populations immigrées. Un des enjeux auxquels sont confrontées les bibliothèques est de ne pas tomber dans cette vision simplifiée mais de pouvoir prendre en compte la modernité du pays, ses évolutions.

Vincent Geisser ajoute qu'une « politique de pluralité culturelle mal maîtrisée dans les bibliothèques publiques pourrait produire un effet pervers, comme la juxtaposition d'identités réifiées et folklorisées, au détriment d'une politique d'enrichissement culturel et de diversification linguistique. »⁸⁰

D'autre part, le travail avec les communautés est souvent lié à une réflexion sur un public socialement défavorisé. Il est vrai que les deux réalités peuvent se recouper. Cependant, en valorisant les cultures communautaires, un des dangers est de verser dans une « vision misérabiliste sur l'étranger et l'immigré »⁸¹.

Les bibliothèques ont un rôle à jouer dans la construction de l'individu et peuvent lui apporter les moyens d'entretenir le lien avec sa culture d'origine. Il ne s'agit pas de l'enfermer dans une projection faussée d'une culture qui ne serait pas la sienne.

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ *Ibid.*, p. 59.

3. CONFRONTATION AUX PRATIQUES INTERNATIONALES ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

S'INSPIRER ET ADAPTER : QUELQUES MODELES ETRANGERS

Dans le guide de l'Ifla, *Les communautés multiculturelles : directives pour les bibliothèques*, est proposée une sélection des « meilleures pratiques internationales »⁸² devant servir de modèles pour la mise en place de services multiculturels. Parmi les pays cités en exemple figurent le Canada, le Danemark, les Pays-Bas, la Norvège, le Royaume-Uni, les États-Unis, ou encore l'Australie. Ces pays ont réussi à mettre en place des actions efficaces en direction des communautés de l'immigration et à intégrer pleinement le multiculturalisme dans les bibliothèques. Sans être forcément transposables en France, les expériences étrangères peuvent alimenter notre réflexion en donnant à voir différentes façons d'aborder cette question et les solutions qui ont pu être envisagées. Plus qu'un état des lieux précis et exhaustif de tout ce qui a pu être entrepris à l'étranger en matière de diversité culturelle et d'accueil des communautés, cette partie se veut avant tout un panorama avec des éclairages sur certaines pratiques et initiatives étrangères intéressantes et inspirantes.

Le modèle anglo-saxon

En France, le fonctionnement nord-américain en matière de communautés suscite souvent certaines formes de méfiance. Discrimination positive, risques de « ghettoïsation » semblent être des dérives inquiétantes pour un regard français sur ce système. Il n'en reste pas moins que les expériences menées par les bibliothèques américaines et canadiennes autour de l'accueil des communautés et de la prise en compte du multiculturalisme fournissent des exemples qui sont autant de sources d'inspiration en France.

Le multiculturalisme au cœur de la société

Au Canada comme aux États-Unis, le multiculturalisme et la diversité culturelle revêtent une importance fondamentale dans la société⁸³. A l'inverse du modèle d'intégration à la française, les modèles politiques outre-Atlantique considèrent que tous les individus sont porteurs d'une culture qu'ils doivent préserver et enrichir sans s'effacer derrière une identité nationale. L'identité de chacun est d'abord pensée en termes culturels et ethniques et le fait communautaire est très important. La prise en compte de la diversité ethnique, culturelle et linguistique apparaît comme un idéal.

⁸² http://www.ifla.org/files/assets/library-services-to-multicultural-populations/publications/Guidelines_fr.pdf
p. 26-34 (consulté le 15 décembre 2012).

⁸³ Cf. partie 1, une spécificité française, p. 16-17.

La population américaine est très cosmopolite. Le recensement de 2010⁸⁴ a établi que plus de 50 millions d'habitants des Etats-Unis s'identifient comme hispaniques ou latino-américains, soit 16% de la population, 38 millions, comme afro-américains, soit 13% de la population, et près de 14 millions comme Asiatiques, soit 5% de la population, 1% se désignant comme amérindien. 9 millions de personnes se disent appartenir à deux groupes ethniques ou plus.

La diversité culturelle dans les bibliothèques nord-américaines : réflexions et prescriptions

Le rôle de l'*American Library Association*

L'ALA a inscrit la diversité parmi ses valeurs fondamentales et en a fait un des axes principaux de sa politique. Consciente de la diversité de la société et de l'importance des différentes communautés, l'ALA reconnaît la nécessité de permettre l'accès aux ressources, services et technologies des bibliothèques à tous, et tout particulièrement aux personnes qui, en raison de leurs origines raciales ou ethniques, peuvent être confrontées à une certaine isolation culturelle, au racisme ou à différentes formes de discrimination, et peuvent se heurter à des barrières linguistiques.

L'association encourage les bibliothèques à développer des services et collections pour répondre aux besoins des communautés et pour que celles-ci voient leurs perspectives culturelles reflétées dans les programmes de la bibliothèque.

A travers son *Office for Diversity*⁸⁵ et son *Office for Literacy and Outreach Services*⁸⁶, elle soutient la représentation des communautés dans les bibliothèques publiques, grâce à un certain nombre de programmes et grâce à la publication de guides et de rapports pour aider les institutions à construire une offre de services adaptées à une société multiculturelle. En 2007, par exemple, l'ALA a publié un rapport *Serving non-english Speakers in U.S. Public libraries*⁸⁷, résultat d'une enquête menée auprès des bibliothèques publiques sur leurs différentes activités et les services qu'elles proposent aux usagers non-anglophones. Cette étude a montré l'importance des communautés hispanophones et a permis de recenser les différents services proposés par les bibliothèques, depuis les cours d'anglais jusqu'aux ateliers de conversation, en passant par les collections en langues étrangères et les programmes d'aide à la citoyenneté.

Outre la promotion des services en direction des communautés, l'ALA prône la représentation de la diversité dans le milieu professionnel. Elle a notamment organisé, à travers le programme *Diversity counts*, un recensement des

⁸⁴ <http://2010.census.gov/2010census/#panel-2> (consulté le 15 décembre 2012).

⁸⁵ <http://www.ala.org/offices/diversity> (consulté le 17 décembre 2012).

⁸⁶ <http://www.ala.org/offices/olos> (consulté le 17 décembre 2012).

⁸⁷

http://www.ala.org/offices/sites/ala.org/offices/files/content/olos/nonenglishspeakers/docs/Linguistic_Isolation_Report-2007.pdf (consulté le 15 décembre 2012).

bibliothécaires américains par genres, races, origines⁸⁸. La présidente de l'ALA, Maureen Sullivan, a déclaré au sujet de cette étude :

« Les résultats montrent des progrès dans la diversité des forces de travail en bibliothèques, mais il est évident nous avons encore beaucoup de chemin à faire. Pour continuer à servir les communautés de plus en plus diverses de la nation, nos bibliothèques et la profession doivent refléter cette diversité. Nous devons continuer à proposer des initiatives comme le programme *Spectrum Scholarship* de l'ALA, afin de recruter et de former des bibliothécaires de couleur. Nous devons aussi faire les recherches nécessaires pour découvrir des moyens efficaces de faire augmenter ces chiffres. C'est une question d'urgence pour nous tous. »⁸⁹

Une étude démographique et statistique est également en cours, visant à établir un profil des membres de l'ALA⁹⁰. Une question porte sur leur race/leurs origines familiales : actuellement, 88,7% des membres de l'ALA se décrivent comme blancs, 4,5 % comme noirs ou afro-américains, 3,7% comme hispaniques ou latino-américains, et 3,7% comme asiatiques.

Ces études montrent la faible représentation de la diversité culturelle et ethnique dans le milieu professionnel. Pour tenter d'y remédier, l'*Office for Diversity* de l'ALA soutient un certain nombre de projets, comme le *Spectrum Scholarship program*⁹¹ ou le *Discovering Librarianship program*⁹² qui, grâce à des bourses accordées aux étudiants issus des communautés, à des opérations d'information et de présentation du métier de bibliothécaire, vise à promouvoir le recrutement de bibliothécaires aux origines culturelles et ethniques variées. L'ALA promeut des stratégies de recrutement afin que les communautés se voient représentées dans l'administration des services des bibliothèques.

Afin de promouvoir la diversité en bibliothèque, des formations sont également organisées dans le cadre de l'ALA, portant aussi bien sur l'organisation d'une offre de services que sur les stratégies de recrutement. Un certain nombre de ces formations sur des thèmes en lien avec la diversité et le multiculturalisme sont proposées en ligne, comme *The Diversity Conversation: Why You Need to Have It and How To Start It*⁹³, *How Diversity Matters: Micro-Practices That Keep Libraries Relevant*⁹⁴ ou encore une formation sur la diversification des recrutements, *Recruiting for diversity*⁹⁵.

88

<http://www.ala.org/offices/sites/ala.org/offices/files/content/diversity/diversitycounts/diversitycountstables2012.pdf>
(consulté le 15 décembre 2012).

⁸⁹ «Although the findings show some improvement in the diversity of the library workforce, we clearly have a long way to go. To continue to serve the nation's increasingly diverse communities, our libraries and the profession must reflect this diversity. We must continue to offer initiatives like ALA's Spectrum Scholarship Program to recruit and educate librarians of color. We also must do the research necessary to discover effective ways to increase the numbers. This is a matter of urgency for all of us". (Nous traduisons).

⁹⁰ <http://www.ala.org/research/initiatives/membershipsurveys> (consulté le 15 décembre 2012).

⁹¹ <http://www.ala.org/offices/diversity/spectrum> (consulté le 15 décembre 2012).

⁹² <http://www.ala.org/aboutala/governance/policymanual/updatedpolicymanual/section2/60diversity> (consulté le 15 décembre 2012).

⁹³ http://www.ala.org/onlinelearning/issues/classes/diversity_conversation (consulté le 15 décembre 2012).

⁹⁴ <http://www.ala.org/onlinelearning/issues/classes/diversitymatters> (consulté le 15 décembre 2012).

⁹⁵ <http://www.ala.org/onlinelearning/recruiting-diversity> (consulté le 15 décembre 2012).

Il faut noter qu'il existe aux États-Unis cinq grandes associations « ethniques » de bibliothécaires : l'*American Indian Library Association*⁹⁶, la *Chinese American Librarians Association*⁹⁷, l'*Asian/Pacific American Librarians Association*⁹⁸, la *Black Caucus of the American Library Association*⁹⁹ et la *Reforma, National Association to Promote Library and Information Services to Latinos and the Spanish Speaking*¹⁰⁰. Affiliées à l'ALA, ces différentes associations prônent le développement et l'amélioration des services et des ressources en direction des différentes communautés et œuvrent pour le recrutement et la formation des bibliothécaires qui en sont issus. Ces associations s'assemblent annuellement à l'occasion de la *Joint Conference of Librarians of Color*, organisée depuis 2006, pour évoquer la question de la diversité en bibliothèque et les problèmes posés par le travail avec les différentes communautés.

Le rôle de la bibliothèque nationale canadienne

Parallèlement à la reconnaissance du multiculturalisme dans la législation canadienne, les bibliothèques se sont penchées depuis longtemps sur la question et ont, en particulier, développé des collections dans des langues qui n'étaient pas les deux langues officielles, l'anglais et le français. Un Biblioservice multilingue a été créé en 1973 par la Bibliothèque nationale du Canada, aujourd'hui regroupée avec les Archives nationales au sein de l'institution Bibliothèque et Archives Canada, qui visait à déposer des collections multilingues dans des bibliothèques relais afin de compléter les fonds propres des bibliothèques. Si la Bibliothèque nationale a dû mettre fin à ce service pour des raisons budgétaires, elle continue cependant de jouer un rôle consultatif et d'aider les bibliothèques publiques à servir les « communautés ethnoculturelles minoritaires ». En 1994, elle a publié un guide à l'intention des bibliothèques publiques : *Le vaste monde de l'information : comment créer des collections et des programmes multiculturels dans les bibliothèques publiques canadiennes*¹⁰¹. Ce document vise à fournir aux bibliothèques des éléments pour repenser leurs missions auprès des communautés et les aider à construire une offre de services adaptée. Après un rappel de l'importance du multiculturalisme au Canada et du rôle des bibliothèques publiques dans ce domaine, ce guide détaille la démarche à suivre pour constituer des collections et programmes au service des communautés. Il souligne notamment l'importance d'évaluer les besoins d'un territoire et d'une collectivité en « dressant les profils statistiques et démographiques des groupes ethnoculturels minoritaires ». Il insiste également sur la communication autour de ces actions et de ces services et aborde la question de la formation des personnels à l'accueil de tels publics.

⁹⁶ <http://ailanet.org/> (consulté le 17 décembre 2012).

⁹⁷ <http://cala-web.org/> (consulté le 17 décembre 2012).

⁹⁸ <http://www.apalaweb.org/> (consulté le 17 décembre 2012).

⁹⁹ <http://www.bcala.org/> (consulté le 17 décembre 2012).

¹⁰⁰ <http://www.reforma.org/> (consulté le 17 décembre 2012).

¹⁰¹ Joanne Godin, *Le vaste monde de l'information : comment créer des collections et des programmes multiculturels dans les bibliothèques publiques canadiennes*, Ottawa : BNC, 1994, 65 p. [en ligne <<http://www.collectionscanada.gc.ca/obj/005007/f2/005007-210.1-f.pdf>> (consulté le 15 décembre 2012)].

Un autre document a été publié en 2001 afin de proposer une réflexion réactualisée sur les services multiculturels et multilingues des différentes bibliothèques canadiennes, en prenant en considération, notamment, les évolutions induites par l'essor d'internet et des outils numériques¹⁰².

La Bibliothèque et Archives Canada a également élaboré une « boîte à outils »¹⁰³ recensant des ressources susceptibles d'aider les bibliothèques dans l'élaboration d'une offre de services multiculturels. Elle offre notamment un modèle de développement de collection multiculturelle et multilingue avec les différentes étapes à suivre, de l'analyse de l'environnement, des publics potentiels et des besoins jusqu'à l'évaluation du service, en passant par la formation des personnels ou la communication. Elle propose également des ressources pour la création d'un site web multiculturel et multilingue et fournit une liste de sites web d'institutions pouvant servir d'exemples. Enfin, elle donne une liste de fournisseurs et de revendeurs de documents en de multiples langues pour faciliter les acquisitions.

Le service des Initiatives multiculturelles de la BAC a également organisé, entre 2004 et 2006, une grande enquête pour cibler les besoins et intérêts des différentes communautés et permettre une meilleure orientation des services et programmes¹⁰⁴.

« La consultation a porté sur l'attitude générale à l'égard des archives et des bibliothèques ; les besoins des communautés ; les obstacles à l'accès et la notoriété relative de l'organisme dans divers milieux partageant les mêmes intérêts. »¹⁰⁵

Ont par exemple été consultés des membres de la communauté somalienne d'Ottawa, la communauté chinoise de Vancouver ou encore la communauté haïtienne de Montréal. Les participants ont été interrogés sur leur connaissance et leur lien avec les bibliothèques et les archives, ainsi que sur leurs souhaits et leurs besoins, afin d'établir une synthèse des principales actions à mettre en place pour toucher cette communauté et répondre à ses attentes, en matière de lecture publique mais aussi de conservation patrimoniale et archivistique.

Cette consultation a permis d'aboutir à un certain nombre de conclusions, notamment l'importance des bibliothèques publiques aux yeux des communautés, leur mauvaise connaissance des institutions – en particulier de la BAC – et leur souhait de poursuivre les collaborations avec les institutions publiques en matière d'archivage, de lecture publique et d'éducation. Des axes prioritaires ont été définis par l'institution afin de renforcer sa visibilité auprès des communautés et de poursuivre son action pour placer le multiculturalisme au cœur de ses missions.

Dans cette synthèse, a également été notée l'importance de considérer chaque communauté en fonction de ses besoins et de ses attentes :

¹⁰² Pierre Gamache, Libby Martin et Maryna Nowosielski, *Collections et services multilingues / multiculturels : proposition*, Ottawa : BNC, 2001, 15 p. [en ligne <<http://www.collectionscanada.gc.ca/obj/005007/f2/005007-220.1-f.pdf>> (consulté le 15 décembre 2012)].

¹⁰³ *Boîte à outils des Ressources et services multiculturels*, Ottawa : BAC, 2005, 100 p. [en ligne <<http://www.collectionscanada.gc.ca/obj/005007/f2/005007-300.1-f.pdf>> (consulté le 15 décembre 2012)].

¹⁰⁴ BAC, *Consultation des communautés : rapport des activités et des résultats*, Ottawa : BAC, 2006, 59 p. [en ligne <<http://www.collectionscanada.gc.ca/multiculturel/005007-240.1-f.html>> (consulté le 15 décembre 2012)].

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 3.

« Il ressort des séances de consultation des communautés organisées par Initiatives multiculturelles que chaque communauté a ses propres besoins, intérêts et perspectives, et qu'il faut éviter de généraliser à toutes les communautés ce qui apparaît comme une priorité pour l'une d'elles. On aurait tort de chercher des solutions « universelles » pour combler les besoins et les intérêts, individuels et collectifs, de toutes les communautés. »¹⁰⁶

A travers ces différentes publications et par le biais de son service des Initiatives multiculturelles, la BAC joue véritablement un rôle de « tête de pont » en fournissant des exemples et des méthodes pratiques et concrètes de mise en place de services en direction des communautés multiculturelles. Elle applique en cela la politique de l'État canadien en matière de multiculturalisme.

Deux grands modèles : les services de la Toronto Public Library et de la Queens Public Library

En vertu de ces politiques en faveur du multiculturalisme et de la représentation des communautés, nombreuses sont les bibliothèques publiques canadiennes et américaines à proposer une vaste offre de services en direction des communautés de l'immigration et des minorités ethnoculturelles. A titre d'exemple, nous pouvons nous attarder sur les services mis en place par les bibliothèques publiques de Toronto et de l'arrondissement de Queens à New York, deux grands réseaux de bibliothèques qui desservent des populations très cosmopolites. A Queens comme à Toronto, près de la moitié de la population est étrangère et a une langue maternelle différente de l'anglais (et du français, dans le cas du Canada). Ces deux bibliothèques ont pris la mesure du caractère multiculturel de leur public et proposent des services adaptés à des usagers aux origines diverses, souvent peu anglophones, et jouent un rôle d'intégration pour les nouveaux immigrants de leurs territoires.

« Ainsi, l'approche des publics développée dans les bibliothèques de Toronto et de Queens découle totalement de cette conception plus générale à l'œuvre dans les sociétés nord-américaines. Dans ces établissements, le souci très présent de faciliter l'intégration des immigrants va de pair avec celui de valoriser les cultures d'origine. La dimension culturelle et la dimension sociale de la bibliothèque sont pensées conjointement : une intégration réussie passe par la considération des immigrés en tant qu'Hispaniques, Asiatiques ou Caribéens. »¹⁰⁷

Les services multilingues

En direction des publics issus de l'immigration et des minorités ethnoculturelles, les bibliothèques proposent des collections en de nombreuses langues et des documents sur les pays d'origine des immigrants, ainsi que des services, accessibles dans les bibliothèques ou à distance, pour les publics non anglophones.

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 49.

¹⁰⁷ Émilie Garcia Guillen et Sylvie Tomic, « Un service public pensé pour la diversité », dans *BBF*, 2011, n°5, p. 81-86 [en ligne < <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-05-0081-001> > (consulté le 16 décembre 2012)].

La bibliothèque de Queens propose des collections en une trentaine de langues, parmi lesquelles l'espagnol, le chinois, le coréen ou encore six langues sud-asiatiques.

Le site internet de la bibliothèque de Toronto dispose d'une section *Newcomers to Canada*¹⁰⁸, qui recense les programmes et services en direction des publics issus de l'immigration. *The library in your language*¹⁰⁹ permet d'accéder à une page mettant en avant une des soixante-sept langues disponibles, avec, pour chacune, la localisation des collections avec leur importance parmi les différentes bibliothèques du réseau, mais aussi une vidéo de présentation de la bibliothèque dans cette langue et pour certaines, des plaquettes d'information.

A destination des plus jeunes, un service téléphonique proposé par la *Toronto Public Library* permet d'écouter des histoires dans une quinzaine de langues¹¹⁰.

Cette place faite aux autres langues que les langues officielles dans les collections et services se retrouve dans la plupart des bibliothèques des deux pays. Plusieurs institutions ont d'ailleurs des sites web disponibles, au moins en partie, en plusieurs langues, et notamment en espagnol. C'est le cas de la *Queens Public Library* dont le site est traduit en sept langues¹¹¹, mais aussi, par exemple, de la *New York Public Library*, dont le site propose des pages en espagnol, russe et chinois¹¹², ou encore de la *Chicago Public Library*, dont le site est accessible en polonais et en espagnol¹¹³. Lors d'une présentation à la *Joint Conference of Librarians of Color*, Fred Gitner, directeur adjoint du *New American Program*, a évoqué les réflexions en cours de la bibliothèque pour toucher davantage les différentes communautés : il a notamment mentionné les projets de créer une page Facebook en espagnol et un compte Twitter en mandarin pour « montrer que la bibliothèque est ouverte à tous »¹¹⁴.

Une aide à l'intégration

Les bibliothèques publiques nord-américaines, tout en valorisant les langues et les cultures des communautés d'origine étrangère, ont un rôle d'aide à l'intégration et à l'exercice de la citoyenneté. Elles disposent de fonds importants d'aide à l'intégration, avec notamment des documents pour l'apprentissage de l'anglais et des ressources pour aider les nouveaux arrivants à découvrir la société canadienne. Le *New Americans Program* de la *Queens Public Library* et le *Newcomers to Canada Program* de la *Toronto Public Library* visent à faire des bibliothèques un centre de ressources pour le nouvel immigrant afin de faciliter son intégration. Cours d'anglais, conférences sur la culture américaine ou

¹⁰⁸ <http://www.torontopubliclibrary.ca/new-to-canada/> (consulté le 17 décembre 2012).

¹⁰⁹ *Ibid.*

¹¹⁰ <http://www.torontopubliclibrary.ca/services/dial-a-story.jsp> (consulté le 17 décembre 2012).

¹¹¹ <http://www.queenslibrary.org/> (consulté le 17 décembre 2012).

¹¹² <http://www.nypl.org/> (consulté le 17 décembre 2012).

¹¹³ <http://www.chipublic.org/> (consulté le 17 décembre 2012).

¹¹⁴ Sanhita SinhaRoy, « Welcoming New Immigrants into Your Library », dans *American Libraries*, 21 septembre 2012 [en ligne <<http://americanlibrariesmagazine.org/inside-scoop/welcoming-new-immigrants-your-library>> (consulté le 17 décembre 2012)].

canadienne, aide à la recherche d'emploi en différentes langues sont notamment organisés par les bibliothèques. Des conférences sur des thèmes très pratiques touchant à la société, au droit, à la santé (le divorce et le droit familial, le diabète, les impôts, la création d'une entreprise...) sont organisées dans de nombreuses bibliothèques américaines et canadiennes en direction des différentes communautés.

D'autre part, les bibliothèques proposent des ressources d'aide à l'acquisition de la citoyenneté. Outre ses collections sur la société canadienne qui doivent servir à la préparation de l'examen qui permet d'obtenir la nationalité canadienne, la bibliothèque de Toronto propose sur son site un questionnaire d'entraînement à ce *Citizenship test*¹¹⁵.

La bibliothèque publique outre-Atlantique est conçue comme un service public devant faciliter l'intégration des nouveaux arrivants, tout en leur donnant accès à leur culture d'origine. Ce rôle d'aide à l'intégration semble parfois dépasser les missions de la bibliothèque telles que l'on peut les concevoir en France.

La bibliothèque au service de la communauté

Le fonctionnement de ces services et l'adaptation des ressources de la bibliothèque aux besoins de la population repose sur une conception de la politique de l'établissement qui place l'utilisateur au cœur des services. Les bibliothèques nord-américaines ont développé des services en direction des *minorities* présentes sur le territoire qu'elles desservent parce qu'elles sont animées par le devoir de servir leur communauté (*community*).

« La communauté à laquelle se réfère la bibliothèque américaine se définit comme l'ensemble des citoyens ou simples résidents d'une zone géographique et y payant des impôts. »¹¹⁶

La mise en place des différents services en direction des communautés repose sur une analyse démographique de la population du territoire desservi. Le *New Americans Program* de la *Queens Public Library* repose sur une analyse des données fournies par les recensements, comme l'*American Community Survey*, qui fournit aux collectivités des données sur la population pour qu'elles puissent adapter leurs services et investissements¹¹⁷. La bibliothèque exploite et synthétise ces données pour connaître précisément le profil de ses usagers (âge, origines, langues maîtrisées, revenus...) ¹¹⁸ et pouvoir adapter son offre de services en conséquence.

¹¹⁵ <http://www.torontopubliclibrary.ca/new-to-canada/citizenship.jsp> (consulté le 15 décembre 2012).

¹¹⁶ Olivier Tacheau, *Bibliothèque publique et multiculturalisme aux États-Unis. Jalons pour repenser la situation française*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Villeurbanne : Enssib, 1997, p.16-17 [en ligne < <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1602>> (consulté le 14 décembre 2012)].

¹¹⁷ <http://www.census.gov/acs/www/> (consulté le 17 décembre 2012).

¹¹⁸ <http://www.queenslibrary.org/services/community-information/demographics> (consulté le 17 décembre 2012).

L'élaboration des services de la bibliothèque passe aussi par un dialogue avec les usagers pour connaître précisément leurs besoins et leurs attentes. Pour la construction de leurs plans stratégiques, la *Queens Public Library* et la *Toronto Public Library* appellent les lecteurs à se manifester et à donner leur avis sur la bibliothèque : à Toronto, un blog a été créé pour inviter les usagers à laisser des commentaires¹¹⁹ et à réagir sur Twitter pour participer à l'élaboration de la stratégie de la bibliothèque pour les quatre années à venir. À la *Queens Public Library*, des forums de discussion ont été organisés durant le mois de décembre 2012 pour consulter les usagers sur leurs attentes et sur les évolutions qu'ils souhaitent pour la bibliothèque jusqu'en 2015¹²⁰.

Les *Idea Stores* anglais

En Angleterre, la création des *Idea Stores* constitue une réponse apportée aux problèmes posés par la diversité culturelle. Nés au tout début du XXI^e siècle dans le quartier cosmopolite de Tower Hamlets, à l'est de Londres, qui compte d'importantes communautés bengali, somaliennes, vietnamiennes, caribéennes et africaines, les *Idea Stores* visaient à relancer la fréquentation des bibliothèques, alors très faible. Leur conception a été le fruit d'une étude poussée de la population du quartier et de ses besoins. Tout à la fois bibliothèques, centres éducatifs, centres culturels, disposant de cafés et de garderies, les *Idea Stores* proposent, avec des horaires élargis pour mieux répondre au rythme de la population, une large offre de services, allant des collections variées en différentes langues aux cours de danse ou de yoga, en passant par des cours d'alphabétisation, des permanences offrant des conseils juridiques, une aide à la recherche d'emploi ou encore aux devoirs scolaires pour les plus jeunes. Il s'agissait de créer des espaces nouveaux pour vaincre les réticences et appréhensions des habitants du quartier.

« Pour lancer un service si différent, porté par une philosophie nouvelle, nous avons pensé qu'il fallait proposer un nom nouveau : l'appeler simplement "bibliothèque moderne" ou "plate-forme de formation" ne lui aurait pas rendu justice, et de toute façon, les mots bibliothèque et formation charrient leurs propres connotations, et beaucoup de non-usagers, en particulier ceux qui viennent de communautés défavorisées, pensent que de tels établissements ne sont pas pour eux et se sentent exclus d'emblée. Aussi avons-nous choisi le terme d'*Idea Store*, parce qu'il véhiculait une image d'ouverture et de nouveauté. Nous avons aussi délibérément mis au second plan le fait que nous étions un service public, au début tout au moins : que cela nous plaise ou non, beaucoup de gens assimilent le secteur public à un service de mauvaise qualité (bien que ce soit loin d'être toujours le cas). »¹²¹

Les personnels ont été recrutés dans le quartier, notamment en fonction de leurs compétences linguistiques. La plupart ne sont pas des professionnels des bibliothèques : il s'agissait avant tout d'avoir des agents capables d'être des médiateurs et des animateurs de ces lieux.

¹¹⁹ <http://torontopubliclibrary.typepad.com/strategic-plan-2012-15/> (consulté le 17 décembre 2012).

¹²⁰ <http://www.queenslibrary.org/about-us/strategic-plan> (consulté le 17 décembre 2012).

¹²¹ Sergio Dogliani, « Les idea Stores », dans *BBF*, 2008, n° 1, p. 71 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-01-0069-013>> (consulté le 17 décembre 2012)].

L'ambition qui a présidé à la mise en place de ce projet a été de créer un espace que les différentes communautés puissent s'approprier et au sein duquel elles seraient en mesure de trouver des ressources adaptées à leurs besoins.

Le modèle des *Idea Stores* a soulevé certaines critiques et suscité des débats dans la profession. Il est cependant intéressant d'envisager ce nouveau modèle de bibliothèques comme une façon de répondre aux attentes des communautés.

Libraries for all : des initiatives européennes

Il n'est pas possible de faire ici un recensement exhaustif des pratiques des bibliothèques en direction des publics issus de l'immigration. Notons cependant qu'en Europe, les bibliothèques scandinaves, allemandes et néerlandaises peuvent fournir des exemples intéressants.

La prise en compte des publics issus de l'immigration est prévue dans les lois sur les bibliothèques en Danemark comme en Suède. La loi suédoise adoptée en 1997 le prévoit ainsi en ces termes :

« Les bibliothèques publiques et scolaires doivent prêter une attention particulière aux personnes en situation de handicap, aux immigrants et aux autres minorités, notamment en proposant de la littérature dans d'autres langues que le suédois et dans des formes particulièrement adaptées aux besoins de ces groupes. »¹²²

L'accès à différentes langues et à différentes cultures fait partie intégrante des missions des bibliothèques publiques, qui ne font, dans des pays comme la Suède et le Danemark, qu'appliquer la loi en proposant des services multilingues en direction des publics issus de l'immigration.

D'autre part, les pays scandinaves ont réussi à mettre en place des outils de coopération nationale et internationale pour aider les bibliothèques publiques à développer des services en direction des publics issus de l'immigration¹²³.

Le projet *Libraries for all : new models for intercultural library services* (Bibliothèques pour tous : nouveaux modèles pour des services de bibliothèque interculturelle) représente un autre exemple de coopération sur ce sujet à l'échelle européenne. Il est piloté par des bibliothèques allemandes, autrichiennes, suédoises et tchèques et a été créé dans l'idée de prôner un fonctionnement similaire et commun des bibliothèques publiques locales européennes.

Le portail internet¹²⁴ recense les meilleures pratiques internationales en fournissant des initiatives exemplaires qui peuvent être sources d'inspiration¹²⁵,

¹²² « *The public and school libraries shall afford particular attention to people with disabilities and to immigrants and other minorities by, among other things, offering literature in other languages than Swedish and in forms particularly adapted to the needs of these groups.* » Nous traduisons, à partir de la traduction anglaise non officielle du texte suédois par l'IFLA [en ligne <<http://archive.ifla.org/V/cdoc/swedish.htm>> (consulté le 18 décembre 2012)].

¹²³ Hélène Bouquin, *Les langues dites « d'immigration » dans les bibliothèques municipales françaises*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Villeurbanne : Enssib, 2000, p.43-44 [en ligne <<http://enssibal.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/bouquin.pdf>> (consulté le 13 décembre 2012)].

¹²⁴ <http://www.librariesforall.eu/en/> (consulté le 18 décembre 2012).

¹²⁵ <http://www.librariesforall.eu/en/best-practices> (consulté le 18 décembre 2012).

ainsi qu'une bibliographie sur la question de la diversité et du multiculturalisme en bibliothèque¹²⁶. Le projet offre aussi un service de conseils par le biais d'un formulaire de contact¹²⁷ et soutient un certain nombre de projets à l'échelle locale, dans le but de mettre en place des services durables permettant de porter une impulsion plus générale.

Ce projet a abouti en 2010 à la publication d'un manuel en quatre langues (allemand, anglais, suédois et tchèque) *Libraries for all : european strategy for multicultural education*¹²⁸, pour aider les institutions à mettre en place des services multiculturels. Ce manuel détaille les différentes étapes à suivre et prodigue des conseils pour la mise en place d'une action interculturelle et sa réussite. Il n'est pas disponible en français actuellement.

REPENSER LA SITUATION FRANÇAISE

Les modèles étrangers étudiés plus haut constituent une source d'inspiration à bien des égards. Ils fournissent des pistes de réflexion pour repenser la situation française, aussi bien sur un plan pratique et professionnel que sur un aspect idéologique.

Faire évoluer les pratiques professionnelles

L'introduction d'une réflexion dans les associations professionnelles

Les actions et services en direction des communautés de l'immigration ont longtemps été ponctuels, peu formalisés, reposant sur les compétences et la bonne volonté d'un agent. Les professionnels regrettaient le manque de coopération sur ces questions, notamment autour de la constitution de fonds dans des langues étrangères rarement maîtrisées par les bibliothécaires. Des évolutions se dessinent actuellement. Sensibilisées à l'idée que le communautarisme se développe davantage quand les communautés ne sont pas représentées dans l'espace public, de plus en plus de bibliothèques perçoivent la nécessité de redonner leur place à des communautés marginalisées et stigmatisées et de les prendre pleinement en compte dans leurs politiques de services.

Dans un territoire fortement concerné par ces questions, l'association des bibliothèques en Seine-Saint-Denis propose depuis longtemps un groupe de travail sur les fonds FLE/LVE et actions sociales¹²⁹. Il s'agit pour les bibliothécaires d'un département qui compte plus de 19% de population étrangère, nécessairement amenés à s'interroger sur l'accueil des publics issus de l'immigration, d'échanger sur les moyens de constituer des fonds en français facile, en français langue étrangère ou en langues vivantes étrangères.

Le groupe organise régulièrement des journées d'étude et de formation à destination des agents du département et ambitionne de mettre en place des outils

¹²⁶ <http://www.librariesforall.eu/en/relevant-sources> (consulté le 18 décembre 2012).

¹²⁷ <http://www.librariesforall.eu/en/counselling-service> (consulté le 18 décembre 2012).

¹²⁸ http://aa.ecn.cz/img_upload/c6c4a45f33523777ffa714b9a6fc7868/Manual_ESME_ENG_WEB_1.pdf (consulté le 18 décembre 2012).

¹²⁹ http://www.bibliotheques93.fr/?page_id=338 (consulté le 3 décembre 2012).

communs pour permettre aux bibliothécaires de travailler plus facilement en direction des publics étrangers ou non francophones. La création de bibliographies d'ouvrage en français facile ou d'une base de données recensant les outils et thèmes d'accueils de publics non francophones ont par exemple été évoqués lors de la dernière journée d'étude du 23 octobre 2012.

D'autre part, en 2012, un groupe ABF « Bibliothèques et construction de soi » a été créé à l'initiative de Raphaëlle Bats, chargée des relations internationales à l'Enssib. Fortement inspiré des pratiques de l'ALA, ce groupe vise à introduire la notion de diversité dans les travaux de l'ABF. Il est à la fois le signe et la conséquence d'une évolution des réflexions dans le milieu professionnel. Le groupe ABF s'est donné pour objet un travail sur les stéréotypes, avec un intérêt particulier pour les questions de genre, d'orientation sexuelle et sentimentale et de multiculturalisme. Il propose une réflexion sur la façon dont les collections, les animations, les espaces, les services, les missions proposés par les bibliothèques peuvent participer de la construction de l'individu, en lui donnant accès à « des collections et des espaces en lesquels il peut interroger, construire et affirmer ce qu'il est, ce qu'il souhaite être, ce qu'il se pense être »¹³⁰.

Lors de la présentation de ce projet de groupe de travail au conseil national de l'ABF, les réactions ont été mitigées. D'après Thomas Chaimbault, co-fondateur du groupe, si certaines personnes ont été très intéressées par la démarche, d'autres ont montré une certaine indifférence, voire une franche opposition à la création d'un tel groupe, dans l'idée qu'il n'était pas nécessaire et qu'il n'y avait aucun problème dans les bibliothèques françaises ou que le sujet était déjà largement abordé.

Cependant, depuis sa création, le groupe a remporté un certain succès. Son blog et son compte Twitter sont relativement bien suivis. Le blog Légothèque¹³¹ vise à devenir un outil collectif, proposant à la fois une veille et des outils pour les professionnels.

Des demandes sont régulièrement formulées, notamment sur des outils et formations à proposer au personnel pour le sensibiliser à ces questions. Encore récent, ce groupe et ses outils sont progressivement en train de trouver leur fonctionnement et sont vraisemblablement appelés à se développer.

La construction progressive d'outils de collaboration

La coopération est nettement identifiée comme un levier pour avancer sur ces questions. Elle apparaît notamment comme un moyen de faire face aux difficultés évoquées plus haut qu'occasionne le travail des personnels des bibliothèques sur des langues qu'ils maîtrisent rarement. Dans les pays scandinaves, la coopération semble avoir apporté un élément de réponse et facilité le développement des fonds en langues étrangères, et en particulier en langues d'immigration. Dès la fin des années 1970, une institution de coopération des bibliothèques suédoises, le *Bibliothekstjänst*, a joué un rôle important, d'abord en approvisionnant les bibliothèques en documents en langues d'immigration, puis en établissant des bibliographies pour toutes les bibliothèques dans une cinquantaine de langues,

¹³⁰ <http://legothequeabf.wordpress.com/about/> (consulté le 3 décembre 2012).

¹³¹ <http://legothequeabf.wordpress.com/> (consulté le 3 décembre 2012).

mais aussi en leur fournissant des guides et principes à suivre pour l'accueil des publics issus de l'immigration et la mise en place de services pour ces publics¹³².

En France, la publication du guide *Bibliothèques publiques et communautés de l'immigration*¹³³ de la Direction du Livre et de la Lecture, qui visait à aider les bibliothécaires à constituer une première collection d'ouvrages dans les langues des communautés de l'immigration, semble avoir été suivie de peu d'effets.

La question de la coopération est pourtant centrale aux yeux des professionnels confrontés aux problèmes posés par la constitution de collections en langues étrangères ou par l'accueil de groupes non francophones. Au sein de l'association des bibliothèques en Seine-Saint-Denis, la collaboration apparaît comme une demande récurrente : le partage des notices, la constitution de bibliographies communes en langues étrangères ou en « français facile », l'élaboration d'une base recensant différents contenus d'animations pour l'accueil de groupes... sont autant de demandes récurrentes de la part des membres de l'association. Dans le cadre du groupe FLE/LVE, un wiki a été créé pour le partage d'informations et d'outils de travail, mais est resté inutilisé. Faute de temps, de moyens, de personnels disponibles pour la mise en place et l'alimentation de ces outils collaboratifs, ces demandes n'ont pas encore pu aboutir, mais continuent de figurer parmi les projets importants de l'association. Le groupe de travail s'attache actuellement à élaborer une cartographie des fonds en langues étrangères dans les bibliothèques de Seine-Saint-Denis, et la création et la mise en commun d'une liste d'ouvrages faciles à lire était inscrite à l'ordre du jour de la réunion du 13 décembre 2012.

Faute d'instances formalisées, la coopération peut se faire de façon plus ponctuelle : ainsi, les bibliothécaires de Montreuil ont-ils utilisé le guide des collections Tamoul des bibliothèques de Plaine Commune pour la constitution d'un fonds dans cette langue. Plusieurs bibliothèques ont également fait appel à la Bulac pour le traitement des documents en langues orientales. Cette institution ayant un fonctionnement et des missions très différents des bibliothèques publiques, les collaborations ne peuvent qu'être ponctuelles et portant sur des points très techniques comme les normes de translittération ou le catalogage de documents en caractères non latins.

Le blog Légothèque du groupe ABF « Bibliothèques, construction de soi et lutte contre les stéréotypes » vise également à terme à devenir un outil de coopération, en recensant notamment des exemples d'actions dans les bibliothèques françaises et étrangères, mais aussi en proposant des bibliographies et guides autour des questions de genre et de multiculturalisme. Il se veut un service de réponse aux interrogations des professionnels. Il souffre encore d'un défaut de visibilité parmi les professionnels¹³⁴, qui est très certainement en partie dû à sa création récente.

¹³² Hélène Bouquin, *Les langues dites « d'immigration » dans les bibliothèques municipales françaises*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Villeurbanne : Enssib, 2000, p.42-43 [en ligne <<http://enssibal.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/bouquin.pdf>> (consulté le 13 décembre 2012)].

¹³³ Direction du Livre et de la Lecture, *Bibliothèques publiques et communautés de l'immigration : guide pratique*, Paris : DLL, 1984.

¹³⁴ Parmi les professionnels interrogés travaillant sur l'accueil des publics issus de l'immigration, aucun n'avait connaissance de ce groupe ABF et de son blog.

Le GIS Ipapic (Institutions patrimoniales et pratiques interculturelles) interroge les pratiques et positions des institutions patrimoniales au prisme de la notion d'interculturalité.

« Postulant que l'interculturalité est matière de dissensus plutôt que de consensus, et qu'elle est cet espace tiers, cet « entre », où le commun peut se construire à partir des diversités et des différends, le GIS IPAPIC en fait son prisme de questionnement des pratiques et des missions des institutions patrimoniales dans les sociétés d'aujourd'hui. »¹³⁵

Formalisé en 2010, ce groupement d'intérêt scientifique, dont sont membres plusieurs représentants des bibliothèques publiques mais aussi du SLL, vise à impulser une recherche scientifique et une collaboration autour de ces questionnements.

« La multiplication et la diversification des échanges tant sociaux et culturels qu'économiques ou médiatiques, matériels et immatériels, donnent au monde contemporain sa complexité particulière. La prise de conscience de la nécessaire diversité des formes d'expression culturelles, en révélant la fragilité des repères qui fondaient les appartenances à des groupes identitaires de classe, de nation, de langue, de religion peut susciter des tentations de repli, mais offre aussi de nouvelles opportunités. [...]

Le GIS Institutions Patrimoniales et Pratiques InterCulturelles, en favorisant la visibilité et la reconnaissance des enjeux interculturels, en mettant en interaction la notion d'interculturalité et les pratiques des institutions patrimoniales et d'autres structures, en créant les conditions d'un questionnement mutuel, initie une démarche scientifique décisive. Il œuvre ainsi à développer les recherches en sciences humaines et sociales, à enrichir les savoirs partagés et peut contribuer aux stratégies des institutions patrimoniales et de leurs partenaires dans leurs enjeux de société. »¹³⁶

C'est rarement sous l'angle patrimonial que sont abordées les questions d'interculturalité et de communautés dans les bibliothèques publiques. Le GIS fournit néanmoins un cadre de réflexion commun et permet de mettre en place des actions partagées. La BDP des Bouches du Rhône, implantée dans un quartier cosmopolite et depuis longtemps confrontée à ces problématiques a vu dans le GIS l'opportunité de s'intégrer à un réseau pour formaliser ses réflexions et poursuivre ses actions. Plusieurs colloques ont pu ainsi être organisés et la BDP souhaite jouer pleinement son rôle de tête de réseau à l'échelle du département.

Les outils de collaboration semblent se construire progressivement, sous l'influence notamment des modèles étrangers. Cependant, la question d'une collaboration nationale institutionnalisée semble encore loin d'être réglée. Pour le moment, aucune institution ne semble pouvoir jouer le rôle d'impulsion qui fait actuellement défaut et serait sans doute décisif. Si la BPI a longtemps joué un rôle moteur en matière de lecture publique, Emmanuel Cuffini, directeur du département des publics, reconnaît qu'elle n'est plus en mesure de l'assumer aujourd'hui, et tout particulièrement sur ces questions. Malgré quelques initiatives,

¹³⁵ <http://www.ipapic.eu/axes-de-travail/le-prisme-interculturel/> (consulté le 16 décembre 2012).

¹³⁶ <http://www.ipapic.eu/presentation/objectifs/finalites-et-questionnements.html> (consulté le 16 décembre 2012).

comme le partenariat avec l'association France terre d'asile¹³⁷ qui lui a permis de renforcer la médiation en direction des migrants, et notamment des demandeurs d'asile afghans¹³⁸, l'offre de la BPI n'est, de manière générale, pas adaptée aux publics immigrants. D'autre part, ces réflexions étant tout particulièrement liées à un territoire, les bibliothèques de proximité comme les BM sont davantage amenées à s'y pencher qu'une institution comme la BPI.

Une meilleure connaissance des ressources internationales

Les professionnels interrogés reconnaissent peu connaître, sinon pas du tout, les initiatives étrangères. La valorisation des nombreuses ressources internationales, élaborées au Canada, par l'ALA ou encore dans le cadre du projet *Libraries for all*, par exemple, fournirait pourtant des pistes de réflexion intéressantes pour les bibliothèques françaises. C'est un des objectifs que tente de remplir le groupe ABF, par le biais notamment de son blog Légothèque. Une promotion plus large de cet outil et la présentation de ces ressources étrangères dans des formations serait profitable à de nombreuses institutions françaises.

D'autre part, une collaboration internationale, par le biais des associations professionnelles ou par des partenariats avec des institutions étrangères confrontées à des problématiques semblables, est également souhaitable pour apporter des réponses aux questionnements d'ordre idéologique, mais aussi pour mutualiser un travail sur les aspects techniques et professionnels les plus problématiques.

La question des personnels

Sensibiliser les personnels à travers les formations

L'absence de formation des personnels est également un obstacle au développement des services et actions en direction des communautés.

Une journée d'étude consacrée à l'interculturel en bibliothèque a été organisée en mai 2008 par Médiadix au pôle Métiers du livre de Saint-Cloud¹³⁹. A notre connaissance, il s'agit d'une des rares formations professionnelles abordant ces thématiques ayant été organisées. Durant la formation initiale des conservateurs à l'Enssib, ces questions ne sont pas évoquées. Aucune formation du CNFPT n'est proposée sur la question de l'accueil des publics issus de l'immigration, ou sur les populations non francophones. Une formation sur la question de l'illettrisme aborde très indirectement ces problématiques. Beaucoup de professionnels déplorent ce manque et certaines bibliothèques tentent de le combler en organisant en interne des formations et sensibilisations pour le personnel. La bibliothèque de Montreuil a, par exemple, fait appel à une animatrice du RADyA (réseau des acteurs de la dynamique ASL)¹⁴⁰, pour proposer au personnel une formation sur le parcours et les besoins d'une personne immigrée récemment arrivée en France. À Plaine Commune, afin de préparer le lancement du

¹³⁷ <http://www.france-terre-asile.org/> (consulté le 15 décembre 2012).

¹³⁸ L'accompagnement des migrants à la BPI [en ligne <http://www.bpi.fr/fr/professionnels/cooperation/cohesion_sociale/archive_ftda.html> (consulté le 15 décembre 2012)].

¹³⁹ Florence Bianchi, « L'interculturel en bibliothèque : état des lieux, problématique, enjeux », dans *BBF*, 2008, n° 6, p. 105-106 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-06-0105-014>> (consulté le 15 décembre 2012)].

¹⁴⁰ <http://www.aslweb.fr/g/RADya/> (consulté le 15 décembre 2012).

guide bilingue sur le fonds chinois de la médiathèque André Breton d'Aubervilliers, le personnel du réseau a été convié à une conférence donnée par un journaliste ayant travaillé sur la communauté chinoise à Paris. Dans le cadre du travail sur le fonds tamoul, une formation avait été organisée au niveau du département pour tout le personnel de Seine-Saint-Denis confronté à l'accueil du public, sur la communauté du Sri Lanka. Il s'agissait de donner aux agents les clefs pour comprendre cette population et pouvoir l'accueillir au mieux. Ces formations visent à permettre aux stagiaires de mieux connaître ces différents publics, afin de pouvoir identifier non seulement leurs besoins mais aussi leurs références culturelles. L'association des bibliothèques en Seine-Saint-Denis conçoit aussi régulièrement des journées d'études, présentées comme des journées d'intégration pour les nouveaux collègues, visant à leur présenter le territoire et les problématiques auxquelles les bibliothèques sont confrontées dans ce département très marqué par l'immigration. La BDP des Bouches-du-Rhône, en partenariat avec l'association Approches Culture et Territoire, a pu organiser des formations pour construire un projet sur l'histoire des immigrations dans la région. Il s'agit, là encore, d'initiatives ponctuelles et relativement isolées, dans des collectivités qui ont montré leur volonté de prendre ces publics pleinement en considération.

De manière plus générale, les professionnels reconnaissent que les bibliothécaires français maîtrisent peu les langues étrangères, y compris l'anglais qui peut pourtant être un relais important vers une population non francophone qui, à défaut de maîtriser le français, peut parler anglais.

L'approche de la question des publics issus de l'immigration, de la diversité culturelle et de l'interculturel, mais aussi de la problématique du multilinguisme, souvent inconnue ou mal identifiée, à travers les formations, à la fois initiales et continues, des personnels de bibliothèques permettrait très certainement une meilleure compréhension de ces questions et de leurs diverses implications. Cette offre de formation reste à construire. Là encore, les modèles étrangers peuvent être source d'inspiration.

Une diversification des recrutements

Un autre problème est la très faible représentation des communautés de l'immigration parmi les professionnels des bibliothèques.

Cela complique le travail en direction des communautés, à la fois pour des raisons pratiques, mais aussi pour des raisons plus symboliques. La présence de membres d'une communauté au sein du personnel peut en effet faciliter la gestion de collections en langues étrangères, mais aussi l'accueil d'un public peu francophone. D'autre part, l'absence de représentants des communautés parmi les membres du personnel contribue à tenir celles-ci éloignées des bibliothèques, par l'impossibilité de s'y retrouver. Non représentés, les membres des communautés peinent à identifier la bibliothèque comme un service susceptible de les intéresser, de les concerner. Pour beaucoup, la bibliothèque ne s'adresse pas à eux. Elle apparaît même comme une institution publique, représentante d'un État éloigné de leurs préoccupations, ce qui peut susciter certaines méfiances et réticences. Symboliquement, une représentation parmi les agents permet de créer un lien, de faciliter la démarche d'appropriation du lieu et de l'institution.

En France, les modes de recrutement ne permettent pas une diversification du personnel. Dans plusieurs des pays cités pour haut qui travaillent activement en

direction des communautés, il est possible de recruter quelqu'un en fonction de ses origines culturelles. En France, si des capacités linguistiques peuvent être inscrites sur un profil de poste, il est impossible de formuler une demande pour recruter quelqu'un qui serait issu de telle ou telle communauté. Nous l'avons vu, l'ALA propose plusieurs programmes pour la diversification des personnels de bibliothèques, avec un succès mitigé. Des études américaines ont cherché à savoir si les gens se voyaient devenir bibliothécaires : pour une grande majorité de la population issue des communautés afro-américaine ou hispanique, il ne s'agit pas d'un métier fait pour eux.

Afin de faciliter le contact et le dialogue avec les habitants de certains quartiers ou avec les communautés, une solution envisagée en France est le recrutement de médiateurs. Cette réponse, qui a sans doute permis une meilleure médiation envers un certain type de public, ne résout cependant pas le problème de l'identification des communautés de l'immigration aux bibliothécaires : les médiateurs embauchés ne sont pas bibliothécaires et ne représentent pas l'institution aux yeux des habitants. La position de médiateur n'est pas la même que celle de bibliothécaire : celui-ci n'a pas la même reconnaissance que le second.

Un enjeu politique

La bibliothèque au service de la communauté : un enjeu territorial

La question de la place accordée aux communautés dans les bibliothèques françaises et, plus généralement, les réflexions sur le multiculturalisme et l'interculturalité est à mettre au cœur des réflexions professionnelles, mais des évolutions sensibles ne pourront très certainement être envisagées qu'avec l'implication forte des pouvoirs politiques, notamment au niveau territorial.

Il s'agit en effet d'une question éminemment territoriale : la bibliothèque doit pouvoir être en mesure d'adresser à la population et de répondre aux besoins spécifiques du territoire qu'elle dessert, en premier lieu parce que, nous l'avons vu, la question ne se pose pas de la même manière dans tous les territoires. Si plusieurs bibliothèques de Seine-Saint-Denis font aujourd'hui figure d'exemples à bien des égards en matière de services à destination des différentes communautés ou, plus généralement, des publics non francophones ou migrants, c'est que ce territoire est depuis longtemps confronté aux questions d'intégration des publics issus de l'immigration. La diversité culturelle est sans doute une notion à intégrer davantage dans l'ensemble des bibliothèques françaises ; en revanche, desservir une ou plusieurs communautés issues de l'immigration reste un problème qui ne se pose pas à toutes les institutions avec la même importance.

La question des communautés peut difficilement s'envisager en dehors des différents acteurs de la vie publique et culturelle de ce territoire. La bibliothèque est nécessairement amenée à se positionner par rapport aux acteurs associatifs, avec qui, nous l'avons vu, la collaboration est essentielle lorsqu'il s'agit de travailler en lien avec les communautés issues de l'immigration. Sa place, ses missions et les actions et services qu'elle peut être amenée à développer dépendent aussi de ces associations et de leur fonctionnement. Le positionnement et la légitimation de la bibliothèque et de son rôle social et culturel au sein du tissu local dans lequel elle s'insère, apparaissent comme des enjeux importants.

Se pose en effet la question des missions des bibliothèques. Plusieurs professionnels soulignent que, dans l'idée de proposer des nouvelles bibliothèques qui accordent moins d'importance aux collections et à l'activité documentaire pour faire davantage de place aux services dans le domaine social ou éducatif, il faut veiller à être complémentaire avec les structures existantes sur le territoire de la bibliothèque pour ne pas proposer ce que d'autres offrent déjà. À Brest, Nicolas Galaud souligne que le réseau des bibliothèques est soutenu par un ensemble d'équipements de quartiers (centres socio-culturels, maisons de quartier, MJC...) qui proposent du soutien scolaire, des cours de français, des formations à l'informatique... Dès lors, il serait absurde que la bibliothèque propose une offre similaire qui serait totalement redondante. Le rôle de la bibliothèque est donc d'autant plus important que l'offre sociale est insuffisante sur son territoire. Il est plus intéressant pour la bibliothèque de s'insérer dans ce territoire, en nouant des partenariats avec les associations et partenaires sociaux.

D'autre part, la bibliothèque est avant tout un équipement dépendant d'une collectivité territoriale : elle est soumise aux décisions et aux orientations de sa tutelle politique. La sensibilisation des élus territoriaux au rôle que peut avoir la bibliothèque en matière d'intégration semble indispensable pour que celle-ci puisse pleinement intégrer les problématiques interculturelles dans sa politique de services. En conclusion du colloque organisé par la BPI en 1993 sur les « bibliothèques au service de la communauté », Dominique Arot soulignait :

« Il va de soi que la Direction du livre et de la lecture n'a pas une capacité d'intervention directe dans la mesure où le paysage des bibliothèques publiques en France est fortement décentralisé. Ce sont les communes et les départements qui ont à initier des politiques, et mettre en place des actions locales. »¹⁴¹

Les bibliothèques françaises sont peut-être encore trop dépendantes d'un modèle unique qui les empêche de développer des actions et services pleinement adaptés aux besoins des publics qu'elles desservent. Les modèles étrangers évoqués plus haut peuvent sans doute être inspirants en ce qu'ils placent l'usager au cœur de la politique de services de la bibliothèque.

Il s'agit de repenser l'approche de la bibliothèque pour la mettre pleinement au service d'un territoire et de ses habitants, dans toute leur diversité.

La nécessité d'une intervention des pouvoirs centraux

Si la question des communautés repose en grande partie sur les collectivités territoriales, une intervention à un niveau national permettrait très certainement des évolutions. Le ministère de la Culture est en mesure de donner une impulsion nationale pour la promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel. Depuis la publication du guide *Bibliothèques publiques et communautés de l'immigration*¹⁴² en 1984, la DLL semble avoir peu travaillé sur ces problématiques. Aujourd'hui, le SLL est membre du GIS IPAPIC et se trouve donc impliqué dans une réflexion commune aux institutions patrimoniales sur la notion

¹⁴¹ *Bibliothèques au service de la communauté* : compte rendu du colloque des 28 et 29 janvier 1993, organisé par la BPI, Paris : BPI, 1994, p. 132.

¹⁴² Direction du livre et de la lecture, *Bibliothèques publiques et communautés de l'immigration : guide pratique*, Paris : DLL, 1984.

d'interculturalité. De manière plus générale, le SLL se déclare prêt à se saisir du dossier et impulser une politique nationale. C'est sans doute au travers des appels à projets, des actions et d'une réflexion à un niveau national que les politiques des collectivités et des bibliothèques pourront évoluer. La publication de guides et la diffusion des ressources, sur le modèle de la « boîte à outils » canadienne, par exemple¹⁴³, serait un moyen de coordonner et de pérenniser les actions des différentes institutions.

Une loi sur les bibliothèques, sujet de débat récurrent parmi les professionnels¹⁴⁴, permettrait peut-être également d'apporter des éléments de réponse, en incluant officiellement cet aspect aux missions des bibliothèques.

Mais la question des communautés se pose au-delà du Ministère de tutelle des bibliothèques. Les difficultés des bibliothèques publiques à travailler sur cette question tiennent en grande partie à la façon dont celle-ci tend à être envisagée en France et dans les politiques publiques.

« La question de la prise en compte institutionnelle de la « pluralité culturelle » est inséparable de celle, plus générale, de la capacité du service public à répondre aux demandes des usagers et surtout des citoyens quelles que soient leurs origines sociales, nationales et culturelles. »¹⁴⁵

Surmonter les craintes idéologiques

Sans remettre en cause le modèle républicain français, ni verser dans un multiculturalisme porteur de dérives potentielles, il faut reconnaître que la méfiance de la société française à l'égard du fait communautaire mérite d'être en partie remise en question.

D'autre part, travailler avec les communautés c'est faire preuve de pragmatisme et reconnaître les évolutions de la société.

« Et certains n'hésitent pas à le dire : il n'est pas « communautariste » de vouloir tenir compte des données culturelles liées à l'origine, ou à la religion, c'est simplement faire preuve de réalisme. »¹⁴⁶

L'interculturel comme élément de réponse

Un des moyens d'éviter les dérives communautaristes, c'est de faire de la bibliothèque un endroit où dialoguent les cultures.

Il ne s'agit pas de nier le modèle français ou de renoncer aux valeurs républicaines françaises. Nous l'avons vu, même dans les collectivités les plus actives et les plus concernées par les questions posées par les publics issus de l'immigration, le terme de « communautés » est rarement employé et continue de

¹⁴³ Cf. p. 55.

¹⁴⁴ Danielle Oppetit et Matthieu Rochelle, « Une loi sur les bibliothèques », dans *BBF*, 2011, n° 2, p. 6-12 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/>>] (consulté le 15 décembre 2012).

¹⁴⁵ Vincent Geisser, « Le pluralisme culturel : l'impensé des bibliothèques publiques ? », dans *Pluralité en actes : Un nouvel enjeu pour les bibliothèques publiques*, Paris : ABF, 2004, p. 59.

¹⁴⁶ Patrick Lozès et Michel Wiewiorka, *Lutte contre le racisme et le communautarisme : rapport au Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales et au Ministre des Affaires Étrangères et Européennes*, Paris, 2010, p. 36 [en ligne http://medias.lemonde.fr/mmpub/edt/doc/20100309/1316418_e409_rapportlozes.pdf (consulté le 18 décembre 2012)].

susciter une certaine méfiance. Il semble donc que la question doive être posée en des termes différents. Plus que proposer des services ciblés en direction d'une ou plusieurs communautés, l'enjeu serait plutôt de prendre en compte la diversité culturelle de la population et de faire de la bibliothèque un lieu où peuvent dialoguer les différentes cultures. En France, la notion d'interculturalité semble pouvoir apporter une réponse satisfaisante. Dans son éditorial du numéro du *BBF* consacré au dossier « Bibliothèque, formation, insertion », Yves Alix note :

« Comment répondre à la demande sociale de la bibliothèque, dans un contexte économique où la maîtrise de l'information [...] devient une clé de la réussite, quand ce n'est pas de la simple survie sociale ? Il faut pour cela inscrire au cœur des missions de toutes les bibliothèques la fonction civique qui est la leur, celle d'un outil d'insertion au service de tous. [...] [Cet enjeu] oriente enfin, partout dans le monde, les initiatives des bibliothèques de proximité dans leur action en direction des publics immigrants ou contre l'illettrisme. L'esprit de ces programmes évolue peu à peu du multiculturel vers l'interculturel, ce qui est sans doute le meilleur moyen d'échapper aux pièges du communautarisme si redouté ici. »¹⁴⁷

L'interculturel, permettant de dépasser la juxtaposition de différentes cultures et de différentes communautés, est sans doute une meilleure réponse pour les bibliothèques françaises qu'un multiculturalisme sur le modèle anglo-saxon.

Travailler avec les communautés : un moyen de lutter contre le communautarisme

Une des craintes lorsque l'on aborde la question des communautés, c'est que leur prise en compte conduise à des dérives communautaristes et identitaires et à des formes de ghettoïsation, qui sont reprochées notamment au modèle anglo-saxon.

Mais comme le soulignaient Patrick Lozès et Michel Wieviorka dans leur rapport sur la lutte contre le racisme et le communautarisme en 2010, la confusion entre les communautés et le communautarisme en France est un problème qui empêche de lutter contre les inégalités dont celles-ci peuvent être victimes :

« [...] L'existence d'une communauté n'est pas nécessairement synonyme de communautarisme. Les deux termes sont bien distincts. La « communauté », catégorie que la sociologie a utilisée et traitée dès ses débuts, renvoie à une confiance mutuelle, à un lien émotionnel et à une homogénéité relative. [...] Les communautés jouent, de ce point de vue, un rôle social essentiel, dans la mesure où elles peuvent donner aux personnes qui en font partie une forme de reconnaissance. Elles sont parfois un refuge contre l'anonymat, l'indifférence, ou même l'agression. Les communautés ne constituent donc pas, en tant que telles, la problématique du communautarisme.

Il n'existe que peu d'espace en France pour penser ces différences entre communautés et communautarisme. La société française redoute l'existence des communautés, dans lesquelles elle tend à voir systématiquement du

¹⁴⁷ ALIX, Yves, « Du « cœur de métier » au cœur de la Cité », *BBF*, 2009, n°2, p. 1 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/>> (consulté le 12 décembre 2012)].

communautarisme, à tel point que les deux notions sont régulièrement confondues dans le débat politique, que cet amalgame soit volontaire ou non. Sous couvert de lutter contre le communautarisme, certains cherchent, en réalité, à lutter contre les communautés, ou contre certaines d'entre elles. »¹⁴⁸

C'est précisément en travaillant avec les communautés qu'on évite le repli communautariste. Le fait de ne pas se voir représenté dans l'espace public, de ne pas trouver sa place, peut produire une tendance à un repli communautaire et peut conduire les individus à désespérer du modèle républicain et des valeurs qui y sont liées.

Pour Dominique Tabah, garantir l'accès à un service public de qualité qui répond aux besoins en services, en collections en langues étrangères et en apprentissage du FLE, est le meilleur moyen d'éviter que les populations se tournent vers des structures associatives ou communautaires, avec les risques et dérives que celles-ci peuvent engendrer¹⁴⁹.

« Plus l'État parvient à juguler les injustices dont souffre un groupe et plus le processus de construction communautaire sera limité. »¹⁵⁰

L'accès à la bibliothèque et à ses services participe de cette lutte contre les injustices.

¹⁴⁸ Patrick Lozès et Michel Wieviorka, *Op. cit.*, p. 10.

¹⁴⁹ Dominique Tabah, « Cultures étrangères, usagers étrangers et immigrés à la bibliothèque de Bobigny » dans *Pluralité culturelle en actes*, Paris : ABF, 2004, p. 43.

¹⁵⁰ Patrick Lozès et Michel Wieviorka, *Op. cit.*, p. 12.

CONCLUSION

Véritable tabou il y a encore quelques années, la question des communautés suscitait de grandes réticences dans le milieu des bibliothèques. Celles-ci apparaissaient comme les porteuses et les garantes d'un idéal républicain fondé sur une langue et une culture communes à tous les citoyens français. Ce modèle continue d'être très prégnant en France.

Cependant, avec l'évolution des débats autour du communautarisme, avec la prise en compte croissante des enjeux sociaux dans les bibliothèques, plusieurs institutions, conscientes des réalités de leur territoire, ont entrepris de considérer les communautés et de proposer une offre de services adaptée à la diversité de leurs publics. Si elles formulent encore rarement leurs actions sous un angle « communautaire », elles s'efforcent néanmoins de faire une place aux différentes communautés dans ce lieu d'information et de sociabilité qu'est la bibliothèque, en construisant un dialogue avec des partenaires issus des diverses communautés qui peuplent leur territoire, en proposant des ressources adaptées à leur besoin et à leurs pratiques culturelles, en représentant la diversité à travers leurs animations.

Les bibliothèques qui se sont emparées de la question des communautés sont encore minoritaires en France. Des freins d'ordre pratique, un manque de moyens, des difficultés à identifier à la fois les populations et leurs besoins, et une réticence idéologique persistante, sont autant de raisons pour une grande majorité d'établissements de ne pas se saisir de cette question, encore très souvent éloignée des réalités et des préoccupations quotidiennes. Et les actions mises en place semblent encore relativement fragiles dans un certain nombre d'institutions.

Pourtant, on voit le discours professionnel évoluer progressivement en même temps que les actions et les politiques de certaines bibliothèques semblent se structurer et se pérenniser. Imitant leurs collègues anglo-saxons, les associations professionnelles ont fait entrer la question des communautés et du multiculturalisme dans le champ de leur réflexion. La construction d'outils et de moyens de collaboration efficaces, une meilleure prise en compte de ces questions dans les formations des personnels, une coopération avec les institutions étrangères sont autant de leviers pour améliorer la prise en compte des publics issus de l'immigration dans les bibliothèques françaises. Il reste encore un long chemin à parcourir, et ce d'autant plus que cette question est inséparable des politiques publiques et impose une mobilisation des collectivités et de l'État pour faire évoluer les missions des bibliothèques de sorte qu'elles puissent prendre en compte les communautés.

Plus que de construire des offres de services spécifiques qui pourraient avoir un effet « enfermant », il importe de faire de la bibliothèque un lieu public où des populations aux origines culturelles, religieuses et ethniques variées puissent se voir représentées et trouver des appuis à leur épanouissement, meilleur moyen de lutter contre les dérives communautaristes et contre les discriminations et de favoriser le dialogue entre les cultures.

Bibliographie

COMMUNAUTES, IMMIGRATION, MULTICULTURALISME ET SOCIETE

« La diversité culturelle dans la ville : fondement du lien social », *Les cahiers du DSU*, n°34, juin 2002.

« Les défis de la diversité culturelle : dossier », *L'Observatoire des Politiques Culturelles*, n°29 et 30, hiver et été 2006.

AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS INTERCULTURELLES (ADRI), *Vers la démocratie culturelle : Dossier thématique des ateliers de l'intégration locale 2001*, Paris : Adri, 2001.

AMSELLE, Jean-Loup, *Vers un multiculturalisme français : L'empire de la coutume*, Paris : Aubier, 1996.

ANGOSTO, Patrice, « La mission de service public d'un équipement culturel » dans *Culture et Proximité*, 5, septembre 1997, p. 21-23.

BENHAMOU, Françoise, *Les dérèglements de l'exception culturelle*, Paris : Le Seuil, 2006.

BONET, Lluis et NÉGRIER Emmanuel, *La fin des cultures nationales ? : Les politiques culturelles à l'épreuve de la diversité*, Paris : La Découverte, 2008.

BOUVET, Laurent, *Le Communautarisme : Mythes et réalités*, Paris : Lignes de Repères, 2007.

BUFFET, Marie-Hélène, *Culture, actions culturelles et intégration en France des populations immigrées et de leurs enfants*, Rapport de recherche bibliographique, DESS en ingénierie documentaire, Villeurbanne-Lyon, Enssib-Université Lyon I, 2001 [en ligne <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-694>> (consulté le 12 décembre 2012)].

DELANNOI, Gil et TAGUIEFF, Pierre-André (dir.), *Autour du communautarisme*, cahiers du CEVIPOF n°43, septembre 2005 [en ligne <http://www.cevipof.com/fichier/p_publication/427/publication_pdf_cahier.43.pdf> (consulté le 19 décembre 2012)].

DHUME, Fabrice, *Liberté, Egalité, communauté ? L'Etat français contre le « communautarisme »*, Paris, Homnisphères, 2007.

FASSIN Didier et FASSIN Éric (dir), *De la question sociale à la question raciale ? : Représenter la société française*, Paris : La Découverte, 2006.

GAGNON, Alain-G. et JOUVE, Bernard (dir), *Les métropoles au défi de la diversité culturelle*, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2006.

HALPERN, Catherine, « Communautarisme, une notion équivoque » dans *Sciences Humaines*, n°148, avril 2004 [en ligne <http://www.scienceshumaines.com/communautarisme-une-notion-equivoque_fr_3959.html> (consulté le 19 décembre 2012)].

HATZFELD, Hélène et JEUDY, Henri-Pierre (dir), « De la diversité culturelle au dialogue interculturel », dans *Culture et recherche*, n°114-115, hiver 2007-2008.

INED, INSEE, *Trajectoires et Origines, enquête sur la diversité des populations en France*, 2010 [en ligne <http://www.ined.fr/fichier/t_publication/1516/publi_pdf1_dt168_teo.pdf> (consulté le 22 décembre 2012)].

LEVY, Laurent, *Le spectre du communautarisme*, Paris : Amsterdam, 2005.

LOZES, Patrick et WIEVIORKA, Michel, *Lutte contre le racisme et le communautarisme : rapport au Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales et au Ministre des Affaires Etrangères et Européennes*, Paris, 2010, [en ligne <http://medias.lemonde.fr//mmpub/edt/doc/20100309/1316418_e409_rapportlozes.pdf> (consulté le 18 décembre 2012)].

MARTINIELLO, Marco, *Sortir des ghettos culturels*, Paris : Presses de Sciences-Po, 1997.

MARTINIELLO, Marco, *La démocratie multiculturelle : citoyenneté, diversité, justice sociale*, Paris : Presses de Sciences-Po, 2011.

MATTELART, Armand, *Diversité culturelle et mondialisation*, Paris : La Découverte, 2005.

MAYOL, Pierre et ROUOT, Claude (dir), « Démocratisation culturelle, diversité culturelle, cohésion sociale », *Culture et Recherche* n°106-107, Numéro spécial, décembre 2005.

MICHEL, Michel (éd.), *Les communautés : une question posée à la France*, Lausanne : L'Âge d'homme, 2002.

NOIRIEL, Gérard, *Le Creuset français : Histoire de l'immigration (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris : Le Seuil, 1988.

NOIRIEL, Gérard, *Atlas de l'immigration en France : exclusion, intégration ...*, Paris : Ed. Autrement, 2002.

VIBERT Stéphane, « Le pluralisme culturel comme réponse politique au fait de la diversité culturelle », dans *Mouvements*, n°37, 2005, p. 15-21

SAEZ Jean-Pierre. « Multiculturalisme, interculturalité et politiques culturelles », dans *L'Observatoire des politiques culturelles*, n°19, été 2000, p. 4-6.

SAEZ, Jean-Pierre (dir.), *Identités, cultures et territoires*, Paris : Desclée de Brouwer, 1995.

SARTORI, Giovanni, *Multiculturalisme et pluralisme*, Paris : Ed. des Syrtes, 2003.

SCHNAPPER, Dominique, *La communauté des citoyens : Sur l'idée moderne de nation*, Paris : Gallimard, 1994.

SCHNAPPER, Dominique, *Qu'est-ce que l'intégration ?*, Paris : Gallimard, 2007.

TRIBALAT, Michèle, *Cent ans d'immigration, étrangers d'hier, Français d'aujourd'hui: apport démographique, dynamique familiale et économique de l'immigration étrangère*, Paris : PUF, 1991.

TRIBALAT, Michèle, *De l'immigration à l'assimilation : enquête sur les populations d'origine étrangère en France*, Paris : La Découverte, 1996.

TRIBALAT, Michèle, *Les yeux grands fermés : l'immigration en France*, Paris : Denoël, 2010.

WEIL, Patrick, *La République et sa diversité : Migrations, intégration, discrimination*, Paris : Le Seuil, 2005, 111 p.

WIEVIORKA, Michel, *Rapport à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche sur la diversité*, Paris : Robert Laffont, 2008.

WIEVIORKA, Michel (dir.), *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*, Paris : La Découverte, 1996.

WIEVIORKA Michel et OHANA Jocelyne (dir.), *La différence culturelle : une reformulation des débats, colloque de Cerisy 1999*, Paris : Balland, 2001.

COMMUNAUTES, DIVERSITE CULTURELLE ET BIBLIOTHEQUES

Textes de référence

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS, *Code de déontologie du bibliothécaire*, Paris : ABF, 2003 [en ligne <http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/textes_reference/code_deontologie_bibliothecaire.pdf> (consulté le 12 décembre 2012)].

CONSEIL SUPÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES, *Charte des bibliothèques*, Paris : CSB, 1991 [en ligne <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1096>> (consulté le 12 décembre 2012)].

DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE, *Bibliothèques publiques et communautés de l'immigration : guide pratique*, Paris : DLL, 1984.

IFLA, *Manifeste de l'IFLA sur la bibliothèque multiculturelle*, La Haye : IFLA, 2006 [en ligne <<http://archive.ifla.org/VII/s32/pub/MulticulturalLibraryManifesto-fr.pdf>> (consulté le 3 décembre 2012)].

IFLA, *Les communautés multiculturelles : directives pour les bibliothèques*, IFLA, 2009 [en ligne <http://www.ifla.org/files/assets/library-services-to-multicultural-populations/publications/Guidelines_fr.pdf> (consulté le 3 décembre 2012)].

IFLA/UNESCO, *Manifeste des bibliothèques publiques de l'IFLA/UNESCO*, Paris : UNESCO, 1994 [en ligne <<http://archive.ifla.org/VII/s8/unesco/fren.htm>> (consulté le 3 décembre 2012)].

UNESCO, *Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle*, Paris : UNESCO, 2001 [en ligne <<http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127162f.pdf>> (consulté le 3 décembre 2012)].

UNESCO, *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, Paris : UNESCO, 2005, 19 p. [en ligne <<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001429/142919f.pdf>> (consulté le 3 décembre 2012)].

En France

Bibliothèques au service de la communauté : compte rendu du colloque des 28 et 29 janvier 1993, organisé par la BPI, Paris : BPI, 1994.

Regards croisés et perspectives : bibliothèques publiques en Europe : actes du colloque organisé par la Bpi, le British Council et le Goethe Institut, Paris, British Council, 5 et 6 novembre 1998, Paris : Bpi, 2000.

ARLABOSSE, Suzanne et TABAH, Dominique, « Les services et l'action des bibliothèques en direction des populations immigrées et non francophones : l'exemple de la Seine-Saint-Denis » dans *BBF*, n°2, 2009, p. 39-45 [en ligne <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-02-0039-006>] (consulté le 12 décembre 2012)].

BALLEY, Chantal, LADEFROUX Raymonde et PETIT, Michèle, *De la bibliothèque au droit de cité : parcours de jeunes*, Paris : BPI, 1996, 365 p.

BERTRAND, Anne-Marie, *Les villes et leurs bibliothèques : légitimer et décider*, Paris : Cercle de la Librairie, 1999.

BERTRAND, Anne-Marie, *Les bibliothèques municipales : Enjeux culturels, sociaux, politiques*, Paris : Electre - Cercle de la Librairie, 2002.

BERTRAND, Anne-Marie, « Minorités et multilinguisme » dans *BBF*, n°5, 2003, p. 81 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-05-0081-001>> (consulté le 17 décembre 2012)].

BIANCHI, Florence, « L'interculturel en bibliothèque : état des lieux, problématique, enjeux » dans *BBF*, n°6, 2008, p. 105-106 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-06-0105-014>> (consulté le 17 décembre 2012)].

BORTOLINI, Massimo, « D'un public indésirable dans l'espace bibliothèque », dans *Ecarts d'identité*, n°84-85, mars-juin 1998, p. 45-49.

BOUQUIN-KELLER, Hélène, *La bibliothèque jeunesse Crimée*, Rapport de stage pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Villeurbanne : Enssib, 2000.

BOUQUIN-KELLER, Hélène, *Les langues dites « d'immigration » dans les bibliothèques municipales françaises*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Villeurbanne : Enssib, 2000 [en ligne <<http://enssibal.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/bouquin.pdf>> (consulté le 13 décembre 2012)].

BOUQUIN-KELLER, Hélène, « Les langues dites « d'immigration » dans les bibliothèques municipales françaises » dans *BBF*, n°5, 2003, p. 34-40 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-05-0034-004>> (consulté le 13 décembre 2012)].

CAILLOT, Audrey et GESTIN Marie-Laure, « Le pôle Infodor et l'accueil des publics non francophones à la bibliothèque Goutte-d'Or », dans *BBF*, n°2, 2009, p. 46-49 [en ligne <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-02-0046-007>] (consulté le 13 décembre 2012)].

CHAMBON, Fabrice, *Le rôle social des bibliothèques : quels terrains d'action et stratégies d'alliances pour la réduction des inégalités d'accès au savoir ?*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Villeurbanne : Enssib, 2010 [en ligne <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48221>> (consulté le 22 décembre 2012)].

CHARTIER, Anne-Marie et HEBRARD, Jean, *Discours sur la lecture 1880-2000*, Paris : Fayard/Bpi, 2000.

CORDIER, Marie-Pierre, *L'alphabétisation des migrants dans les bibliothèques publiques : actions, partenariats*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques. Villeurbanne : Enssib, 2012 [en ligne <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56776>> (consulté le 12 décembre 2012)].

GHIOLDI, Cécile et RAMZI, Tadros, *Pluralité en actes : Un nouvel enjeu pour les bibliothèques publiques*, Paris : ABF, 2004.

GODONOU-DOSSOU, Nelly, *L'accueil du public étranger en bibliothèque municipale : le cas de la bibliothèque municipale de Lyon*, Villeurbanne : Enssib, 2002 [en ligne <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-582>> (consulté le 2 décembre 2012)].

KREMP, Virginie, « Les étrangers, nouveaux « clients » des BP », dans *BIBLIOTHÈQUE(s)*, n°11-12, 2003, p. 50-51.

LHUILIER, Marion, « La bibliothèque municipale internationale : un nouvel équipement du réseau des bibliothèques de Grenoble », dans *BBF*, n°5, 2003, p. 24-32 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-05-0024-003>> (consulté le 7 décembre 2012)].

MONCEY, Aline, *L'accueil des populations migrantes à la Maison du Livre, de l'Image et du Son de Villeurbanne : une enquête sociologique des publics multilingues*, Villeurbanne : Enssib, 2008 [en ligne <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-2017>> (consulté le 3 décembre 2012)].

PANTALEO, Sandrine, *La bibliothèque jeunesse Crimée : illustration du rôle social des bibliothèques*, Rapport de stage pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Villeurbanne : Enssib, 1999.

PANTALEO, Sandrine, *Le rôle social des bibliothèques et les ressources du partenariat à partir de l'exemple de la bibliothèque jeunesse Crimée*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Villeurbanne : Enssib, 1999.

PEDOT, Béatrice, « Les bibliothèques, actrices de la citoyenneté », dans *BBF*, n°3, 2009, p. 78-79 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-03-0078-005>> (consulté le 17 décembre 2012)].

PEIGNET, Dominique, « La bibliothèque entre mutation de l'offre et mutation de la demande », dans *BBF*, n°4, 2001, p. 10-17 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2001-04-0010-002>> (consulté le 17 décembre 2012)].

POISSENOT, Claude, « Penser le public des bibliothèques sans la lecture ? », dans *BBF*, n°5, 2001, p. 4-12 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2001-05-0004-001>> (consulté le 17 décembre 2012)].

ROSELLI, Mariangela, « Lire et se dire en français : de l'entrée en écrit comme acte social », dans *BBF*, n°1, 1997, p. 12-17 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1997-01-0012-002>> (consulté le 17 décembre 2012)].

ROSELLI, Mariangela, « La bibliothèque dans les quartiers défavorisés », dans *BBF*, n°6, 2003, p. 74-80 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-06-0074-001>> (consulté le 17 décembre 2012)].

SALANOUVE, Florence, *Diversité culturelle en bibliothèques publiques : enjeux, impensés, perspectives*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Villeurbanne : Enssib, 2011 [en ligne <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-49226>> (consulté le 14 décembre 2012)].

TABAH, Dominique, « Le rôle social et culturel des bibliothèques vu de Bobigny », dans *BBF*, n°1, 1997, p. 41-50 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1997-01-0041-007>> (consulté le 17 décembre 2012)].

TABAH, Dominique, « La bibliothèque et son public, grandeur nature », *BBF*, n°1, 2002, p. 14-17 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2002-01-0014-003>> (consulté le 17 décembre 2012)].

TABET, Claudie, *La bibliothèque « hors les murs »*, Paris : Electre-Cercle de la librairie, 2004.

VILLATE, Pascale et VOSGIN, Jean-Pierre (dir.), *Le rôle social des bibliothèques dans la ville*, Pessac : Presses universitaires de Bordeaux, 2011.

À l'étranger

Libraries for all – European Strategy for Multicultural Education, 2010 [en ligne <http://aa.ecn.cz/img_upload/c6c4a45f33523777ffa714b9a6fc7868/Manual_ESME_ENG_WEB_1.pdf> (consulté le 22 décembre 2012)].

BERGER, Ågot, « Recent trends in library services for ethnic minorities – the Danish experience » dans *Library Management*, vol. 23, n°1/2, 2002, p.79-87.

BRINKLEY, Jacquelyn et LEHN, Carla, « Alphabétisation et lutte contre l'illettrisme en Californie : l'action des bibliothèques » dans *BBF*, n°2, 2009, p. 35-38 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-02-0035-005>> (consulté le 17 décembre 2012)].

CARRO-REHAULT, Antoine, « Multiculturalisme dans les bibliothèques américaines : l'exemple de New York » dans *Bulletin d'informations de l'ABF*, n°176, 1997, p. 50-56.

CUBAN, Sondra, *Serving new immigrant communities in the library*, Westport : Libraries unlimited, 2007.

DOGLIANI, Sergio, « Les idea Stores », dans *BBF*, n° 1, 2008, , p. 69-72 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-01-0069-013>> (consulté le 17 décembre 2012)].

GAMACHE, Pierre, MARTIN, Libby et NOWOSIELSKI Maryna, *Collections et services multilingues / multiculturels : proposition*, Ottawa : BNC, 2001, 15 p. [en ligne <<http://www.collectionscanada.gc.ca/obj/005007/f2/005007-220.1-f.pdf>> (consulté le 15 décembre 2012)].

GARCIA GUILLEN, Émilie et TOMIC, Sylvie, « Un service public pensé pour la diversité » dans *BBF*, n°5, 2011, p. 81-86 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-05-0081-001>> (consulté le 16 décembre 2012)].

GIITNER, Fred J. et ROSENTHAL, Stuart A., « La Queens Library » dans *BBF*, n°3, 2007, p. 71-77 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-03-0071-014>> (consulté le 17 décembre 2012)].

GODIN, Joanne, *Le vaste monde de l'information : comment créer des collections et des programmes multiculturels dans les bibliothèques publiques canadiennes*, Ottawa : BNC, 1994.

Güereña, Salvador, *Library services to Latinos: an anthology*, Jefferson : McFarland, 2000.

HEBERTS, Françoise et KALNAY Alanna, *Survey of multilingual collection strengths in public libraries in Canada*, 1993.

ICARDO, Marie-Noëlle, « Immigrés et bibliothèques publiques aux États-Unis » dans *BBF*, n°4, 1982, p. 195-202 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1982-04-0195-001>> (consulté le 17 décembre 2012)].

IFLA, *New methods and new media in library services to multicultural populations: the proceedings of the seminar, Eskilstuna, Sweden, August 15-17, 1990*, Eskilstuna : IFLA, 1990.

IFLA, *Multicultural librarianship: an international handbook*, New York, Paris : K. G. Saur, 1992.

JOHANNSEN, Carl Gustav et KAJBERG, Leif, *New frontiers in Public Library research*, Lanham : Scarecrow Press, 2005.

JONES, Plummer Aston, « Canadian Public Library service to multicultural society: an american praises canadian distinctiveness » dans *Epilogue*, n°12, 1991, p. 1-19.

KADEN, Ken et KINDLING, Maxi, *Zugang für alle — soziale Bibliotheksarbeit in Deutschland*, Berlin : BibSpider, 2007.

KESSLER, Jack, « Religion et bibliothèques aux États-Unis » dans *BBF*, n°6, 2003, p. 52-61 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-06-0052-009>> (consulté le 17 décembre 2012)].

LAURENCEAU, Amélia, *Les bibliothèques publiques du Québec face à la diversité culturelle*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Villeurbanne : Enssib, 2004 [en ligne <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-635>> (consulté le 17 décembre 2012)].

MITTLER, Elmar, « Un aperçu des bibliothèques du futur en Allemagne » dans *BBF*, n° 1, 2012, p. 71-77 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2012-01-0071-001>> (consulté le 17 décembre 2012)].

OSBORNE, Robin, *From outreach to equity: innovative models of library policy and practice*, Chicago : ALA, 2004.

PADILLA, Amado M., *Public library services for immigrant populations in California: a report to the State Librarian of California*, Sacramento : California State Library Foundation, 1991.

PIRSICH, Volker, « Missions interculturelles des bibliothèques en Allemagne : tendances et perspectives » dans *BBF*, n°2, 2009, p. 68-71 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-02-0068-011>> (consulté le 17 décembre 2012)].

REVEST, Catherine, *Les langues dites d'immigration dans les bibliothèques publiques suédoises : l'exemple de Göteborg*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Villeurbanne : Enssib, 1992.

SPACKOVA, Lea et ŠTEFKOVA, Jitka, *Libraries as gateways to the integration of immigrants in the EU*, Prague : Multikulturní centrum Praha, 2006 [en ligne <http://www.mkc.cz/uploaded/download/Libraries_as_Gateways.pdf> (consulté le 18 décembre 2012)].

STRONG, Gary E., « Relever le défi de la diversité à la Queens Library », dans *BBF*, 2002, n°1, 1997, p. 12-17 [en ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2002-01-0081-010>> (consulté le 17 décembre 2012)].

TACHEAU, Olivier, *Bibliothèque publique et multiculturalisme aux États-Unis. Jalons pour repenser la situation française*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Villeurbanne : Enssib, 1997 [en ligne <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1602>> (consulté le 14 décembre 2012)].

THORHAUGE, Jens, « Danish strategies in public library services to ethnic minorities », 69^e congrès de l'IFLA, Berlin, 2003 [en ligne <<http://archive.ifla.org/IV/ifla69/papers/008e-Thorhauge.pdf>> (consulté le 17 décembre 2012)].

WINSTON, Mark, *Managing multiculturalism and diversity in the Library: principles and issues for administrators*, New York : Haworth Press, 1999.

WINSTON, Mark, « Managing diversity » dans *Library Leadership & Management*, vol 24, n° 3, 2010, p. 58-63.

ZIELINSKA, Marie, « Public library services to canadian ethnocultural communities: an overview » dans *Library Trends*, 1980, vol. 29, p. 275-293.

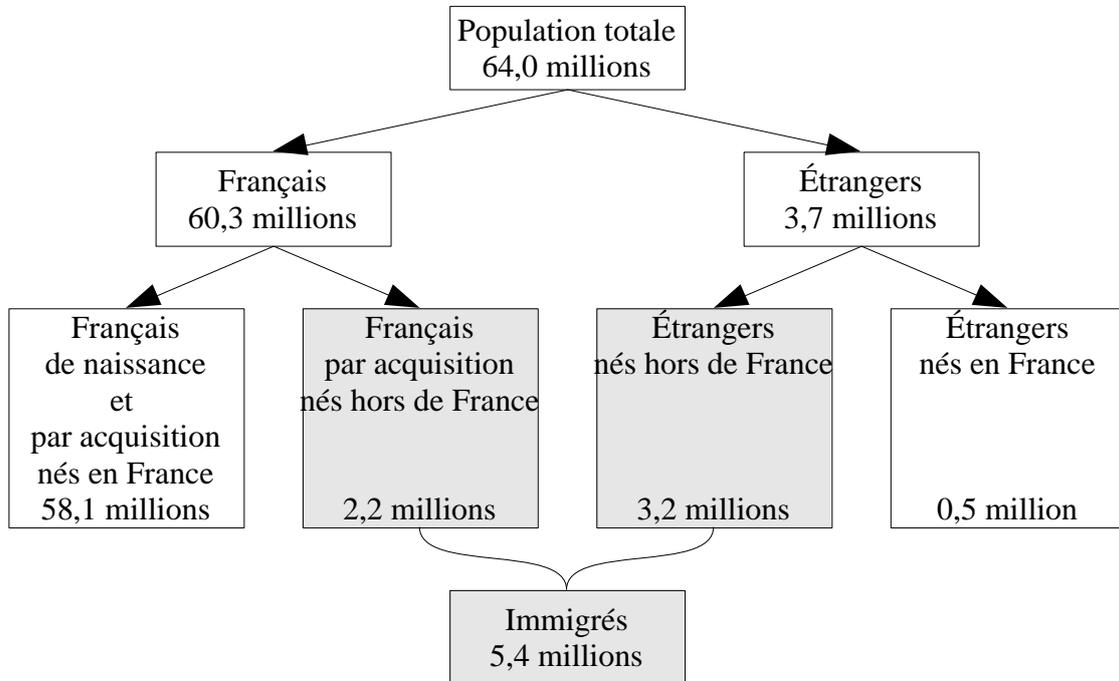
ANNEXES

Table des annexes

COMMUNAUTES ET POPULATIONS ISSUES DE L'IMMIGRATION EN FRANCE.....	84
Les immigrés résidant en France (2008)	84
Population immigrée par pays de naissance (2009).....	85
Population immigrée par région.....	86
ILLUSTRATIONS	87
Carte des langues du réseau de Plaine Commune	87
Les catalogues des fonds tamoul et turc de Plaine Commune	88
Le guide multilingue de la bibliothèque de Bobigny	89

COMMUNAUTÉS ET POPULATIONS ISSUES DE L'IMMIGRATION EN FRANCE

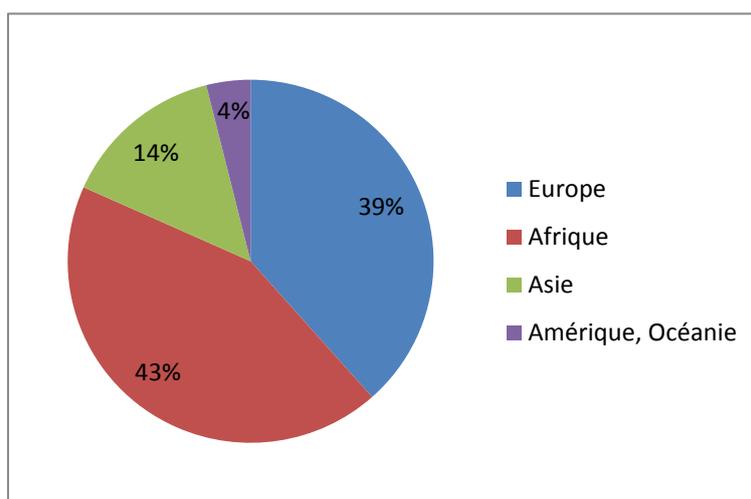
LES IMMIGRES RESIDANT EN FRANCE (2008)



Source : Dénombrement des résidents en France selon la nationalité au 1^{er} janvier 2008¹⁵¹.

¹⁵¹ *La présence étrangère en France, dénombrement des résidents en France selon la nationalité au 1^{er} janvier 2008* [en ligne <http://www.immigration.gouv.fr/spip.php?page=dossiers_det_res&numrubrique=242&numarticle=1458> (consulté le 21 décembre 2012)].

POPULATION IMMIGREEE PAR PAYS DE NAISSANCE (2009)



Pays de naissance	Nombre d'immigrés (en milliers)	Répartition (en %)
Europe	2 046	38,4
Union européenne des 27	1 814	34,1
Espagne	252	4,7
Italie	311	5,8
Portugal	584	11,0
Royaume-Uni	151	2,8
Autres pays de l'UE 27	516	9,7
Autres pays d'Europe	232	4,4
Afrique	2 303	43,2
Maghreb	1 621	30,4
Algérie	721	13,5
Maroc	664	12,5
Tunisie	236	4,4
Autres pays d'Afrique	682	12,8
Mali	55	1,0
Sénégal	71	1,0
Asie	768	14,4
Turquie	242	4,5
Asie du Sud-Est (Cambodge, Laos, Vietnam)	161	3,0
Asie méridionale (Inde, Pakistan, Sri Lanka, Bangladesh)	107	2,0
Autres pays d'Asie	258	4,8
Amérique, Océanie	208	3,9
Total	5 325	100

Source : INSEE, Recensement 2009¹⁵².

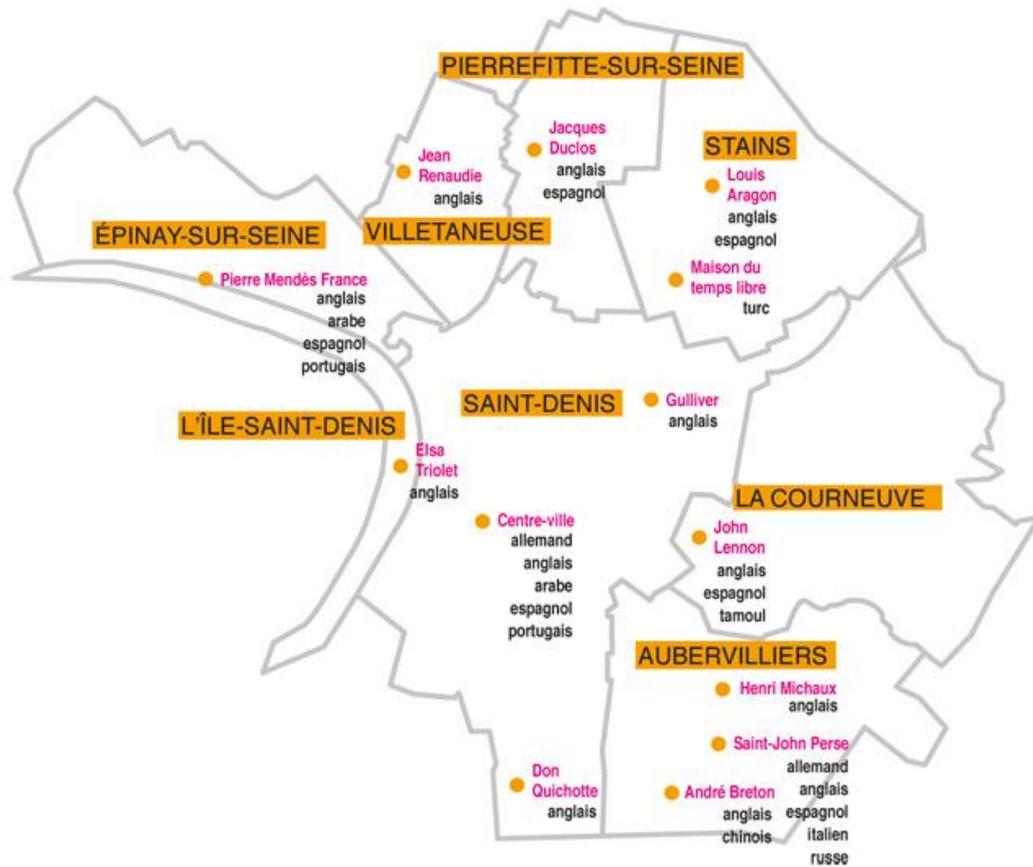
¹⁵² INSEE, Recensement 2009, Répartition des immigrés par pays de naissance [en ligne <http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=immigrespaysnais> (consulté le 21 décembre 2012)].

POPULATION IMMIGREE PAR REGION

Région	Nombre d'immigrés	Proportion des immigrés vivant dans la région	Part des immigrés dans la population de la région
Île-de-France	1 949 954	38%	17%
Rhône-Alpes	539 459	11%	9%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	471 222	9%	10%
Languedoc-Roussillon	228 318	4%	9%
Midi-Pyrénées	201 824	4%	7%
Aquitaine	182 518	4%	6%
Alsace	181 209	4%	10%
Nord-Pas-de Calais	180 398	4%	4%
Lorraine	179 228	3%	8%
Centre	143 114	3%	6%
Bourgogne	91 813	2%	6%
Pays de la Loire	91 738	2%	3%
Picardie	88 959	2%	5%
Franche-Comté	75 194	1%	7%
Bretagne	73 005	1%	2%
Haute-Normandie	72 199	1%	4%
Champagne-Ardenne	70 792	1%	5%
Auvergne	63 532	1%	5%
Guyane	60 818	1%	30%
Poitou-Charentes	58 261	1%	3%
Basse-Normandie	36 021	1%	2%
Limousin	33 458	1%	5%
Corse	27 037	1%	2%
Guadeloupe	15 597	0%	4%
La Réunion	13 254	0%	2%
Martinique	7 370	0%	2%
Total	5 136 294	100%	8%

ILLUSTRATIONS

CARTE DES LANGUES DU RESEAU DE PLAINE COMMUNE



LES CATALOGUES DES FONDS TAMOUL ET TURC DE PLAINE COMMUNE



LE GUIDE MULTILINGUE DE LA BIBLIOTHEQUE DE BOBIGNY



Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	9
INTRODUCTION	11
1. LES COMMUNAUTÉS EN FRANCE : PANORAMA DES ENJEUX ET SPECIFICITES.....	13
« Communautés » : un terme problématique	13
<i>Essai de définition</i>	<i>13</i>
<i>La crainte du communautarisme.....</i>	<i>14</i>
Communautarisme : quelle définition ?.....	14
L'idéal républicain en France	15
Une spécificité française.....	16
La remise en cause du modèle d'intégration à la française	17
Les dérives de l'anticommunautarisme	17
Quelle place pour la diversité culturelle ?.....	18
Communautés et immigration en France	19
<i>Des réalités difficiles à mesurer</i>	<i>19</i>
<i>Jalons : l'immigration en France.....</i>	<i>21</i>
<i>La répartition sur le territoire français</i>	<i>23</i>
<i>Les pratiques linguistiques.....</i>	<i>23</i>
La maîtrise du français	23
Le plurilinguisme	24
2. LES BIBLIOTHÈQUES FRANÇAISES AU SERVICE DES COMMUNAUTÉS DE L'IMMIGRATION : ETAT DES LIEUX.....	25
Missions sociales et multiculturelles des bibliothèques : réflexions professionnelles et prescriptions internationales	25
<i>La bibliothèque pour tous : le rôle social de la bibliothèque</i>	<i>25</i>
<i>Diversité et publics issus de l'immigration dans les réflexions professionnelles</i>	<i>26</i>
Des débats professionnels.....	26
Une publication de la DLL	27
Une question abordée dans les mémoires Enssib	28
<i>Les recommandations internationales : pour une bibliothèque multiculturelle.....</i>	<i>29</i>
Services et actions en direction des communautés : exemples et illustrations	31
<i>La diversité culturelle au cœur des animations</i>	<i>31</i>
<i>Proposer des collections adaptées.....</i>	<i>32</i>
Les collections en langues d'immigration	33

Quel contenu ?.....	34
Secteurs jeunesse et adulte : une différenciation des usages et des besoins.....	35
Des collections pour l'apprentissage du français	35
Quelle place pour ces collections ?	36
<i>Faire rencontrer le public et les services : communication et médiation</i>	36
Elaborer des outils de communication.....	37
Les guides du lecteur : des outils d'information multilingues.....	37
La communication en ligne	38
« Lire, écouter, voir », les catalogues bilingues des fonds de Plaine Commune	38
La nécessité de la médiation	39
Groupes et associations : des relais indispensables	39
Deux expériences originales : les ateliers de conversation de la bibliothèque de Montreuil	40
Les ateliers multimédia de la bibliothèque de Noisy-le-Sec.....	41
Difficultés et résistances	42
<i>Les communautés : un impensé dans beaucoup d'institutions</i>	42
<i>Des difficultés pratiques</i>	42
Les compétences professionnelles.....	43
Des moyens nécessaires.....	44
Un soutien politique	45
<i>Identifier les besoins et les publics</i>	45
Des publics méconnus	45
Des besoins mal identifiés	46
Des besoins différents selon les communautés	47
<i>Une question sensible</i>	47
Un tabou ?	47
Les risques : clichés et « folklorisation »	48
3. CONFRONTATION AUX PRATIQUES INTERNATIONALES ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION.....	51
S'inspirer et adapter : quelques modèles étrangers	51
<i>Le modèle anglo-saxon</i>	51
Le multiculturalisme au cœur de la société.....	51
La diversité culturelle dans les bibliothèques nord-américaines : réflexions et prescriptions	52
Le rôle de l' <i>American Library Association</i>	52
Le rôle de la bibliothèque nationale canadienne.....	54

Deux grands modèles : les services de la Toronto Public Library et de la Queens Public Library	56
Les services multilingues	56
Une aide à l'intégration.....	57
La bibliothèque au service de la communauté.....	58
<i>Les Idea Stores anglais</i>	59
<i>Libraries for all : des initiatives européennes</i>	60
Repenser la situation française	61
<i>Faire évoluer les pratiques professionnelles</i>	61
L'introduction d'une réflexion dans les associations professionnelles	61
La construction progressive d'outils de collaboration	62
Une meilleure connaissance des ressources internationales.....	65
La question des personnels	65
Sensibiliser les personnels à travers les formations	65
Une diversification des recrutements	66
<i>Un enjeu politique</i>	67
La bibliothèque au service de la communauté : un enjeu territorial ..	67
La nécessité d'une intervention des pouvoirs centraux	68
<i>Surmonter les craintes idéologiques</i>	69
L'interculturel comme élément de réponse.....	69
Travailler avec les communautés : un moyen de lutter contre le communautarisme.....	70
CONCLUSION.....	73
BIBLIOGRAPHIE	75
Communautés, immigration, multiculturalisme et société.....	75
Communautés, diversité culturelle et bibliothèques	77
<i>Textes de référence</i>	77
<i>En France</i>	77
<i>À l'étranger</i>	80
ANNEXES	83
TABLE DES ANNEXES	83
TABLE DES MATIERES	91